

NOTE D'INFORMATION PRELIMINAIRE
BANQUE CENTRALE POPULAIRE



EMISSION D'OBLIGATION DE TYPE GREEN BONDS

MONTANT MAXIMUM DE L'EMISSION :

2 MILLIARDS DIRHAMS OU SON EQUIVALENT EN DEVISE(S) ETRANGERE(S)

MATURITE : DE 7 A 10 ANS

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés. Sous réserve de l'obtention du Visa définitif de l'AMMC

Organisme Conseil et Coordinateur Global

Upline Corporate Finance



VISA PRELIMINAIRE DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information préliminaire a été visé par l'AMMC le 15 novembre 2016 sous la référence n° VI/EM/028/2016/P.

ABREVIATIONS

ABI	Atlantic Bank International
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AWB	Attijariwafa bank
B2P	Banque des Professionnels et des Particuliers
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BEN	Banque de l'Entreprise
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BMDM	Banque des Marocains du Monde
BPA	Bénéfice Par Action
BPC	Banque Populaire Casablanca
BPMC	Banque Populaire Maroc-Centrafricaine
BPMG	Banque Populaire Maroc-Guinéenne
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CIB	Chaabi International Bank Offshore
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
EGAC	Etablissement Gestionnaire Al Istitmar Chaabi
FCFA	Francs CFA
FP	Fonds Propres
GBP	Groupe Banque Populaire
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LAN	Land Area Network
LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SFI	Société Financière Internationale
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain
WAN	Wide Area Network

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

En vertu des dispositions de l'article 31 de la loi n°12/96, le Comité Directeur exerce sa mission de contrôle sur la société et ses filiales par l'intermédiaire de l'Inspection Générale, ou de toute autre personne qu'il commissionne à cet effet.

Les modalités d'intervention de l'Inspection Générale sont déterminées par le Comité Directeur.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS.....	3
AVERTISSEMENT	6
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	9
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	10
III. Le conseil financier.....	27
IV. Le conseil juridique	28
V. Extrait du rapport de revue externe de Green Investment Bank	28
VI. Le responsable de l'information et de la communication financières	29
VII. Agence de notation	29
PARTIE II PRESENTATION DE L'EMISSION D'OBLIGATION	30
I. Cadre légal de l'opération.....	31
II. Présentation des « <i>green bonds</i> ».....	31
PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	35
I. Renseignements à caractère général	36
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	40
III. Nantissements d'actifs	46
IV. Nantissements d'actions BCP.....	46
V. Marché des titres de la BCP.....	46
VI. Notation de la BCP	47
VII. Assemblées Générales	48
VIII. Organes d'administration et de contrôle de la BCP	50
IX. Organes de direction	61
X. Gouvernement d'entreprise.....	65
PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	70
I. Historique et faits marquants de la BCP	71
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc.....	74
III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP	85
IV. Activité de la BCP	131
V. Ressources humaines	143
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP	147
VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2013-2016.....	153
PARTIE V SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE.....	160
I. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	168
II. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	187
III. Tableau des flux de trésorerie	204
PARTIE VI PERSPECTIVES.....	207
I. Orientations stratégiques du Groupe BCP 2016-2018 : Le plan élan 2020	208
II. Plan d'investissement de la BCP pour l'exercice en cours et les deux prochains exercices	211
PARTIE VII FACTEURS DE RISQUES.....	212
PARTIE VIII FAITS EXCEPTIONNELS.....	221
PARTIE IX LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	223
PARTIE X ANNEXES.....	225
I. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS	226

II.	Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP	245
III.	Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP	253
	Traduction du Rapport de Standard & Poor's sur la Notation de la Banque Centrale Populaire	291
	Banque Centrale Populaire	292
	FACTEURS MAJEURS DE NOTATION	292
	PERSPECTIVES.....	292
	RESUME.....	293
	Green Impact Report	301

AVERTISSEMENT

L'AMMC attire l'attention des investisseurs potentiels sur le fait que les renseignements contenus dans la présente note d'information préliminaire sont susceptibles d'être complétés ou modifiés par la note d'information définitive simplifiée. Il est strictement interdit à l'émetteur et aux intermédiaires financiers responsables du placement des titres, objet de la présente note d'information préliminaire, de solliciter ou d'accepter des ordres de souscription du public avant la publication de la note d'information définitive visée par l'AMMC.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information préliminaire porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information préliminaire a été préparée par Upline Corporate Finance, agissant en qualité de conseiller financier et coordinateur global.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2013, 2014, 2015 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les revues limitées des situations intermédiaires consolidées relatives aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les revues limitées des situations intermédiaires sociales relatives aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Rapport de la Green Investment Bank certifiant les obligations, objet de la présente note d'information préliminaire, de vertes suite à l'étude des projets verts auxquels l'investissement en ces Green Bond sera destiné.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information préliminaire doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :
 - Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
 - ✓ BCP, au 101, Bd Zerktouni – Casablanca, Tél : (0522) 20 25 33.
 - ✓ Upline Corporate Finance, au 162 Bd d'Anfa et Rue Molière– Casablanca, Tél : (0522) 99 71 71
 - Elle est disponible sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma).

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s),

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information préliminaire dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed BENCHAABOUN
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Abdou Souleye DIOP	Fawzi BRITEL
Dénomination ou raison sociale	Mazars Audit et Conseil	Deloitte Audit
Adresse	101 Bd Abdelmoumen 20360	228, Bd Zerktouni Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 423 423	05 22 22 47 34
Numéro de télécopieur	Fax : 0522 423 402	05 22 22 47 59
Adresse électronique	Abdou.diop@mazars.ma	Fbritel@deloitte.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2016	AGO statuant sur l'exercice 2016

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés semestriels situations intermédiaires closes au 30 Juin 2015 et au 30 Juin 2016.

Opération : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées semestrielles contenues dans la présente note d'information préliminaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés examinés de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers semestriels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'vus par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
F. Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés des exercices 2013, 2014 et 2015.

Opération : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information préliminaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
F. Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux semestriels de la Banque Centrale Populaire pour les situations intermédiaires closes au 30 Juin 2015 et au 30 Juin 2016

Opération : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information préliminaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse semestriels sociaux de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'revus par nos soins au titre des situations intermédiaires closes au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

F.Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL

Abdou Souleye DIOP
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire pour les exercices 2013, 2014 et 2015

Opération : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s)

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information préliminaire, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la Banque Centrale Populaire.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information préliminaire, avec les états de synthèse sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
F.Britel
Associé

MAZARS AUDIT & CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2016**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 40.221.225 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.712.054 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2016, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan , le compte de résultat , l'état du résultat global , le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 36.002.660 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.703.353 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, 08 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 38.839.564 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.022.779 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Britel
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.723.637 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.255.745 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 15 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

F. Britel
Associé

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 34.465.659 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.205.721 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Mazars Audit et Conseil

Fawzi BRITEL
Associé

K. Mokdad
Associé Gérant

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2016

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 26.067.461 KMAD dont un bénéfice net de 1.343.986 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2016, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Brital
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE AU 30 JUIN 2015

En application des dispositions du Dahir portant la loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire (BCP) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui faisait ressortir un montant des capitaux propres et assimilés totalisant 24.545.543 KMAD dont un bénéfice net de 1.026.401 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, 08 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Brital
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 26.803.005 KMAD dont un bénéfice net de 1.830.200 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2015 :

- BP Régionale Centre Sud : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 51,60% ;
- BP Régionale El Jadida : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 54,74% ;
- BP Régionale Fès : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,75% ;
- BP Régionale Laâyoune : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,71% ;
- BP Régionale Marrakech : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,21% ;
- BP Régionale Meknes : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,53% ;
- BP Régionale Nador : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,63% ;
- BP Régionale Oujda : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,47% ;
- BP Régionale Tanger : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,44% ;
- BP Régionale Rabat : Prise de participation à travers la souscription à des parts sociales privilégiées représentant 52% du capital de la BPR. A fin 2015, la participation de la BCP est de 52,51% ;
- Atlantic Bank Internationale (ABI) : Prise de participation complémentaire représentant 9,6% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 74,60% ;
- Maroc Traitement de Transactions (M2T) : Prise de participation de 54,74% de son capital social ;
- Création de la société Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS) détenue à 100% ;
- Création de la société Al Akaria Invest détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Populaire Patrimoine détenue à 99,87% ;
- Création de la société Banque Participative du Maroc à 80,00%.

Casablanca, le 9 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 24.343.086 dont un bénéfice net de KMAD 1.725.620.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2014 :

- Atlantic Bank International (ABI) : Participation complémentaire représentant 15% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 65%.
- RABAT REGION AMENAGEMENTS : Prise de participation représentant 11,49% de son capital social.
- Création de la société ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA) détenue à 100%.
- BANQUE POPULAIRE MAROCO GINEENNE (BPMG) : Participation complémentaire représentant 21,31% de son capital social portant ainsi le taux de participation à 77,25%.

Casablanca, le 15 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye DIOP
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 22.354.741 dont un bénéfice net de KMAD 1.685.271.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la présentation en charges non courantes d'une dotation aux provisions pour risques généraux de 672.118 KMAD.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 19 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

F. Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil

K. Mokdad
Associé Gérant

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Mouhssine CHERKAOUI
Fonction	Administrateur Directeur Général
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	mouhssine.cherkaoui@uplinegroup.ma

III. LE CONSEIL FINANCIER

Attestation

Objet : Emission obligataire type Green bonds pour un montant maximum de 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s)

La présente note d'information préliminaire a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2013, 2014, 2015 et l'exercice en cours ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP ;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes consolidés de la BCP en IFRS relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les revues limitées des situations intermédiaires consolidées relatives aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux comptes sociaux clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015 ;
- Les revues limitées des situations intermédiaires sociales relatives aux 30 juin 2015 et 30 juin 2016 ;
- Rapport de la Green Investment Bank certifiant les obligations, objet de la présente note d'information préliminaire, de vertes suite à l'étude des projets verts auxquels l'investissement en ces Green Bond sera destiné.

Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire (Upline Corporate Finance étant filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe Banques Populaires) n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Mouhssine CHERKAOUI

Administrateur Directeur Général

Upline Corporate Finance

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Organisme conseil	Clifford Chance International LLP
Représentant légal	Mustapha MOURAHIB
Fonction	Associé Gérant
Adresse	169 Boulevard Hassan 1 ^{er} , Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 20 13 20 80
Numéro de télécopieur	+212 (0) 520 132 079
Adresse électronique	Mustapha.Mourahib@CliffordChance.com

Attestation

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Emetteur a autorisé le 14 novembre 2016, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires de type « green bond » d'un montant maximum de deux milliards de dirhams ou son équivalent en devises étrangères, d'une maturité de 7 à 10 ans et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à la réalisation de cette émission et à en arrêter les modalités. A ce stade, l'opération est conforme aux dispositions des statuts de l'Emetteur et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Mustapha MOURAHIB
Associé Gérant
Clifford Chance International LLP

V. EXTRAIT DU RAPPORT DE REVUE EXTERNE DE GREEN INVESTMENT BANK ¹

Green Investment Bank UK (« GIB ») a été mandaté par la Banque Centrale Populaire (« BCP ») afin de préparer ce rapport pour son émission obligataire de « Green bonds ».

Le résultat de cette émission obligataire, estimé à 100 Million d'euro au total, devra être utilisé par la BCP pour refinancer ses investissements dans des projets d'énergies renouvelables au Maroc.

GIB a évalué l'impact écologique des projets et se félicite de l'établissement de son rapport d'évaluation, tel que résumé ci-dessous :

Projets verts

- GIB prévoit un impact positif vert des projets, qui contribuera à la durabilité des objectifs environnementaux reconnus selon les principes des Green Bond 2016 (PGB) et les critères d'évaluation de GIB green impact
- GIB a préparé des prévisions d'impact écologique quantifiées pour ces projets verts, comme indiqué ci-dessous

Prévisions d'impact vert

Les prévisions d'impact écologique de GIB pour les projets, prises ensemble, sont comme suit:

- Économies annuelles moyennes de gaz à effet de serre de 938 kt CO2e sur les durées de vie restantes des projets

¹ Joint en Annexes

- Un total de 17 360 kt CO2e d'économies de gaz à effet de serre sur leur durée de vie restante
- Les autres mesures de Green Impact présentées dans le tableau ci-dessous et les pages suivantes du présent rapport

Précision sur les prévisions d'impact vert: GIB a évalué au niveau 4 (élevé) son niveau de confiance dans la précision des prévisions d'impact écologique. Plus de détail concernant cette évaluation sont repris au niveau de la page 3.

Conformité avec les Principes Green Bond 2016 (PGB)

- Les projets sélectionnés font partie de l'une des catégories de projets verts (énergie renouvelable) reconnu par les principes des Green Bond 2016 (PGB) de l'Association internationale des marchés des capitaux (ICMA)
- GIB considère donc que les « Green Bond » émis par la BCP répondra à la pierre angulaire des Green Bond, qui est un instrument obligataire où le produit doit être appliqué pour refinancer des projets verts visant à fournir des avantages environnementaux reconnus et quantifiables.
- De plus amples détails sur la portée et la base de l'examen externe de GIB aux fins des PGB, et des hypothèses sur lesquelles elle repose, sont exposées à la page 4.

VI. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim Mounir
Fonction	Directeur Général de la banque de financement, d'investissement et de l'international
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 90 36
Numéro de télécopieur	05 22 20 19 32
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

VII. AGENCE DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II

**PRESENTATION
D'OBLIGATION**

DE

L'EMISSION

I. CADRE LEGAL DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale, datant du 14 novembre 2016, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire de type « Green Bond » et ayant constaté que la Banque Centrale Populaire remplit les conditions visées par l'article 293 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et la loi n° 78-12, autorise l'émission par la Banque Centrale Populaire d'un ou plusieurs emprunts obligataires de type « Green Bond » avec ou sans appel public à l'épargne, réservée aux investisseurs qualifiés, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à deux milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s).

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire de type « Green Bond » sont :

Durée : 7 à 10 ans

Montant : 2 Milliards de dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s), en une ou plusieurs tranches

L'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de limiter le montant de chaque émission au montant des souscriptions effectivement reçues.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de :

- Procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) années susvisé à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires de type « Green Bond », avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à deux milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s) ;
- Arrêter la ou les devises d'émission, les proportions, conditions et modalités du ou des emprunts obligataires de type « Green Bond » selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière ;
- Décider, le cas échéant, de réserver tout ou partie de l'émission à un ou plusieurs investisseurs qualifiés.

II. PRESENTATION DES « GREEN BONDS »

1- Principes des obligations vertes ou « Green Bond »

Le principe fondamental d'une émission obligataire de type « Green » est d'allouer les fonds collectés exclusivement au financement de projets « verts » tels qu'ils sont définis au niveau des « *Green Bond Principles* ».

Les « *Green Bond Principles* » sont des directives de processus qui recommandent la transparence, la divulgation et l'incitation à l'intégrité afin de promouvoir le développement de ce marché en croissance rapide.

Les lignes directrices relatives à la définition d'un projet « vert » sont clairement définies par les « *Green Bond Principles* ». Un projet est considéré « vert » lorsqu'il appartient au moins à une des catégories de projets « verts » reconnus par les « *Green Bond Principles* » et lorsque les avantages environnementaux prévisionnels du projet pourront être évalués et quantifiés.

Par ailleurs, les « *Green Bond Principles* » exigent que l'émetteur d'un Green Bond définisse de manière détaillée la vocation environnementale de son (ses) projet (s) lui permettant de s'inscrire dans l'une des catégories de projets « verts » admissible selon des critères d'admissibilité et des objectifs de durabilité environnementale.

Les « *Green Bond Principles* » exigent également que le produit net des obligations vertes soit suivi de manière appropriée et attesté par un processus interne formel lié aux opérations de prêt et d'investissement de l'émetteur pour les projets « verts ».

Toujours selon les directives des « *Green Bond Principles* » relatives aux obligations afférentes aux émetteurs des obligations vertes, ces émetteurs sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que le montant des obligations vertes en circulation soit assorti en permanence à l'encours des financements alloués aux projets verts éligibles.

Ainsi, les projets « verts » sont donc définis comme étant des projets représentant des avantages environnementaux clairs et quantifiables. Il s'agit notamment des projets d'énergies renouvelables qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à des investissements dans des équipements et des installations techniques qui permettent d'obtenir des infrastructures permettant de remplacer l'utilisation de combustibles fossiles par l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables telle que la production de l'électricité à titre d'exemple.

2- Programme de l'émission obligataire de type « Green » engagé par la BCP

a) Sélection des projets « verts »

En attendant la fixation des modalités définitives de l'opération, la BCP a identifié un portefeuille de projets pouvant appuyer une émission de Green Bond d'un montant équivalent à 100 000 000 d'euros.

La BCP dispose d'un portefeuille de projets verts (ci-après désignés les « Projets ») en énergie renouvelable et efficacité énergétique dont la taille globale est supérieure à 100 000 000 d'euros. La présente émission obligataire verte a fait l'objet d'une sélection d'un nombre restreint de projets en énergie renouvelable à travers le Maroc. Il s'agit de projets éligibles, ayant un impact écologique positif qui contribuera aux objectifs de la durabilité environnementale, agréés par l'organisme de certification « *Green Investment Bank* » (GIB) conformément aux critères d'évaluation d'impact écologique de GIB et des Principes d'obligations vertes.

Ces « Projets » s'inscrivent dans le cadre des financements long terme en énergie renouvelable déjà mis en place par la Banque Centrale Populaire pour une valeur globale supérieur à MAD 1,5 milliard. Ces derniers sont localisés au Maroc et opèrent dans la production de l'électricité à partir de l'énergie éolienne et sont d'une durée de vie moyenne de 20 ans, dont certains sont en phase d'exploitation et d'autres en phase de finalisation de la construction, sont dotés d'une capacité de génération d'énergie estimée à 1500 GWh/an. Ces « Projets » présentent des avantages environnementaux quantifiés avec des impacts annuels et cumulés en exploitation (sur une durée restante minimale de 14 ans) permettant de prévenir la consommation en fuel respectivement de 350 mille tonnes/an et 6,5 millions tonnes. Plus de détails sur ces projets figurent sur le rapport de la GIB fourni en annexes de la présente note d'information préliminaire.

La BCP s'engage à maintenir un encours de financement des Projets supérieur ou égal à l'encours restant dû au titre de l'obligation verte et ce pendant toute la durée de l'emprunt obligataire. Si un ou plusieurs actifs venaient à sortir du portefeuille adossé à l'émission, la BCP s'engage à les remplacer par des actifs éligibles similaires.

La BCP, en tant qu'acteur incontournable de financement des projets verts, dont les projets d'énergie renouvelable, est en conformité avec les exigences des « *Green Bond Principles* », en termes de :

- Processus de sélection des projets: les « Projets » ont déjà été identifiés et sélectionnés par la BCP pour les besoins de refinancement à partir des fonds collectés par l'émission Green. A cet effet, la BCP a mandaté l'organisme de certification GIB afin d'établir un rapport détaillé portant sur le caractère « vert » desdits « Projets ». Aussi, en cas de sortie d'un ou plusieurs projets du portefeuille adossé à l'émission, la BCP procédera immédiatement à leur remplacement par d'autres projets éligibles similaires. Les nouveaux projets seront évalués et sélectionnés par la Banque Corporate et d'Investissement de la BCP et ce sur la base des critères d'éligibilité qui seront définis dans la note d'information définitive.

L'éligibilité des projets sera vérifiée par un tiers indépendant et reconnu avant leur intégration dans le portefeuille adossé à l'émission.

- Critères d'éligibilité des projets : chacun des projets identifiés par la BCP est un projet éolien servant à la production d'énergie renouvelable, qui est explicitement reconnu par les « *Green Bond Principles* » comme une catégorie d'éligibilité à la désignation de projet « vert » ;
- Objectifs de durabilité environnementale : les projets ont un impact écologique qui contribuera à un certain nombre d'objectifs de durabilité environnementale (y compris la prévention des émissions de gaz à effet de serre, d'autres émissions atmosphériques et de combustibles fossiles) qui sont reconnus dans les critères d'évaluation de l'organisme de certification.

b) Gestion des fonds

Quant à la gestion des fonds, la BCP se conforme aux instructions définies par les « *Green Bond Principles* ». Ainsi, la BCP s'engage à respecter ses engagements quant aux principes suivants :

- L'intégralité du produit net de l'émission obligataire verte sera affectée au refinancement des fonds utilisés pour le financement desdits projets « verts » ;
- Le montant de l'encours de financement des « Projets » sera supérieur ou égal au montant de l'encours restant dû au titre de l'obligation verte et ce pendant toute la durée de l'emprunt obligataire. Le cas échéant, la BCP s'engage à remplacer ces « Projets » par d'autres projets éligibles similaires reconnus par les « *Green Bond Principles* » ; et
- La mise en œuvre de ces dispositions sera contrôlée par la gouvernance interne de la BCP selon les procédures et les règles de conformité en vigueur. Aussi, le respect de ces engagements sera vérifié annuellement par les commissaires aux comptes qui délivreront une attestation à cet effet.

c) Reporting

Enfin, la BCP s'engage à respecter les principes définis par les « *Green Bond Principles* » quant aux règles du *reporting* et s'engage à communiquer sur les fonds collectés à travers cette émission d'obligations. Ainsi, la BCP rendra compte annuellement dans son rapport annuel les éléments suivants :

- Le pourcentage du montant total alloué par rapport au montant total de l'émission.
- L'impact environnemental réel des projets selon les indicateurs de performance spécifiés et les mesures de performance quantifiées seront à définir avant le visa définitif.
- Le cas échéant, les changements éventuels dans la composition du portefeuille initial de projets.

- Rapports des commissaires aux comptes sur l'existence et la taille du portefeuille de projets.

d) Revue externe

Pour rappel, la BCP a mandaté « *Green Investment Bank* » (GIB) afin d'établir un rapport attestant le caractère « vert » des « Projets » adossés à l'émission de « Green bond » en cours. Ainsi, cette revue externe est la seule revue que fera la BCP dans le cadre de son programme d'émission verte étant donné qu'il s'agit d'un refinancement du portefeuille existant et que la revue externe a déjà été effectuée.

Toutefois, en cas de sortie de projets du portefeuille initial, la BCP procédera à leur remplacement par d'autres projets similaires. L'éligibilité des nouveaux projets à intégrer dans le portefeuille sera vérifiée préalablement par un tiers indépendant reconnu.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de la BCP procéderont annuellement à un audit en vue de certifier que la BCP détient un portefeuille de projets éligibles dont l'encours de financement est au moins égal à l'encours de l'émission « *Green Bond* ».

III. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de ses orientations stratégiques et environnementales à travers la structuration et le financement de projets verts s'inscrivant dans le cadre du développement durable. Ainsi, la BCP s'engage dans la promotion d'activités liées à la protection de l'environnement et l'innovation en matière d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique.

L'émission a pour objectif principal de refinancer les projets d'énergie éolienne existants au Maroc ayant des avantages environnementaux visant entre autres à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PARTIE III

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008 et la loi n° 44-08 du 24 août 2010 et la loi 77-14.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de neuf Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 tel que modifié et complété ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque - La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. - La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales - La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. - A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

	▪ de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ; ▪ de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ; ▪ de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur : - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ; - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ; - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ; - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ; ▪ de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la Loi n°12-96. En vertu des dispositions de l'article 55 de la Loi n°12- 96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement. 3- Activités pour le compte du Comité Directeur ▪ La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96. ▪ Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi. ▪ Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire. 4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de

prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

4.1- Fonctionnement :

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

4.2- Investissement :

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

4.3- Prises de participations dans le capital des BPR

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 12-96.

4.4- Autres prises de participations et filiales

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
 - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
 - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet

	social.
Capital social actuel	■ Au 30 juin 2016, 1 822 546 560 Dirhams divisé en 182 254 656 actions.
Documents juridiques	■ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	■ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ■ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, la loi 44-08 et la loi 77-14, relative au CPM ; ■ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ■ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ■ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ■ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156-10 du 7 avril 2010, n° 30-14 du 06 janvier 2014 et n°1955-16 du 4 juillet 2016 ; ■ Dahir portant loi n 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par la loi 23-01, 36-05, 44-06 et 43-09 ; ■ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ■ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005; ■ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ■ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ■ Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN. ■ Circulaire de l'AMMC.
Régime fiscal	■ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).

Tribunal compétent en cas de litige

▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	132 821 50	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	NA	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	164 484 827	1 644 848 270
22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	182 254 656	1 822 546 560
30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700**	182 254 656	1 822 546 560

*nombre de titres cédés

** montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 12 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCF, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 12 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

De ce fait, le capital social de la BCP, au 30 avril 2011 et avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves prévue après l'assemblée générale mixte du 24 mai 2011, est de 664 107 480 dirhams réparti en 6 641 074 800 actions de même catégorie de valeur nominale de 10 Dh par action.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparaît, aujourd'hui, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires inscrits à la date du 01 novembre 2011, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

Ces actions nouvelles sont assimilées aux actions anciennes, et sont soumises à toutes les stipulations des statuts et aux décisions des assemblées générales.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida- Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07¹ modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31-déc-13		31-déc-14		31-déc-15		30-jun-2016	
	Nombre de titres détenus*	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
BPR	78 635 423	45,42%	90 149 952	52,07%	93 083 115	51,07%	94 787 367	52,01%
Trésor	10 420 877	6,02%	1	0,00%	1	0,0000005%	1	0,0000005%
Salariés CPM	6 805 537	3,93%	3 019 241	1,74%	10 897 674	5,98%	10 342 011	5,67%
OCP	8 752 736	5,06%	7 289 626	4,21%	2 408 548	1,32%	0	0%
Institutionnel s sélectionnés	18 017 555	10,41%	22 794 884	13,17%	25 815 989	14,17%	57 865 523	31,75%
Divers (dont flottant en bourse)	50 509 795	29,17%	49 888 219	28,81%	50 049 329	27,46%	19 259 754	10,57%
Actions auto- détenues	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	173 141 923	100%	173 141 923	100%	182 254 656	100%	182 254 656	100%

Source : BCP et Bourse de Casablanca

¹ La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

Le 13 septembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de son capital selon les voies suivantes :

- Une augmentation de capital réservée aux Institutionnels sélectionnés. Le montant global de cette opération s'est élevé à 3 140 838 060 dirhams portant sur 7 813 030 actions BCP à un prix de 402 dirhams par action.
- Une augmentation de capital réservée au personnel de la Banque. Le montant global de cette opération s'est élevé à 1 336 028 130 dirhams portant sur 3 906 515 actions BCP à un prix de 342 dirhams par action.

Le 02 novembre 2011, la BCP a décidé d'augmenter son capital social d'un montant de 781 302 930 dirhams, par voie d'incorporation d'une partie des réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78 130 293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune. Ainsi, le capital social de la BCP est passé à 1 562 605 860 DH divisé en 156 260 586 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP sera augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions de 10 DH.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,30 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI à hauteur de 5,00%. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions de 10 DH.

Au cours de l'exercice 2012, le nombre d'actions BCP détenu par les Banques Populaires Régionales a augmenté pour atteindre 76 357 911 actions (contre 54 948 059 actions à fin 2011). Cette augmentation est due, d'une part, à l'acquisition de nouvelles actions BCP sur le marché et d'autre part, à la cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat au profit des BPR en date du 26 septembre 2012.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

L'actionnariat de la BCP, au 04 novembre 2016, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	94 787 367	52,01%
BP MEKNES	11 142 463	6,11%
BP AGADIR	11 310 641	6,21%
BP FES	11 141 099	6,11%
BP LAÂYOUNE	5 292 257	2,90%
BP TANGER	11 188 328	6,14%
BP MARRAKECH	11 010 915	6,04%
BP RABAT	11 298 711	6,20%
BP NADOR	11 264 553	6,18%

BP OUJDA	11 138 400	6,11%
PERSONNEL	9 107 090	5,00%
BPCE Maroc	8 224 241	4,51%
Groupe SFI	8 657 096	4,75%
CIMR	10 904 158	5,98%
MCMA	9 388 289	5,15%
SAHAM-ASSURANCE	546 826	0,30%
CMR	5 192 882	2,85%
WAFA ASSURANCE	2 176 640	1,19%
RCAR	11 092 510	6,09%
DIVERS	22 177 557	12,17%
Total	182 254 656	100,00%

Source : BCP

II.3. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

II.4. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que l'AMMC et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais l'AMMC des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que l'AMMC et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

II.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 41 des statuts de la BCP, Les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la Loi n°12-96, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être

obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2013	2014	2015
Résultat social	1 685	1 726	1 830
Dividendes distribués (1)	822	909	1 048
Taux de distribution des dividendes	48,78%	52,67%	57,27%
Résultat net par action (DH)	9,7	10	10
Dividende par action (DH) (1)	4,8	5,3	5,8

Source : BCP-Comptes sociaux

(1) : les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au titre de l'exercice 2014, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 822 MDH soit 4,75 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2013.

Au titre de l'exercice 2015, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 909 MDH soit 5,25 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2014.

Au titre de l'exercice 2016, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 048 MDH soit 5,75 dirhams par action correspondant aux résultats de l'exercice 2015.

III. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Aucun actif de la BCP n'est nanti.

IV. NANTISSEMENTS D'ACTIONS BCP

Aucun nantissement.

V. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Titres de Capital :

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP.

Titres de Créances:

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal	Remboursement
Emissions échues						
CD	21/12/2010	20/12/2011	2 milliards	52 semaines	3,95%	In fine
CD	19/05/2011	17/05/2012	3 milliards	52 semaines	3,82%	In fine
CD	27/04/2012	26/10/2012	1 milliard	26 semaines	3,68%	In fine
CD	27/04/2012	26/04/2013	1 milliard	52 semaines	3,83%	In fine
CD	25/05/2012	23/11/2012	400 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	29/06/2012	28/12/2012	600 millions	26 semaines	3,70%	In fine
CD	31/12/2012	02/04/2013	150 millions	13 semaines	3,70%	In fine
CD	25/05/2012	24/05/2013	2 milliards	52 semaines	3,90%	In fine
CD	15/04/2013	14/10/2013	2,65 milliards	26 semaines	4,40%	In fine
CD	05/06/2013	04/12/2013	1,65 milliards	26 semaines	4,42%	In fine
CD	04/11/2013	03/02/2014	10 millions	13 semaines	3,68%	In fine
CD	28/11/2013	27/02/2014	300 millions	13 semaines	3,65%	In fine
CD	15/04/2013	14/04/2014	700 millions	52 semaines	4,55%	In fine
CD	05/06/2013	04/06/2014	1,9 milliards	52 semaines	4,57%	In fine
CD	28/10/2013	28/04/2014	1,0 milliards	26 semaines	4,05%	In fine
CD	16/12/2013	16/06/2014	500 millions	26 semaines	4,03%	In fine
CD	28/10/2013	27/10/2014	1,55 milliards	52 semaines	4,45%	In fine
CD	16/12/2013	15/12/2014	1,7 milliards	52 semaines	4,42%	In fine
TOTAL			0 milliards			
ENCOURS au 30/06/2016						

Source : BCP

Le tableau ci-dessous présente les dernières émissions obligataires et leurs caractéristiques :

Nature des titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (DH)	Maturité	Taux nominal Taux variable*	Remboursement
Obligations	17/12/2014	17/12/2021	1 milliard	7 ans		In fine

* Voir ci-dessous

En décembre 2014, La BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 1,0 milliard de dirhams réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal suivant :

- Pour la première année, le taux nominal sera de 3,55%
- Pour la seconde année, le taux nominal sera de 3,35%
- Pour les années suivantes, le taux facial des titres subordonnés sera calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 75 pbs.

VI. NOTATION DE LA BCP

Le 16 décembre 2015, l'agence de notation *Standard & Poor's* a attribué à la BCP la notation de : BB+/Stable/B.

Sur les 3 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2013	2014	2015
Notation de la BCP	BB+/Stable/B	BB+/Stable/B	BB+/Stable/B

Le rating de la Banque Centrale Populaire au Maroc reflète le point de vue des services de *Standard & Poor's* sur la notation du Groupe Banque Populaire (GBP) constitué, principalement, de la BCP et des Banques Populaires Régionales. Les facteurs négatifs de notation sont constitués de l'exposition élevée aux secteurs cycliques, la concentration sectorielle et sa capitalisation modérée.

Selon S&P, le groupe dispose d'un fort ratio réglementaire, dans le cadre de Bâle II, conformément aux directives du régulateur national. Ceci dit, bien que le ratio de capital ajusté par le risque de la banque soit parmi les plus élevés par rapport aux confrères domestiques notés, S&P estime au 30 juin 2015 que la capitalisation du GBCP est modeste sur une base comparative mondiale ce qui constitue une faiblesse relative. Ces éléments sont en partie compensés par la place de premier plan du groupe au sein du système bancaire en tant que deuxième banque universelle au Maroc ainsi qu'un profil financier et de liquidité satisfaisant. Par ailleurs, *Standard & Poor's* considère que la probabilité que le gouvernement fournisse un soutien extraordinaire à la banque, en cas de besoin et en temps opportun, est modérément élevée.

La BCP agit en tant qu'organisme central pour le groupe et assure la responsabilité de sa gestion financière et de sa supervision. Elle fournit également aux Banques Régionales un certain nombre de services financiers, effectue certaines opérations bancaires de masse du groupe et s'engage dans des opérations bancaires internationales. En outre, la BCP est la structure holding qui contrôle les participations et les filiales communes spécialisées du groupe. *Standard & Poor's* se base, dans son analyse, sur le groupe consolidé, parce que celui-ci opère de façon solidaire et dans lequel la BCP occupe une position centrale.

Standard & Poor's s'est basée dans son estimation sur le fait que le soutien de l'Etat au groupe, en cas de besoin, serait modérément élevé, en égard :

- au rôle «très important» du groupe dans le secteur bancaire marocain et l'économie en raison, particulièrement, de sa haute importance dans l'univers bancaire marocain, et sa position dominante en matière de transferts des MRE, de financement de l'artisanat et des

- petites et moyennes entreprises (PME) et les prestations de services bancaires dans les régions ;
- aux liens «très forts» avec l'Etat marocain, du fait de la relation historique qu'ils ont entretenue par le passé.

VII. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

VII.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VII.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

VII.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

VII.4. ORDRE DU JOUR

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

VII.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLÉES

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

VII.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VIII. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

VIII.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 et n°12-96 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 30 octobre 2016, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Cooptation par le Conseil d'Administration du 01/02/2008	Assemblée Générale du 23/05/2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Mohamed BELGHAZI	Administrateur Indépendant	Cooptation par le Conseil d'Administration du 25/03/2010	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Mostafa TERRAB	Président Directeur Général OCP-S.A.	Cooptation par le Conseil d'Administration du 27-07-2016	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Aziz ALOUANE	Chef de la Division de l'activité bancaire et de la stabilité financière à la Direction du Trésor et des Finances Extérieurs	Cooptation par le Conseil d'Administration du 08-09-2015	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M. Jalil Sebti	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M. Noureddine BELMAHJOUBI	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire de Tanger-Tétouan	Représentée par son Président du Directoire Mme Mouna LEBNIOURY	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 24/05/2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Représentée par son Président Directeur Général M. Khalid CHEDDADI	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Banque Populaire du Centre Sud	Représentée par son Président de Directoire M. Mohamed BOULGHMAIR	Cooptation par le Conseil d'Administration du 09/03/2016	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
BPCE MAROC	Représentée par M. François PEROL Président du Directoire de la Banque Populaire et Caisse d'Epargne	Assemblée Générale du 24/05/2013		Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)	Représentée par M Hicham BELMRAH Président du Directoire de la	Assemblée Générale du 24/05/2013	--	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 20-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

Suite à l'augmentation de capital de la BCP réservée à BPCE Maroc, le Conseil d'Administration de la BCP a coopté BPCE Maroc en tant qu'administrateur qui est représenté par M. François PEROL à partir du 03 septembre 2012. Cette décision a été ratifiée par l'AGO du 24 mai 2013. Cette assemblée a également nommé M. Adriano Arietti et La MCMA en tant que nouveaux membres du conseil d'administration.

VIII.2. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé, en plus du Président, de 9 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Quatre représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Au 30 octobre 2016, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	1 ^{er} Février 2008 / 24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	13-sept-11	déc.-16
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	13-sept-11	déc.-16
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	13-sept-11	déc.-16
M. Jalil SEBTI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	24-mai-11	déc.-16
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	13-sept-11	déc.-16
M. Abdellah El BOURKADI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Taza	13-sept-11	déc.-16
Mme Mouna LEBNIOURY	Président du Directoire de la Banque Populaire de Tanger-Tétouan	19-mars-16	déc.-16
M. Mohamed BOULGHMAIR	Président du Directoire de la Banque Populaire Du Centre Sud	Cooptation CA 09/03/2016	Déc.-16
M. Nouredine BELMAHJOUBI	Président du Directoire de la Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	19-mars-16	Déc.-16

Source : BCP

En vertu de la loi 44-08, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed BENCHAABOUN.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc;
- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la présente loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- Ratifier les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- Proposer à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - La création de banques populaires régionales ;
 - La suppression des banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) ou par la banque centrale populaire ;
- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Etablir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 ci-après;

- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 ci-après ;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.
- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Sous réserve du respect des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et aux organismes assimilés, le comité directeur est habilité :
 - à autoriser les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans des entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local ;
 - à agréer la création ou la suppression, par la Banque centrale populaire, de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en oeuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée la loi 42-07 et par la loi 77-14, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur est composé :

De cinq présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;

- De cinq représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil.
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

VIII.3. COMITE ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit en 2001, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé de :

- **M. Mohamed BELGHAZI : Président**
- **Madame Mouna LEBNIOURY (Président du Directoire de la BP Marrakech-Béni Mellal): Membre**
- **M. Jalil SEBTI (Président du Directoire de la BP Rabat Kenitra) : Membre**

Assistent également, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, le respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et la conformité à la réglementation relative au risque. Ce Comité est composé de :

- M. Hicham BELMRAH (Président de Directoire Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA)) : Président
- M. Nouredine BELMAHJOUBI (Président de Directoire de la BP Tanger-Tétouan) : Membre
- M. Mohamed BOULGHMAIR (Président de Directoire de la BP du Centre Sud): Membre

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjoints).

Ce Comité est composé de :

- M. Mohamed BENCHAABOUN (Président Directeur Général) : Président
- M. François PEROL (Président du Directoire de la Banque Populaire et Caisse d'Epargne) : Membre
- M. Adriano ARIETTI : Membre

VIII.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Entité	Mandat
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Président Directeur Général
VIVALIS SALAF	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING (MLE)	Président du Conseil d'Administration
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE (MAI)	Président du Conseil d'Administration
CHAABI BANK (BCDM)	Président du Conseil d'Administration
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	Président du Conseil de Surveillance
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Président du Conseil d'Administration
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Président du Conseil d'Administration
OCP SA	Administrateur
UBAF	Administrateur
UBAE	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY (CFCA)	Administrateur
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Administrateur
BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI)	Administrateur
UPLINE GROUP	Président du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT (CCI)	Président du Conseil d'Administration
FONDS AM INVEST MOROCCO (AMI)	Administrateur
Entités Hors Groupe	Mandat
MAMDA Ré	Administrateur
NEXANS MAROC	Administrateur
Caisse Interprofessionnelles Marocaine de Retraite (C.I.M.R)	Administrateur
Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE)	Administrateur
FONDATION MOHAMED V POUR LA SOLIDARITE	Administrateur
FONDATION MOHAMED VI POUR L'ENVIRONNEMENT	Administrateur
FONDATION LALLA SALMA POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER	Administrateur
Groupe Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)	Administrateur
UNIVERSITE AL AKHAWAYNE	Administrateur
FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT (œuvres sociales FAR)	Administrateur

Source : BCP

VIII.5. ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi 34-03 et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 22-05, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc dans les conditions des chapitres VI de la loi 12-96 telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14.

✓ **COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après approbation de Bank Al Maghrib, pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après la réunion statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.

Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès de la Société, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur, dans les conditions et pour les buts déterminés par la Loi n°17-95 et la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils doivent également communiquer leurs rapports à Bank Al-Maghrib et aux membres du Conseil d'Administration de la Société, selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

IX. ORGANES DE DIRECTION

IX.1. DIRECTION GENERALE

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

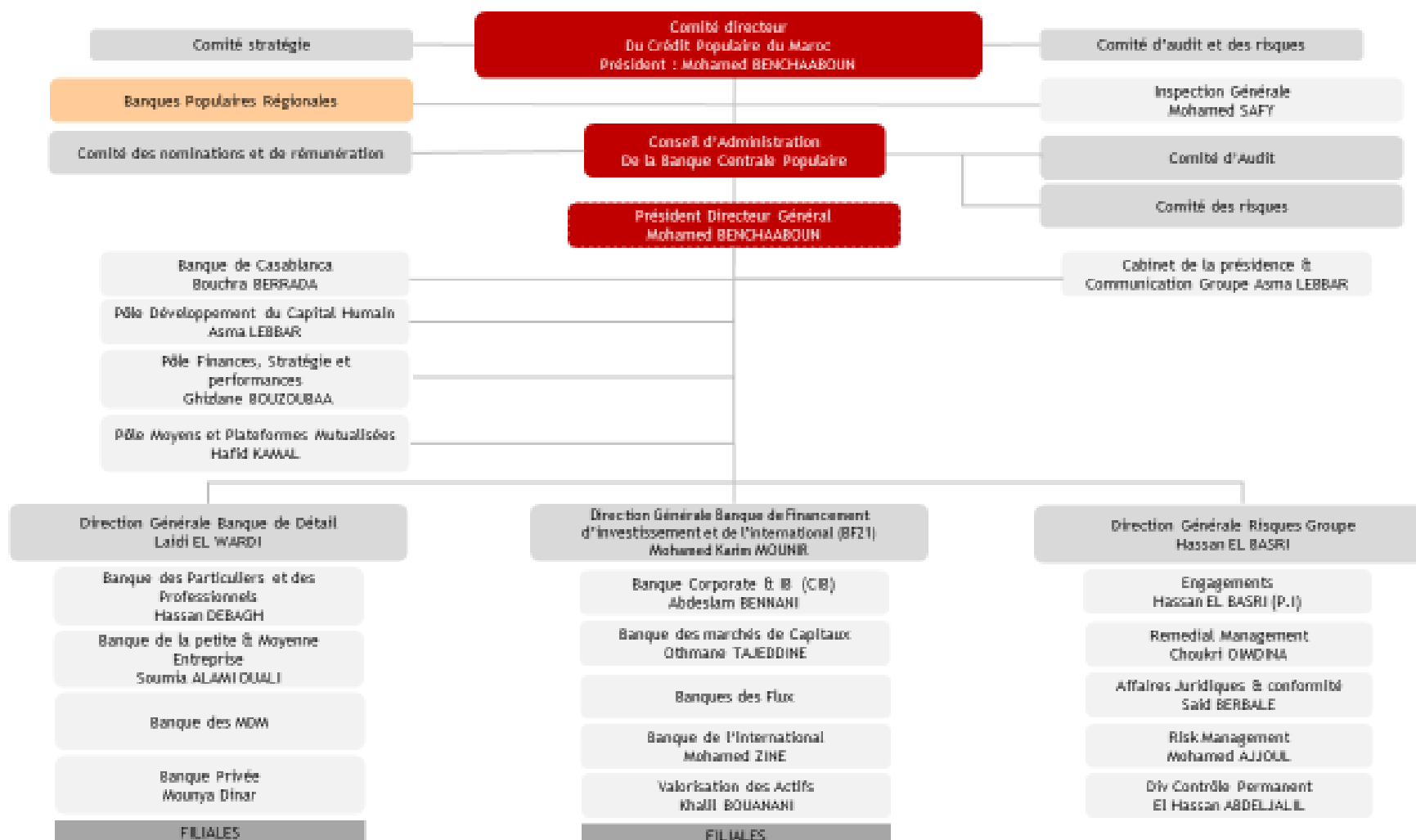
Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés.»

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

L'organigramme de la BCP à fin octobre 2016 se décline comme suit :



Source : BCP

IX.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAABOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alstom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Bouchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Bouchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Bouchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.
- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé de la Gestion Globale des Risques.
- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. M. MOUNIR a également occupé le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. Actuellement, M. MOUNIR est Directeur Général chargé de la Banque de Financement d'Investissement et de l'International.
- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité de la Stratégie (à la demande) ;
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).
- Un Comité de rémunération chargé par le Conseil d'administration d'examiner les questions relatives, à la détermination de la rémunération et des avantages des membres de direction et d'administration.
Ce comité est composé d'au moins trois membres du Conseil d'administration, dont le président du Conseil d'Administration qui en assure la présidence. Les membres du Comité de Rémunération sont nommés par le Conseil d'administration pour une durée fixée lors de leurs nominations par le Conseil d'Administration, sans que cette durée ne dépasse celle de leur mandat d'Administrateur. Quant au secrétariat des travaux du Comité de Rémunération, il est assuré par le Secrétaire Général de la Banque Centrale Populaire.

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	- Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil	- Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique	A la demande

Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur			
Comité Exécutif	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire
Comité Organisation & Systèmes d'Information	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens.	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle &	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel

	Interne		
	- Inspection Générale		
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	Mensuel
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque (l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles	Trimestriel ou à la demande

	Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	recrutées, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	
Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétaire Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents de Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestrielle

X.1. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

X.2. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en :

- ✓ Septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,33 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital. Au 30 juin 2015, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 1,52%.
- ✓ Décembre 2015 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,68 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.

Au 05 juillet 2016, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 5,70%.

X.3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA BCP ET DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

L'AGO du 23 mai 2016 a alloué des jetons de présence pour un montant de 1.500.000 DHS bruts.

X.4. REMUNERATION DES COMITES INSTITUTEES AU SEIN DE LA BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

X.5. PRETS ACCORDES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, OU AUX DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration est composé de membres représentants différents départements ministériels, des BPR, de l'OCP S.A, BPCE, SFI et MCMA.

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP aux administrateurs représentant les départements ministériels représentés au sein dudit conseil, ni aux représentants permanents des BPR ni aux représentants de BPCE, SFI et MCMA.

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP.

PARTIE IV

ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	▪ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	▪ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	▪ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	▪ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	▪ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	▪ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	▪ Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	▪ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	▪ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	▪ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	▪ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	▪ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;

- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
 - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
 - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
 - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
- 2001**
- Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ;
 - Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
 - Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
 - Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
- 2002**
- Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;
 - Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
 - Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
- 2003**
- Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
 - Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ;
 - Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
 - Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
 - Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
- 2004**
- Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
- 2005**
- La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ;
 - L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;
 - Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
- 2006**
- Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;
 - Lancement du nouveau programme Business Project ;
 - Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
- 2008**
- Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;

	▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; ▪ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; ▪ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : - Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital - Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital. ▪ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams ▪ Emission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1.5 milliards de dhs
2010	▪ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing ▪ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) ▪ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » ▪ Participation au MFD (Moroccan Financial Board) ▪ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP ▪ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne ▪ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis ▪ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 ▪ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie.
2011	▪ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat ▪ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR ▪ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM en date du 12 Août. ▪ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés en date du 15 Août.
2012	▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc en date du 30 Mai. ▪ Prise de participation dans le capital de Atlantic Bank International ▪ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR le 26 septembre ▪ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI en date du 22 octobre.
2013	▪ Augmentation des parts sociales des BPPR réservée au personnel du CPM
2014	▪ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR
2015	▪ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée ▪ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM

- 2016**
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP
 - Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau à travers une nouvelle filiale

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 77-14
Prise en charge des conséquences de la sortie de l'Etat du capital de la BCP	Transfert des prérogatives, précédemment attribuées à l'Etat par la loi 12-96, au Comité Directeur: ▪ Approbation du statut-type des BPR par décret ; ▪ Accord de l'autorité en charge des finances pour toute dotation supplémentaire au Fonds de Soutien sur la base des résultats du CPM ; ▪ Présence d'un commissaire du Gouvernement qui dispose de prérogatives importantes, y compris un droit de veto sur les décisions prises par l'ensemble des organes de gouvernance du CPM ; ▪ Recours à l'accord préalable, par décret, pour toute création de filiales ou prise de participation par la BCP.

Suppression des dispositions transitoires	Suppression des dispositions ci-dessous, prévues par la loi 12-96: ▪ Mise en place du Comité Transitoire du CPM qui a laissé sa place au Comité Directeur ; ▪ Dispositions relatives à la transformation de la Banque Centrale Populaire en société anonyme ; ▪ Dispositions relatives à la cession de 20% du capital de la BCP détenu par l'Etat aux banques Populaires Régionales ; ▪ Modalités d'introduction de la Banque Centrale Populaire à la Bourse des valeurs de Casablanca.
Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Renforcement de la cohésion de l'ensemble des composantes du CPM à travers une nouvelle configuration du capital et en confortant le Comité Directeur en tant qu'instance suprême devant veiller à assurer cette cohésion. La loi prévoit, à cet effet, la création de parts sociales privilégiées réservées à la BCP et aux BPR, qui présentent les caractéristiques suivantes : ▪ Elles seront souscrites sur la base de la valeur de marché de chaque Banque Populaire Régionale, le choix de la méthode d'évaluation et du Cabinet devant procéder à cette évaluation étant du ressort du Comité Directeur du CPM ; ▪ Ces parts sociales doivent représenter, à tout moment, plus de 51% du capital des BPR ; ▪ Elles donnent droit aux bénéfices, aux réserves et à des droits de vote proportionnels à la détention du capital.

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

Afin de permettre la fusion absorption de la BPC par la BCP, la loi n° 12-96 a été amendée par la loi n° 44-08 publiée au bulletin officiel en date du 2 Septembre 2010.

En effet l'article 3 de la loi n° 12-96 prévoyait la compétence du Comité Directeur pour proposer à l'agrément du Ministre chargé des finances la suppression de banques populaires régionales par voie de fusion ou d'absorption par une ou plusieurs banques populaires régionales, sans prévoir que cette fusion ou absorption puisse être faite par la BCP.

A travers cet amendement, la BCP, en tant qu'organe central des organismes du CPM pour lesquels elle assure l'ensemble des services d'intérêt commun, la gestion de la trésorerie excédentaire ainsi que le refinancement, peut désormais, si le Comité Directeur l'estime nécessaire et sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des finances, fusionner avec une banque populaire régionale ou l'absorber.

Aussi, la loi n°44-08 complète la loi 12-96 en termes de consolidation des comptes du CPM et de prise de participation de la Banque dans un organisme du CPM :

Article 21 Bis : « La Banque Centrale Populaire consolide les comptes des organismes du Crédit Populaire du Maroc et de leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit populaire du Maroc. »

Article 19 : « Les prises de participation par la Banque centrale populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du comité directeur qui en fixe le niveau et les modalités. »

En application de loi n° 44-08, les comptes consolidés du CPM de l'exercice 2015 correspondent à ceux de la BCP. De ce fait, les réalisations et les indicateurs du CPM sont présentés dans la partie « Présentation des résultats de la BCP ».

II.2. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07 et par la loi n°77-14, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 10 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi n°77-14, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.2.1. Evolution de la structure des sociétaires détenant des parts sociales ordinaires dans les BPR

Catégories	2013	Structure	2014	Structure	Var14/13	2015	Structure	Var15/14
Particuliers Locaux	326 833	76,11%	326 465	76,33%	-0,11%	323 053	76,58%	-1,05%
Sociétaires MDM*	99 860	23,25%	98 562	23,05%	-1,30%	96 217	22,81%	-2,38%
Entreprises	2 745	0,64%	2 657	0,62%	-3,21%	2 572	0,61%	-3,20%
Total	429 438	100,00%	427 684	100,00%	-0,41%	421 842	100,00%	-1,37%

MDM : Marocains Du Monde

Source : BCP

En 2013, le nombre de sociétaires se situe à 429 438, soit une hausse de 0,70% par rapport à l'exercice précédent. Cette légère hausse découle essentiellement de l'augmentation des particuliers locaux de 9,60%.

En 2014, le nombre de sociétaires a enregistré une baisse de 0,40% pour s'établir à 427 684 sociétaires. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des sociétaires MRE (-1,30%) ainsi que celle des Entreprises (-3,20%).

En 2015, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a enregistré une baisse de 1,37% pour s'établir à 421 842 sociétaires. Cette baisse s'explique par la baisse des particuliers locaux (-1,05%), sociétaires MRE (-2,38%) ainsi que celle des Entreprises (-3,20%).

A fin octobre 2016, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé de 6,10% pour s'établir à 396 092 sociétaires. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des particuliers locaux (-11,32%) et des sociétaires MDM (-3,81%).

II.2.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH	2013			2014			2015			30/06/2016		
BPR	D (1)	C (2)	RN (3)	D (1)	C (2)	RN (3)	D(1)	C(2)	RN(3)	D(1)	C(2)	RN(3)
Centre Sud	14 986	8 495	206	16 192	8 818	275	16 580	9 296	252	17 063	9 202	154
El Jadida –Safi	8 604	6 567	109	9 252	7 066	104	9 698	7 290	113	NA	NA	NA
Fès-Taza	13 361	7 951	160	13 952	8 147	51	14 796	8 291	74	15 353	8 545	157
Laâyoune	2 960	2 499	55	3 974	2 624	51	2 979	2 378	53	3 188	2 224	65
Marrakech - Beni Mellal	16 882	10 906	91	18 316	11 048	99	20 539	10 927	83	23 834	13 104	53
Meknès	9 678	6 517	141	10 219	6 459	118	10 944	6 537	55	11 351	6 649	72
Nador - Al Hoceima	22 696	4 189	194	23 216	3 765	196	24 042	3 563	148	24 818	3 593	124
Oujda	14 133	6 572	171	14 854	6 948	148	15 541	6 739	100	15 757	6 987	60
Tanger –Tétouan	16 122	7 510	153	16 664	7 614	88	18 082	7 370	66	18 745	7 480	66
Rabat-Kénitra	23 746	14 053	217	25 098	14 784	219	29 493	16 160	234	31 998	19 211	217
Total	143 168	75 261	1 497	151 735	77 272	1 349	162 694	78 552	1 177	162 107	76 995	967

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

Source: BCP

Au 30 juin 2016, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 162 107 MDH contre 162 694 MDH à fin 2015. Les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (31 998 MDH), Nador-Al Hoceima (24 818 MDH) et Marrakech - Beni Mellal (23 834 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 76 995 MDH à fin juin 2016 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Marrakech - Beni Mellal qui s'élèvent respectivement à 19 211 et 13 104 MDH.

Durant le premier semestre de l'année 2016, le résultat net global des BPR s'établit à 967 MDH dû essentiellement aux performances réalisées dans les régions Rabat-Kénitra (217 MDH), Nador-Al Hoceima (124 MDH) et Fes- Taza (157 MDH).

Durant l'exercice 2015, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 7,2 % pour s'établir à 162 694 MDH par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts des régions Rabat-Kénitra (+4,4 Milliards de Dhs), Marrakech-Béni Mellal (+2,2 Milliards de Dhs), Tanger-Tétouan (+1,4 Milliards de Dhs) et Fès-Taza (+844 MDH).

Les créances sur la clientèle ont connu une progression de 1,7% par rapport à fin 2014, s'établissant ainsi à 78 552 MDH. Cette progression se traduit notamment par l'augmentation des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (1 377 MDH).

A fin 2015, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 12,8% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 177 MDH. Cette régression s'explique essentiellement par la baisse du résultat net des régions Meknès (-63 MDH), Nador-Al Hoceima (-48 MDH) et Oujda (-48 MDH).

Durant l'exercice 2014, les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 6,0% pour s'établir à 151 737 MDH. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépôts de la région Marrakech-Béni Mellal (+1 434 MDH), Rabat-Kénitra (1 351 MDH), centre sud (+ 1 206 MDH) et Laâyoune (+ 1 014 MDH).

Les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 2,7% à fin 2014, s'établissant ainsi à 77 274 MDH. Cette hausse découle essentiellement de la hausse des créances sur la clientèle de la région Rabat-Kénitra (+ 731 MDH) et El Jadida-Safi (+ 500 MDH).

A fin 2014, le résultat net global des BPR a connu une baisse de 9,90% par rapport à l'exercice précédent pour se situer à 1 349 MDH. Cette régression s'explique principalement par la baisse du résultat net des régions Fès-Taza (-109 MDH) et Tanger Tétouan (-65 MDH).

Durant l'exercice 2013, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 6% pour se situer à 143 168 MDH. Cette hausse découle essentiellement de l'augmentation des dépôts de la région de Laâyoune (+1 000 MDH) et Marrakech Béni Mellal (+1 629 MDH).

De leur côté, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 3% pour se situer à 75 261 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des créances de la région Rabat-Kénitra (+1 339 MDH) et celles de Marrakech-Béni Mellal (+1 063 MDH).

A fin 2013, le résultat global des BPR se situe à 1 497 MDH, soit une hausse de 22%. Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse du résultat net des régions Tanger-Tétouan (+ 59MDH), Fès-Taza (+52 MDH) et de la région Centre Sud (+51 MDH).

II.2.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

• **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

• **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP. En 2009, une dotation complémentaire de 500 millions de dirhams a été allouée au fonds de soutien.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

• **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

• **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés², exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

² Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejjeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec les BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR, la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07 et par la loi 77-14

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
 - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - les délégations et représentations à l'étranger ;
 - le réseau monétique ;
 - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - des achats d'imprimés ;
 - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES, FONDS D'INVESTISSEMENT ET FONDATIONS DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 30 juin 2016, les filiales de la BCP se présentent comme suit :

Filiales	Domaine d'activité	% en capital	% en droits de vote	% d'intérêt	% de contrôle
BP Centre Sud	Banque	51,60%	51,60%	51,60%	100,00%
BP Fes Taza	Banque	52,75%	52,75%	52,75%	100,00%
BP Laayoune	Banque	52,71%	52,71%	52,71%	100,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	52,21%	52,21%	52,21%	100,00%
BP Meknes	Banque	52,53%	52,53%	52,53%	100,00%
BP Nador Al Hoceima	Banque	52,63%	52,63%	52,63%	100,00%
BP Oujda	Banque	52,47%	52,47%	52,47%	100,00%
BP Tanger Tetouan	Banque	52,44%	52,44%	52,44%	100,00%
BP Rabat Kenitra	Banque	52,51%	52,51%	52,51%	100,00%
Chaabi Bank	Banque	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	62,50%	62,50%	62,50%	62,50%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	54,10%	54,10%	78,04%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	43,50%	43,50%	46,05%	50,34%
VIVALIS	Crédit consommation	66,38%	66,38%	77,28%	87,28%
Mediafinance	Marché des capitaux	60,00%	89,95%	89,95%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	73,62%	73,62%	83,76%	83,76%
CIB	Banque Offshore	70,00%	70,00%	85,48%	100,00%
BPMG	Banque	77,25%	77,25%	77,25%	77,25%
Bank Al Amal	Banque	24,24%	35,16%	30,34%	35,97%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro finance	100%	100%	100,00%	100,00%
Upline Group	Banque d'affaires	77,39%	77,39%	89,18%	100,00%
Maroc Leasing	Crédit bail	53,11%	53,11%	53,11%	53,11%
BP Shore	Holding	56,80%	56,80%	78,26%	100,00%
FPCT Sakane	Immobilier	ND(**)	ND	49,00%	100,00%
ABI	Holding	74,60%	74,60%	74,52%(***)	100,00%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Tenant bureau d'étude	54,74%	54,74%	54,74%	54,74%
BP REM	Immobilier	43,13%	43,13%	NC	NC
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	64,00%	64,00%	NC	NC
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	100,00%	100,00%	NC	NC
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeur mobilière	100%	100%	NC	NC
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	99,87%	99,87%	NC	NC
Banque Populaire Patrimoine	Banque	99,87%	99,87%	NC	NC
Banque Participative Du Maroc	Banque	80,00%	80,00%	NC	NC

(**)Fonds de placement collective de titrisation ne comporte pas de capital.

(***)La filiale de ABI, AACI, détient un 0,2% dans le capital de la Holding ABI. Cette détention vient en diminution du pourcentage d'intérêt de la BC P dans ABI en consolidé.

Les BPR ont été présentées au niveau de la section II.2

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit :

Dividendes perçus en KDH	2013	2014	2015	2016
Maroc Leasing	22	22	22	23
MAI	20	20	20	0
BPMG	5	5	6	8
Vivalis Salaf	19	23	48	59
Chaabi International Bank off shore	28	25	75	68
REM	8	15	0	0
Upline Group	44	44	47	43
ABI	0	24	78	134
Total	146	178	296	335

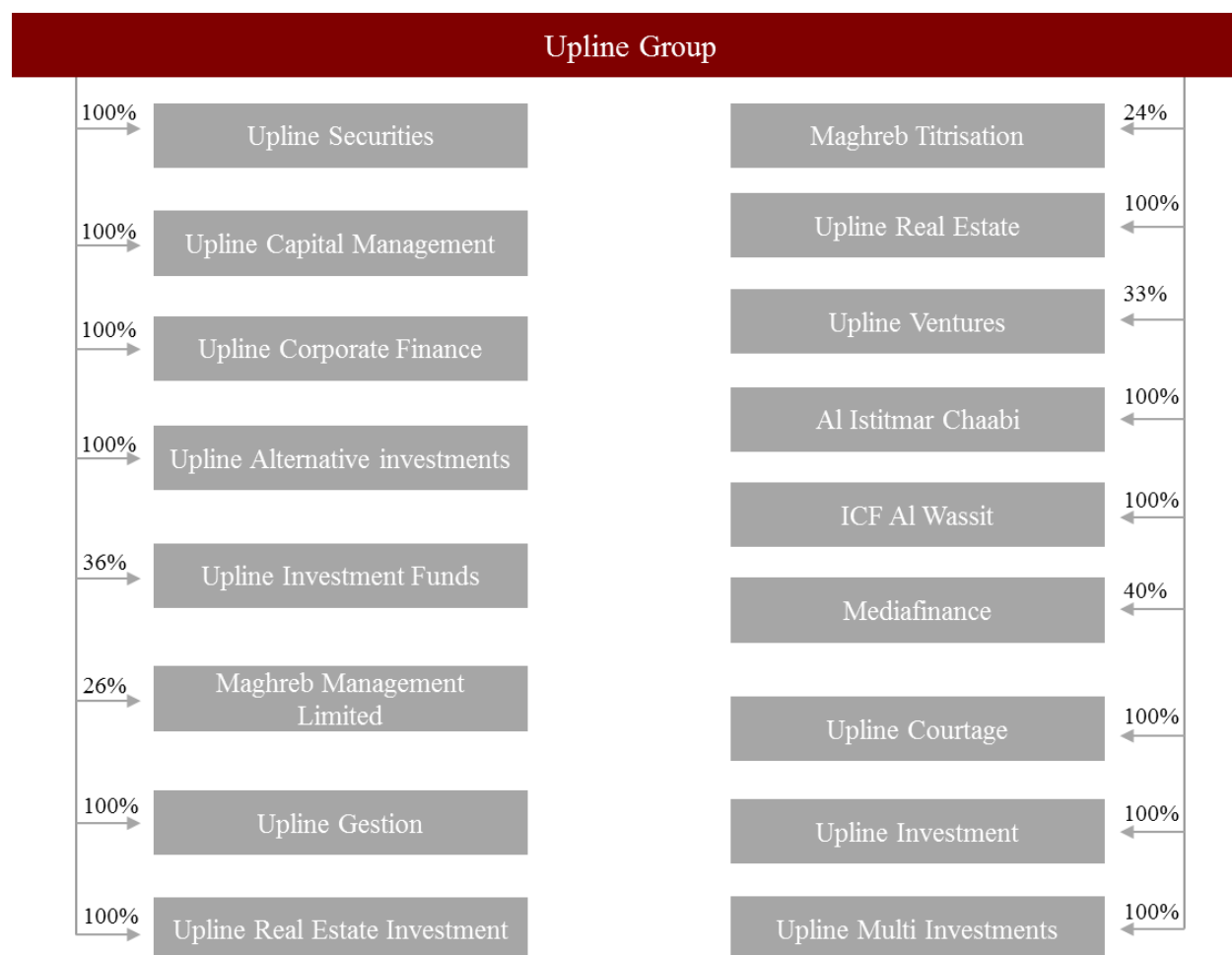
Source : BCP

III.1.1.1 UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse des valeurs de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de valeurs de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;
- Upline Courtage : est un courtier en assurance et en réassurance.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 039	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - TAZA	11 755	2,51%	2,51%
BP MEKNES	11 755	2,51%	2,51%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%

Petits porteurs physiques (GBP)	6	0,00%	0,00%
Total	467 836	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Fonds Propres	434 364	448 908	443 972	405 320	465 417	3,34%	-1,1%	14,8%
Chiffre d'affaires consolidé	166 706	193 497	186 622	76 619	95 867	16,07%	-3,6%	25,1%
Résultat net consolidé en normes IFRS	59 434	80 073	64 889	18 917	77 108	34,7%	-19,0%	307,6%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé d'Upline Group a connu une hausse de 16% due à la bonne performance de l'ensemble de ses lignes de métier, en particulier la gestion d'actifs. La rentabilité du Groupe s'est améliorée enregistrant un résultat net de l'ordre de 73,5 MDH en 2014 contre 52,9 MDH en 2013.

Les fonds propres consolidés se sont également appréciés de 3,3% pour s'établir à 448 MDH à fin 2014.

Au titre de l'exercice 2015, dans un contexte difficile et mitigé mêlant resserrement de la concurrence, baisse sur les opérations de capital conjuguée à une régression du volume enregistré sur le marché de blocs, un marché action accusant de faibles volumes et un accroissement constant de la taille moyenne des fonds, Upline Group a réalisé un chiffre d'affaires de 187 MDH en baisse de 3,6% par rapport à l'exercice précédent pour un résultat net consolidé en recul de 19% à 64,9 MDH.

Au 30 juin 2016, le chiffre d'affaires consolidé a connu une hausse de 25,1% à 95,9 MDH, résultant principalement de la performance enregistrée dans les lignes métiers gestion d'actifs, intermédiation boursière et capital investissement.

A fin juin 2016, le résultat net consolidé s'est établi à 77,1 MDH contre 18,9 MDH au 30 juin 2015. Cette hausse s'explique par principalement par la réalisation d'un résultat non courant lié à la plus-value de cession des titres détenus par les sociétés de bourse aux nouveaux actionnaires dans la Bourse de Casablanca et ce dans le cadre de son projet de démutualisation

III.1.1.2 Maroc Leasing :

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997 elle devient la première entreprise introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

D - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 277 676 800 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 474 662	53,11%	53,11%
CIH	944 417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159 495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198 115	7,14%	9,80%
Total	2 776 689	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Produits d'exploitation bancaire	3 630	3 599	3 587	1 785	1 702	-0,86%	-0,30%	-4,70%
PNB	248	268	296	139	142	8,03%	10,80%	2,20%
Résultat net	53	56	59	39	26	5,89%	4,30%	-31,60%

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2014, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 3 599 MDH, en baisse de près de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Les charges d'exploitation bancaire se sont soldées à 3,331 MDH soit une baisse de 1,50% par rapport à 2013.

A fin 2014 le PNB enregistre un montant de 267,5 MDH, en progression de 8%.

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de 73,7 MDH situant ainsi le coefficient d'exploitation à 27,55 % contre 29,60 %, en baisse de 2.1 Pts.

Le résultat net affiche un montant de 56,12 MDH, contre 52,99 à fin 2013, soit une évolution de 6% par rapport à 2014.

L'exercice 2015 s'est soldé par un résultat net de 58,5 MDH contre 56,1 MDH en 2014, soit une hausse de 4,3%.

En dépit d'un exercice marqué par une conjoncture économique difficile et un recul global des investissements, Maroc Leasing a poursuivi son développement en mettant l'accent sur la synergie développée avec le réseau BP, les missions auprès de clientèles communes pour le financement en crédit-bail mobilier et immobilier destiné à des cibles professionnelles.

Pour l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de Maroc Leasing se présentent comme suit:

- Un léger recul des produits d'exploitation de 0,3% par rapport à l'exercice précédent.
- Accroissement de 10,8% du PNB à 296,3 MDH, soit un taux de réalisation de l'objectif de 108,9% ;
- Hausse du résultat net de 4,3% à 58,5 MDH.

Au titre du premier semestre 2016, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 1 702 MDH, en baisse de près de 4,7% par rapport au 1^{er} semestre 2015.

Pour sa part, le PNB s'est élevé à 142 MDH, soit une évolution de 2,2% par rapport à fin juin 2015 et ce, pour un résultat net de 26 MDH en baisse de 31,6%. Cette baisse du résultat net s'explique par une augmentation des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui passent de 31,4 MDH en juin 2015 à 61,7 MDH en juin 2016.

III.1.1.3 Vivalis Salaf (ex-Assalaf Chaabi):

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés. Les principaux crédits distribués par la société sont:

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf», avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2015-2016, Vivalis Salaf a poursuivi la conduite d'importants projets structurants visant sa mutation vers un opérateur industriel, capable de renforcer le cœur de son métier et de maximiser les cash-flows en proposant de nouvelles prestations dédiées à la gestion pour compte de tiers (fourniture de services clés en main).

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui délivre une rentabilité solide et récurrente et qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent en se projetant dans l'avenir avec sérénité et responsabilité.

C - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Société de crédit à la consommation
Secteur d'activité : Crédit à la consommation
Adresse : Angle Bd Zerkouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 177 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1 174 856	66%	66%

BP MARRAKECH - BENI MELLAL	41 098	2%	2%
BP CENTRE SUD	41 098	2%	2%
BP TANGER - TETOUAN	41 098	2%	2%
BP FES - TAZA	41 098	2%	2%
BP MEKNES	41 098	2%	2%
BP NADOR AL HOCEIMA	41 098	2%	2%
BP RABAT - KENITRA	41 098	2%	2%
BP OUJDA	41 098	2%	2%
BP LAAYOUNE	41 098	2%	2%
SOUS TOTAL CPM	1 544 738	87%	87%
RMA- ALWATANYA	60 187	3%	3%
MAGHREBAIL	45 540	3%	3%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32 110	2%	2%
MATU	11 074	1%	1%
AUTRES	76 351	4%	4%
Total	1 770 000	100%	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Produits d'exploitation bancaire	574 897	683 346	785 947	376 361	423 657	18,86%	15,0%	12,6%
Encours clients (En MDH)	5 055	5 424	5 427	5 347	5 558	7,30%	0,1%	3,9%
PNB	252 378	281 977	304 941	147 895	158 431	11,70%	8,1%	7,1%
Résultat net	71 101	75 659	91 193	48 658	52 293	6,40%	20,5%	7,5%

Source : BCP

A fin décembre 2014, et malgré le resserrement des conditions d'octroi, la production brute a totalisé 2.430 MDH, soit une hausse de 16,5% par rapport à fin décembre 2013.

L'encours brut s'est établi à 5,4 Milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 7,3% par rapport à 2013. La hausse de l'encours global s'explique principalement par la relance de l'activité LOA.

A fin 2015, les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Progression de l'encours brut de 0,1% à 5,4 milliards de dh ;
- Augmentation du PNB de 8,1% à 305 MDH ;
- Accroissement du résultat net de 20,5% à 91,2 MDH.

Au titre du premier semestre 2016, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Progression de l'encours brut de 3,9% à 5.558 MDH ;
- Augmentation du PNB de 7,1% à 158 MDH ;
- Accroissement du résultat net de 7,5% à 52,3 MDH.

III.1.1.4 Chaabi Location Longue Durée :

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : Angle Bd. Zerkouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 2- Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 31 450 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	231 525	73,62%
Maroc Leasing	4 350	1,38%
Fonds Moussahama I	31 450	10,00%
Sous total groupe	267 325	85%
Akwa group	47 175	15,00%
Total	314 500	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires	106 395	116 771	140 199	66 829	80 646	9,75%	20,1%	20,7%

Résultat net	2 109	4 683	10 226	2 915	6 969	>100,00%	>100,00%	139,1%

Source : BCP

Au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est établi à 116,7 MDH en hausse de 9,8% comparativement au 31.12.2013, cette réalisation est attribuable à l'amélioration de la base clientèle et du loyer moyen.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 23,6 MDH en hausse de 45,4 % par rapport à 2013, cette évolution est justifiée par la baisse importante des charges d'exploitation de 9,2 %.

Le résultat net s'est établi à 4,7 MDH.

Au titre de l'exercice 2015, Les performances régulières et ascendantes de Chaabi LLD lui ont permis de renouer avec la rentabilité, de consolider ses fonds propres et d'asseoir une bonne image auprès de ses clients et de ceux du Groupe.

Dans cette dynamique, tous les indicateurs d'activité et de résultats se sont inscrits en hausse, consolidant les réalisations des derniers exercices :

- Le parc de Chaabi LLD a évolué de 23.2% avec des mises en circulation atteignant 67,2% et une part de marché atteignant 9%;
- Les cessions réelles se sont élevées à 490 sorties. Cette performance trouve son origine dans l'optimisation des prix à la vente;
- Le chiffre d'affaire s'est accru de 20,1% par rapport à fin 2014.
- Le résultat net a plus que doublé, se situant à 10,2 MDH.

Au titre du premier semestre 2016, Chaabi LLD a pu poursuivre sa politique de croissance initiée en 2015, en mettant à profit les synergies avec le réseau et le Corporate Banking, la dynamique insufflée à sa force de vente et son image de qualité de service.

Ainsi, le résultat net de la société ressort à 6,9 MDH, suite principalement à l'accroissement de son chiffre d'affaires (+20,7%).

III.1.1.5 MEDIAFINANCE

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :**

Capital social : 206 403 300 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 238 420	60,00%*
UPLINE GROUP	825 613	40,00%
Total	2 064 033	100,00%

* Droit de vote : 89,95%
 Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires	45 967	49 735	53 316	27 103	34 051	8,90%	7,2 %	25,6%
PNB	12 986	21 646	14 624	9 028	9 295	66,68%	-32,4 %	3,0%
Résultat net	3 360	5 887	3 294	2 718	2 345	75,21%	-44,0 %	-13,7%

Source : BCP

Le Chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2014, le PNB a enregistré une hausse significative de 66,7% pour s'établir à 21,6 MDH. Cette augmentation provient essentiellement des revenus d'intérêt et des gains nets en capital.

Les réalisations 2014 sont impulsées par la contribution des actifs suivants :

- Un portefeuille d'investissement constitué de TCN détenu depuis 2012 dont l'encours avoisine 262 MDH procurant un rendement moyen de 5,12% ;
- Un portefeuille des BDT d'un encours moyen de 204 MDH.
- Des placements en OPCVM obligataires moyen long terme d'un encours moyen de 486 MDH.

Le Résultat Net s'établit à 5.887 KDH contre 3.360 KDH au 31/12/2013.

En 2015, Médiafinance s'est adjugée sur le marché primaire un volume de souscriptions de 341 MDH. Sur le marché secondaire, la banque a réalisé un volume global de 2,3 MMDH. L'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Le volume global affiche une baisse de 15,5% pour s'établir à 2,3 MMDH.
- Le PNB ressort à 14,6 MDH en 2015 contre 21,6 MDH un an auparavant, soit un repli de 32,4% qui s'explique principalement par la nette baisse du volume d'activité ;
- Le résultat net ressort en baisse à 3,3 MDH contre 5,9 MDH à fin décembre 2014.

A fin juin 2016, l'analyse des principaux indicateurs de Médiafinance fait ressortir ce qui suit :

- Un chiffre d'affaires en hausse de 25,6% à 34 MDH ;

- Le PNB ressort à 9,3 MDH en 2016 contre 9,0 MDH à fin juin 2015, soit une hausse de 3% ;
- Le résultat net ressort à 2,3 MDH contre 2,7 MDH à fin juin 2015.

III.1.1.6 Maroc Assistance Internationale :

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.
- Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit:
- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;
- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 50 000 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	387 145	77%

Divers privés	112 855	23%
Total	500 000	100%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	381 031	432 406	439 312	369 306	391 599	13,50%	1,6%	6,0%
Résultat net	41 483	48 452	53 571	30 177	28 127	16,80%	10,6%	-6,8%

Source : BCP

A fin 2014, le chiffre d'affaires Global de MAI est passé de 381 MDH à 432,4 MDH, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2013. Cette évolution provient de l'effet conjugué de l'augmentation tarifaire du contrat Injad Achamil, de l'effort commerciale déployé, ainsi que de l'évolution des ventes locales. Le résultat net s'est situé à 48,5 MDH en 2014 soit un accroissement de 16,8% par rapport à 2013.

L'exercice 2015 est marqué par l'obtention du trophée de l'excellence Marketing 2015 « Marketing Excellence Award » décerné par IAG à Athènes, pour le projet micro-assistance en partenariat avec la Fondation Attawfiq Micro Finance.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de M.A.I ont évolué comme suit :

- Les primes acquises se sont élevées à 439,3 MDH à fin décembre 2015 en hausse de près de 2% ;
- La part de marché accuse un recul de 3 pts en raison d'une forte percée de la concurrence sur le marché local ;
- Le résultat d'exploitation affiche une hausse de 15,2% à 89,7 MDH ;
- Quant au résultat net, il s'élève à 53,6 MDH en augmentation de 10,6%.

À fin juin 2016, les indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Les primes acquises se sont élevées à 391,6 MDH à fin juin 2016 en hausse de 6,0%;
- La sinistralité globale a enregistré une hausse de 1,1% en s'établissant à 112 MDH ;
- Le résultat d'exploitation affiche une baisse de -6% à 46,2 MDH ;
- Quant au résultat net, il s'élève à 28 MDH, en baisse de 6,8% par rapport au 30 juin 2015.

III.1.1.7 Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à doubler ses réalisations à l'horizon 2020, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;

- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Toute opération de banque et de crédit en off shore
 Secteur d'activité : Banque off shore
 Adresse : Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 800	70,00%
BP Tanger/Tétouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	44 000	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014*	2015**	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Produits d'exploitation bancaire	164 558	245 532	258 241	123 232	144 090	49,21%	5,2%	16,93%
PNB	74 464	120 671	132 461	66 142	80 988	62,05%	9,8%	22,45%
Résultat net	70 299	111 904	107 932	57 676	78 350	59,18%	-3,5%	35,85%

Cours annuel moyen au 31-12-2014 USD/MAD : 9,0062

Cours annuel moyen au 31-12-2015 USD/MAD : 9,7960

Cours annuel moyen au 30-06-2016 USD/MAD : 9,8060

Source : BCP

L'année 2014 a maintenu cette évolution positive avec une progression du produit net bancaire de 62% pour se situer à près de 120 671 Kdh et du résultat net de 59% pour s'établir à 111 904 Kdh.

Au titre de l'année 2015, les indicateurs d'activité et de résultat de CIB Offshore sont les suivants :

- Le PNB ressort à 132,5 MDH soit une hausse de 9,8% par rapport à 2014, à noter qu'il y a eu une détérioration du cours de l'Euro face au Dollar ayant sous performé les indicateurs d'activité vue la proportion élevé des opérations libellées en Euro dans le portefeuille de CIB Offshore ;
- Le Résultat Net a accusé une baisse de 3,5% pour s'établir à 107 MDH du fait du provisionnement d'une importante créance en souffrance.

En termes d'indicateurs d'activité et de résultat, CIB Offshore a connu à fin juin 2016, les évolutions suivantes :

- Compte tenu de l'évolution favorable du produit d'exploitation et de la maîtrise des charges d'exploitation bancaires, le PNB s'est accru de 22,5% par rapport à juin 2015 ;
- Le résultat net affiche une évolution positive de 35,9% pour s'établir à 78 MDH.

III.1.1.8 Chaabi Bank Europe (ex-BCDM):

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 37 478 000 €

Actionnaires :	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	428 884	99,87%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	551	0,12%
Total	429 435	100,00%

(*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leurs ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant.

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014*	2015**	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var juin16/15
Produits d'exploitation bancaire	493 852	501 922	526 484	268 451	275 576	1,6%	4,9%	2,7%
PNB	475 638	487 486	514 115	261 664	267 635	2,5%	5,5%	2,3%
Résultat net	-10 297	-9 260	-4 805	5 769	-12 065	-	-	-309,1%

Source : BCP

Cours annuel moyen au 31-12-2014 EUR/MAD = 10,9469

Cours annuel moyen au 31-12-2015 EUR/MAD = 10,8200

Cours annuel moyen au 31-12-2015 EUR/MAD = 10,8498

Au titre de l'exercice 2014, la Chaabi Bank Europe s'est attachée à poursuivre le développement de son réseau et à améliorer l'organisation commerciale et la proximité avec les clients afin d'assurer son développement.

En parallèle, en synergie avec le Groupe des Banques Populaires, une diversification maîtrisée a été entreprise avec le développement de la Trade Finance. Ses indicateurs ont évolué comme suit :

- L'exercice 2014 fait ressortir un PNB de 487 486 Kdh en progression de 2,5% par rapport à 2013 ;
- Le Résultat Net à fin décembre 2014 ressort déficitaire à hauteur de 9 260 Kdh contre - 10 297 Kdh une année auparavant. Ce résultat tient compte des charges et des produits exceptionnels d'un montant de -26 350 Kdh.

Pour l'exercice 2015, sur le plan des performances commerciales et financières, les réalisations de Chaabi Bank se présentent comme suit :

- Une progression du Produit Net Bancaire de 5,5% à 514,1 MDH ;
- Une résorption du déficit du Résultat Net déficitaire qui ressort à -4,9 MDH contre -9,2 MDH une année auparavant.

A fin juin 2016, les réalisations de Chaabi Bank, en termes de performances commerciales et financières, se présentent comme suit :

- Une progression du produit d'exploitation bancaire et du produit net bancaire respectivement de 2,7% et de 2,3% à 275,6 MDH et 267,5 MDH ;
- Le résultat net à fin juin 2016 ressort déficitaire de 12 MDH contre 5,7 MDH une année auparavant. Cette situation est expliquée par un résultat exceptionnel de -31 MDH (départs en retraite anticipée, apurement des anciens suspens ...).

III.1.1.9 Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC):

La Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- S'implanter en dehors de Bangui ;
- Améliorer le positionnement de la banque;
- Veiller à la qualité des engagements;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

- **Identification :**

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 10 000 000 000 FCFA
 Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	625 000	62,50%
Etat Centrafricain	375 000	37,50%
Total	1 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En MDH	2013	2014*	2015**	30/06/2015	30/06/2016***	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires (produits d'exploitation bancaire)	57	52	58	32	25	-9,03%	11,5%	-19,7%
PNB	50	37	40	23	18	-26,28%	8,1%	-19,4%
Résultat net	-44	-30	-66	-28	-2	33,20%	-120%	92,9%

Source : BCP

(*) Cours annuel moyen au 31-12-2014 FCFA/MAD = 0,0167

(**) Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/FCFA = 60,75

(***) Cours Semestriel moyen au 30-06-2016 MAD/FCFA = 60,58

A fin 2014, les indicateurs d'activité ont enregistré les évolutions suivantes :

- Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 51 515 Kdh ;
- Sous l'effet de la baisse de l'encours moyen des crédits, Le PNB réalisé a été de 36 888 Kdh, affichant une baisse de 26,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent ;
- Le résultat net ressort à -29 671 Kdh contre -44 416 Kdh l'année précédente, soit une amélioration de 33,2% par rapport à 2013.

Il est à noter que depuis 2013, la BPMC subit l'impact de la crise politique et sécuritaire que traverse la République Centrafricaine, entraînant une crise économique matérialisée par un quasi-arrêt de l'ensemble des activités économiques. Le secteur bancaire a souffert d'un mouvement de retrait massif d'argent de la part des clients et d'un assèchement des liquidités. L'activité crédits a également connu un net ralentissement avec une forte montée des impayés.

En 2015, l'économie Centrafricaine a continué à subir l'impact de la crise militaro-politique et ce, en dépit des efforts des autorités locales et de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la banque a poursuivi la mise en œuvre du plan d'urgence visant sa restructuration, l'assainissement du Portefeuille et le respect des normes prudentielles. L'année 2015 a été marquée par le lancement du processus d'arrimage à ABI.

Les réalisations 2015 se présentent ainsi :

- A 40 MDH, le PNB a enregistré une progression de 8,1% grâce notamment à l'importante augmentation des commissions nettes qui se sont accrues de 71% ;
- Sous l'effet du coût du risque, le résultat net ressort déficitaire à -65,9 MDH.

En 2016, et en dépit du retour à l'ordre constitutionnel avec l'élection du nouveau président de la République, l'activité économique continue de subir les effets de la crise qui perdure depuis plus de trois ans. Le premier semestre a été marqué de surcroît par un climat d'attentisme, défavorable à la reprise normale des activités.

Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de la BPMC au 30 juin 2016 se présentent comme suit :

- Des produits d'exploitation en baisse de 19,7% sous l'effet de la baisse des emplois productifs au cours du premier semestre ;
- Une baisse du PNB de 19,4%;
- Sous l'effet du coût du risque, le résultat net s'est établi à -2,3 MDH contre -27,7 MDH à la même période de l'année antérieure.

III.1.1.10 Banque Populaire Maroco-Guinéenne (BPMG) :

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.

De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.

Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banque Populaire pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Entreprendre des démarches commerciales en direction de toutes les catégories de clientèle à l'effet d'améliorer le positionnement de la banque;
- Négocier la mise en place de facilités auprès de ses correspondants et d'établir des relations avec des banques au niveau régional afin de répondre aux besoins de la clientèle actuelle et potentielle notamment à l'international.
- Etendre le réseau d'agences.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à capital variable
Objet social :	Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité :	Bancaire
Adresse :	BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social: 100 000 000 000 GNF

Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	7 724 766	77,24%
Etat Guinéen	2 162 000	21,62%
M Keita (privé guinéen)	56 617	0,57%
M Toure (privé guinéen)	56 617	0,57%
Total	10 000 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En MDH	2013	2014*	2015**	30/06/2015	30/06/2016 ***	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/14-15
Produits d'exploitation bancaire	60	73	88	33	53	21,67%	20,55%	59,4%
PNB	45	54	74	30	49	21,33%	37,0%	60,7%
Résultat net	4	13	24	9	19	>100%	84,6%	103,2%

Source : BCP

(*)Cours annuel moyen au 31-12-2014 GNF/MAD =0,0013

(**)Cours annuel moyen au 31-12-2015 MAD/GNF =749,8125469

(***)Cours Semestriel moyen au 30-06-2016 MAD/GNF =765,75

Au titre de l'exercice 2014, l'activité de la BPMG a été marquée par :

- Une augmentation du capital qui passe de 50 Milliards de GNF à 100 Milliards de GNF ;
- Une baisse des engagements hors bilan essentiellement attribuable à l'arrivée à échéance de la caution de 6 764 Kdh émise en faveur de la clientèle ;
- Une régression des coûts des ressources liée au renouvellement de deux dépôts à terme de 116 296 Kdh rémunérés à 10, 5% ;
- Une augmentation de 30 % des frais de personnel s'expliquant par les recrutements effectués en 2014 ;
- Le résultat net passe de 4 330 Kdh à 13 027 Kdh soit une évolution supérieure à 100% ;
- Le produit Net suit la même tendance pour s'établir à 54 221 Kdh contre 45 280 Kdh réalisé en 2013.

Au titre de l'exercice 2015, l'analyse des indicateurs d'activité et de résultat fait ressortir les tendances ci-après :

- Hausse des emplois productifs portés par les crédits accordés à des clients importants et garantis par la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Progression du PNB de 37%, en liaison avec l'évolution de l'activité de la banque ;
- Accroissement de 84,6% du résultat net à 24,1 MDH.

Au titre du premier semestre 2016, les indicateurs d'activité et de résultat fait ressortir les tendances ci-après :

- Les produits d'exploitation ont évolué de 59,4%, en liaison notamment à la bonne tenue des produits d'intérêt et des commissions ;
- Le PNB a enregistré une hausse de 60,7% par rapport à la même période l'année passée ;
- Le résultat net s'est établi à 18.936 KDH en accroissement de 103,2% par rapport à fin Juin 2015.

III.1.1.11 BP shore group

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 9-9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Quartier Gauthier - Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

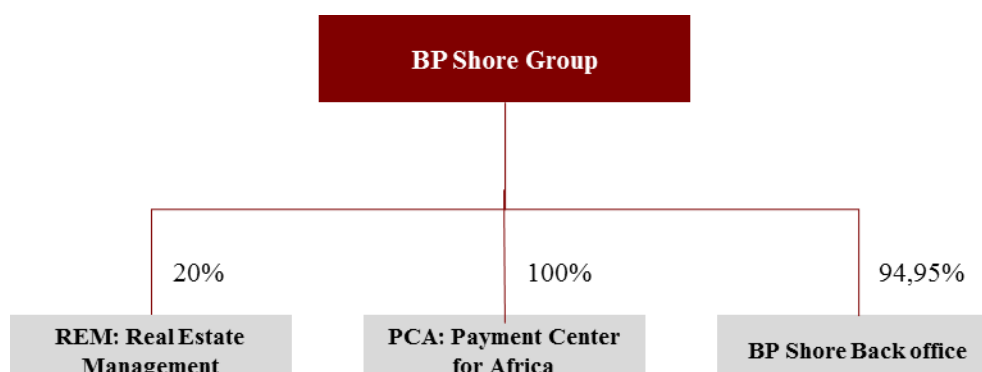
Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
B.C.P	28 400	56,80%
BP CENTRE SUD	2 400	4,80%
BP FES-TAZA	2 400	4,80%
BP RABAT-KENITRA	2 390	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2 400	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2 400	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2 400	4,80%
BP MEKNES	2 400	4,80%
BP OUJDA	2 400	4,80%
BP LAAYOUNE	2 400	4,80%
DIVERS	10	0,02%

Total	50 000	100%

▪ **Organigramme juridique de BP Shore group au 30 juin 2016 :**



▪ **Indicateurs d'activité au 30 /06/2016 :**

En KDH	30-06-2014	30-06-2015	30-06-2016	Var 06-14/06-15	Var 06-15/06-16
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	7 584	11 444	13 324	50,9%	16,4%
Résultat net (Comptes Sociaux)	27 221	42 324	35 773	55,5%	-15,5%

Source : BCP

(*) Les chiffres présentés correspondent aux réalisations des exercices sociaux (exercice à cheval) qui s'étale de « 1^{er} Juillet N » à « 30 Juin N+1 ».

L'exercice 2014, 1^{er} exercice complet de la société s'étalant du 1^{er} juillet 2013 au 30 Juin 2014, a été caractérisé par le renforcement des structures organisationnelles et la poursuite de l'automatisation des processus de support et de gestion et ce à travers :

- La mise en place d'une fonction de contrôle de gestion ;
- L'élaboration d'un manuel d'organisation et des procédures comptables ;
- Le déploiement en cours des trois niveaux de Contrôle Interne ;

Les comptes sociaux s'étalant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 font ressortir un résultat net de 27,2 MDH.

Sur l'exercice 2015 (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015), la holding a réalisé un CA en hausse de 50,9% à 11,4 MDH.

Le résultat net à fin Juin 2015 de la holding s'élève à 42,3 MDH.

A fin juin 2016, la holding a réalisé un chiffre d'affaires de 13,3 MDH et un le résultat net de 35,8 MDH.

▪ **Activité de PCA :**

Payment Center for Africa est une filiale détenue à 100% par BP Shore group qui se positionne comme leader dans le domaine des services monétiques à l'échelle du continent africain.

Acteur Industriel Monétique de Premier Rang sur Le continent Africain, PCA accompagne les établissements de crédit (banques, sociétés de crédit, institutions de microfinance) ainsi que les opérateurs télécom dans 3 principaux domaines :

- Le processing de transactions;
- Le Back-Office;

- Le développement et l'intégration de solutions mobiles et internet.

PCA dispose d'une plateforme sécurisée à la pointe de la technologie, qui permet à ses clients de proposer, dans des délais très rapides, une offre riche, innovante, répondant aux meilleures pratiques internationales de l'industrie monétiques.

PCA accompagne aujourd'hui 20 Banques de renom dans 11 pays d'Afrique, avec plus de 1 900 GAB raccordés, 2 millions de clients mobiles, 4 millions de cartes monétiques et plus de 160 000 000 de transactions monétiques traitées annuellement.

III.1.1.12 Real Estate Management (ex-Essoukna)

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.

Depuis le démarrage de ses activités en 1978, la société Essoukna a été surtout un instrument au service des projets immobiliers du Groupe, chargée de réaliser dans un premier temps tous ses programmes immobiliers (agences et sièges) et dans un second temps les programmes dont le budget est supérieur à 1,5 M DH, son activité se limitait à la vente du stock des projets réalisés.

En 2009, le Groupe Banques Populaires avait inscrit dans sa démarche stratégique, le recentrage des activités front-offices sur le client, l'optimisation de la gestion des back-offices à travers une rationalisation des traitements, l'amélioration de la productivité et le décongestionnement du Front-office des activités administratives.

A cet effet, la société Essoukna, devenue par la suite BP Shore Immo puis Real Estate Management, avait été retenue comme cadre juridique portant les services d'intérêt commun du Crédit Populaire du Maroc (CPM).

A - Orientations & objectifs stratégiques

Les actions de BP Shore portent sur :

- des projets d'investissements de la banque en matière de construction ou aménagement de sièges des filiales, des banques régionales et de leur réseau de succursales et d'agences); Réalisation
- bon état de fonctionnement des installations techniques des sites GBP ; Maintien en
- des sites du Groupe que ce soit dans le cadre de la sécurité physique ou encore des installations techniques et continuité d'activité ; Sécurisation
- maîtrise du patrimoine immobilier (Cession du patrimoine hors exploitation, etc.) Suivi & la
- de services en faveur des établissements bancaires (back office, fonctions support, etc.). Prestations

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme
Objet social :	Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
Secteur d'activité :	Immobilier
Adresse :	9 -9bis, Rue d'Oran - Rez de chaussée- Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 188 000 000 DH
Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	81 075	43,13%
BP SHORE GROUP	38 000	20,21%
BP CENTRE SUD	13 740	7,31%
BP FES-TAZA	11 475	6,10%
BP RABAT-KENITRA	11 475	6,10%
BP TANGER/TETOUAN	6 885	3,66%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	6 885	3,66%
BP NADOR - AL HOCEIMA	6 885	3,66%
BP MEKNES	4 590	2,44%
BP OUJDA	4 590	2,44%
BP LAAYOUNE	2 400	1,28%
Total	188 000	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires	7 110	11 646	12 133	7 906	6 908	63,8%	4%	-12,6%
Résultat net	13 626	2 130	2 167	129	9 371	-84,4%	2%	NA

Source : BCP

Le chiffre d'affaires de cette filiale est constitué principalement des produits de prestation de services, de location et de cession des actifs immobiliers de ses participations.

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 64% par rapport à 2013 pour s'établir à 11,6 MDH contre 7,1 MDH. Le résultat net a atteint 2,1 MDH contre 13,6 MDH à fin 2013.

La baisse du résultat n'est en réalité pas significative puisque le résultat de 2013 était fortement impacté par l'exceptionnel.

Au titre de l'exercice 2015, BP REM a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 MDH en hausse de 4%. Le résultat net s'élève à près de 2,1 MDH soit une augmentation de 2%.

A fin juin 2016, BP REM a réalisé un CA en baisse de 12,6% à 6,9 MDH et, ce compte tenu de son cycle d'exploitation (activité immobilière).

Le résultat net s'est établi à 9,4 MDH, suite à la réalisation d'un résultat non courant (plus-value de cession immobilière).

BP REM a procédé à une augmentation de capital de 38 MDH en faveur de BP shore Group pour atteindre un capital social de 188 MDH.

III.1.1.13 BP Shore Back Office SA

Créée en février 2012, BP Shore Back Office a pour mission la réalisation des prestations de services liées aux activités bancaires, pour compte propre ou pour tiers, de toutes prestations de services liées aux activités bancaires tels que :

- traitements des moyens de paiement, chèques, LCN, virements, mise à disposition,

- opérations de bancassurance, de commerce international,
- gestion administrative des comptes, de crédits ou de tous autres produits ou services,
- recouvrement des créances, gestion administrative des ressources humaines, de la monétique, des fonctions de logistique, comptabilité ou toutes autres fonctions de support.

A- Orientations & objectifs stratégiques

BO Shore Back Office a pour principal objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle et pérenniser la performance de l'ensemble des entités du groupe et cela à travers ;

- La stabilisation de la transformation (processus, RH, équilibres financiers...) ;
- La consolidation de la qualité de la prestation des CTN ;
- La contribution à la maîtrise du risque de l'activité gérée ;
- Le développement de l'activité confiée par le Groupe et des partenaires externes.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Traitements Back Office (Traitement administratif bancaire)
 Secteur d'activité : Services
 Adresse : 72 Bd Hassan II Casablanca 20000

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 3 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BP Shore Group	28 485	94,95%
BP FES-TAZA	300	1,00%
BP RABAT-KENITRA	300	1,00%
BP TANGER/TETOUAN	300	1,00%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	300	1,00%
BP EL JADIDA-SAFI	300	1,00%
DIVERS	15	0,05%
Total	30 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
Chiffre d'affaires	101 467	148 569	157 726	79 654	74 683	46,4%	6,2%	-6,2%
Résultat net	28 712	44 687	37 730	23 526	19 242	56,0%	-15,6%	-18,2%

Source : BCP

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2014 font apparaître un CA de 148 569 KDH et un résultat net de 44 687 KDH dirhams.

Au titre de l'exercice 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 157,7 MDH pour un résultat net de 37,8 MDH.

L'activité à fin Juin 2016 a connu trois événements importants :

- Participation de BP SHORE BACK OFFICE à la troisième édition « B to B in Africa tournée d'affaires en Afrique subsaharienne, placée cette fois sous le thème « les écosystèmes industriels: vers une nouvelles génération de partenariat»;
- lancement d'un appel d'offres restreint « Ouverture des activités de BP SHORE BO à des clients externe au GBP»;
- Poursuite du processus de certification ISO9001 V2008 de l'activité traitement des données gérée par la Direction CTN flux domestique.

Ainsi, à fin juin 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 74,7 MDH pour un résultat net de 19,2 MDH.

III.1.1.14 Atlantic Bank International

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

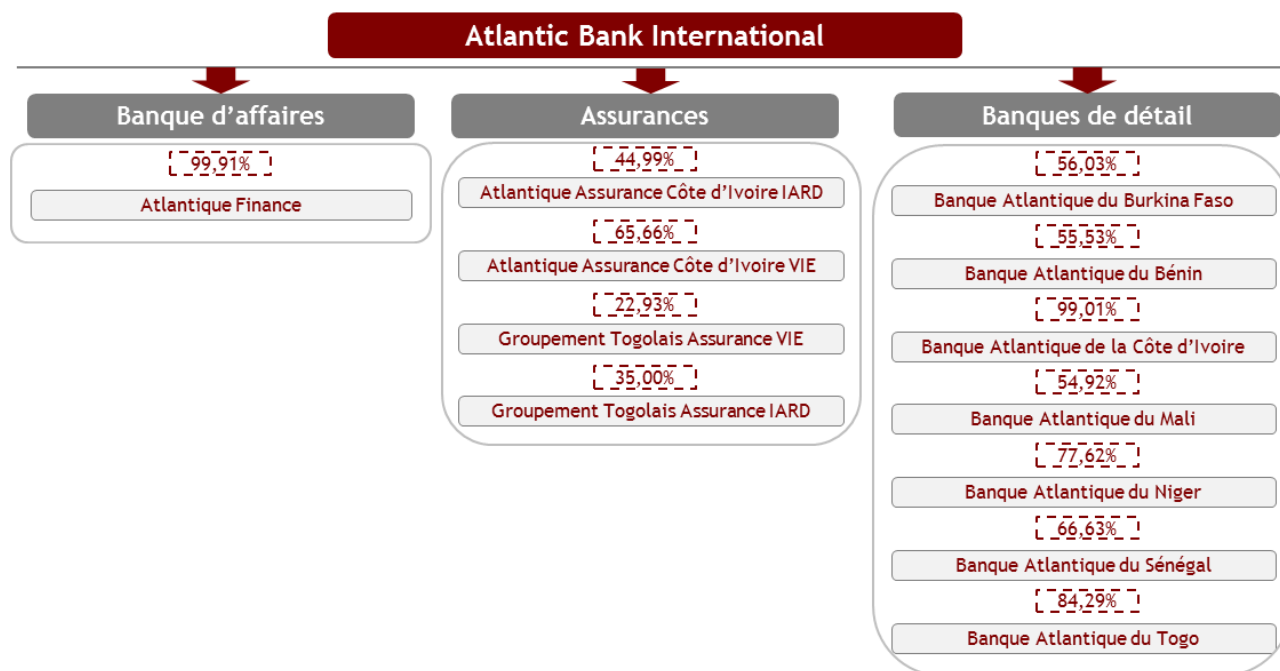
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km². La BCP accélère ainsi sa présence à l'international et compte dorénavant des filiales bancaires dans 10 pays Africains et sept pays Européens.

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme d'ABI au 31 Mai 2016



B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Holding
 Adresse : Immeuble Atlantique, Avenue Noguès
 Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 113 964 700 000,00 XOF
 Valeur nominale : 10 000,00 XOF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	8 501 766	74,60%
AFG	2 279 295	20,00%
Cauris	296 308	2,6%
Shorecap	296 308	2,6%
Atlantique Assurances	22 793	0,2%
Total	11 396 470	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var 06/15-16
PNB *	1 543 123	1 895 077	1 902 049	916 644	1 007 050	22,81%	0,4%	9,9%
Résultat net *	255 083	406 321	215 247	174 772	201 859	59,29%	-47,0%	15,5%

* Comptes consolidés

Source : BCP

Au titre de 2014 le niveau des ressources de la clientèle a augmenté de 29% dans un contexte de concurrence accrue ; la progression des filiales reste néanmoins supérieure à celle de leurs marchés respectifs, le taux de créance en souffrance s'améliore légèrement sur l'année, passant de 14,84% à 14,19%.

L'activité s'est soldée par un PNB en croissance de 22,81% pour atteindre 1 895 077 Kdh. Le résultat net croît quant à lui de 59,9% pour atteindre 406 321 Kdh.

Au titre de l'exercice 2015, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Accroissement du PNB limité à 0,4%, en raison de certaines opérations non récurrentes réalisées en 2014 (opérations sur titres, deals syndiqués...) ;
- Nette progression du cout net du risque (+51%) par rapport à 2014. Cette situation est due à la montée du risque au niveau de certaines filiales (Sénégal et Bénin principalement)
- Baisse du résultat net de 47,0% à 215,2 MDH, imputable au coût de l'assainissement du portefeuille de la Banque Atlantique au Sénégal et de la Banque Atlantique au Bénin.

Au 30 juin 2016, les indicateurs d'activité et de résultat se déclinent ainsi :

- Accroissement du PNB de 9,9%, en lien avec la marge nette d'intérêt (+4%) et des commissions (+19%) ;
- Hausse du résultat net consolidé de 15,5% à 201,8 MDH, imputable notamment aux performances des banques ivoiriennes, togolaises et béninoises.

III.1.1.15 Bank Al-Amal

Etablissement créé en 1989, BAA a pour vocation première de contribuer au financement des projets d'investissements des entrepreneurs MDM, désireux de s'implanter au Maroc.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Poursuite de la collecte de ressources clientèle amorcée en 2014 ;
- Rupture avec le (Crédit sur Fonds Propres) à même de lui permettre de remplir son rôle d'intermédiation bancaire.
- Eradication du portefeuille des prêts participatifs,
- Développement de l'offre produit MDM/Locaux,
- Implémentation en France et en Belgique.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Financement des projets d'investissement notamment ceux initiés par les MDM
 Secteur d'activité : Banque
 Adresse : 288, Bd ZERKTOUNI - Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 600 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote

BCP	1 454 586	24,24%	35,12%
BPRs	703 797	11,72%	17,05%
Actionnaire Hors Groupe	3 841 617	64,03%	47,83%
Total	6 000 000	100%	100%

Source : BCP

■ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 15/14	Var 06/15-16
Produits d'exploitation bancaire	47 595	47 227	49 392	24 006	22 528	-0,77%	4,6%	-6,2%
PNB	46 983	47 077	48 799	23 833	22 491	0,2%	3,7%	-5,9%
Résultat net	17 671	15 223	14 854	7 996	9804	-13,85%	-2,4%	22,6%

Source : BCP

Les réalisations 2014 de Bank Al-Amal ont été particulièrement marquées par la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements et la régularisation des dossiers administratifs et des garanties des projets financés.

A ce titre, les principaux indicateurs d'activité et de résultats ont évolué comme suit:

- Hausse de l'encours des créances en souffrance de 5,5% à 116,6 MDH, portant ainsi leur taux à 17,25% contre 16,21% à fin 2013 ;
- Hausse du PNB de 0,2%, se situant à 47,1 MDH contre 46,9 MDH un an auparavant ;
- Baisse du résultat net de 13,8%, suite à l'effort de provisionnement.

Au titre de l'exercice 2015, les réalisations de Bank Al Amal se sont illustrées à travers le conseil, l'assistance et l'accompagnement ayant concerné 320 entrepreneurs MDM dont 217 ont été accompagnés sur le volet de l'information sectorielle, 62 ont sollicité un accompagnement juridique et administratif et 50 ont bénéficié du conseil en matière de montage juridico-financier de leurs projets.

En outre, 131 projets ont été étudiés dont 23 ont bénéficié de financement partiel de la banque. Il s'agit de projets créés par les entrepreneurs MDM pour un montant d'investissement global de 178 MDH par rapport à l'année dernière.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat ont évolué comme suit :

- Le Produit d'exploitation bancaire ressort en amélioration de 4.6% ;
- Le produit net bancaire s'est élevé à 48,79 MDH à fin décembre 2015 en augmentation de 4% par rapport à l'année précédente ;
- Le résultat net s'est diminué de 2,4%, passant de 15,22 MDH à fin décembre 2014 à 14,85 MDH à fin décembre 2015, sous l'effet du provisionnement des créances en souffrance et ce conformément aux exigences de BANK AL MAGHRIB.

Les réalisations de Bank Al-Amal au 1^{er} semestre 2016 ont été particulièrement marquées par la poursuite de l'amélioration de la qualité des engagements et la régularisation des dossiers administratifs et des garanties des projets financés.

A ce titre, les principaux indicateurs d'activité et de résultats ont évolué comme suit :

- Les emplois productifs ont connu une diminution de 4.1% à 547,7 MDH par rapport à Juin 2015
- Baisse du PNB de 5,96%, se situant à 22.5 MDH contre 23.8 MDH un an auparavant ;
- accroissement du résultat net de 22,6%, se situant à 9,8 MDH contre 8,0 MDH en Juin 2015.

III.1.1.16 Atlantic Microfinance For Africa

A – Historique et faits marquants de la filiale

Structures de Microfinance organisées en Holding, AMIFA est le fruit d'une convention conclue entre le GBP et les ministres des finances de la république du Mali, les ministres de la république de la Côte d'Ivoire, le ministre de l'économie de la prospective et du développement durable de la république du Gabon et le gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 110 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1 099 995	99,99%	99,99%
M.MOHAMED BENCHAAABOUN	1	0,0001%	0,0001%
M.HASSAN EL BASRI	1	0,0001%	0,0001%
M.LAIDI EL WARDI	1	0,0001%	0,0001%
M. MOUNIR MOHAMED KARIM	1	0,0001%	0,0001%
M.SOULEYMANE DIARRASSOUBA	1	0,0001%	0,0001%
Total	1 100 000	100%	100%

▪ Indicateurs d'activité

	1 ^{er} Exercice	2 ^{ème} Exercice	3 ^{ème} Exercice		
En KDH	Exercice de démarrage	01/07/14 Au 30/06/15	01/07/15 Au 30/06/16	Var 15/14	Var 16/15
Produits d'exploitation	Néant	Néant	3 102	n.a	n.a
Résultat d'exploitation	-640	-5 618	-6 405	n.a	14%
Résultat net	-640	-5 436	-5 638	n.a	4%

(*) Exercice social s'étalant du 1^{er} juillet au 30 juin.

NB : Le 2^{ème} exercice constitue le premier exercice complet d'AMIFA.

Source : BCP

La fondation a démarré son activité en 2014, avec des pertes sur les trois premiers exercices d'exploitation.

III.1.1.17 M2T

M2t est la première entreprise marocaine à avoir mis en place au Maroc un concept unique et breveté de gestion déléguée de services.

Avec une expertise et une expérience de plus de 10 ans dans le développement de technologies innovantes et de gestion de services à fortes valeurs ajoutées, M2t se positionne comme un partenaires incontournable pour plus de 150 entreprises, réparties dans des secteurs importants, au Maroc, en France et au Sénégal: la télécommunication, les pétroliers, le e-commerce, les banques et entreprises d'assurances, etc...

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 15.000.000 Dhs

Valeur nominale : 100 Dhs

Actionnariat	Titres détenus	% en capital

BCP	82 103	54,74%
AM INVEST MOROCCO S.A	21 003	14,00%
MOURAD MEKOUAR	37 500	25 ,00 %
ADEL RBII	7 494	5 ,00 %
SAAD CHOUKRI HIMMICH	1 900	1,27 %
Total	150 000	100%

Source: BCP

■ Indicateurs d'activité

En KDH	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 15/14	Var 16/15
Fonds Propres	42 941	45 970	40 250	45 148	7,1%	12,2%
Chiffre d'affaires consolidé	91 729	112 230	56 208	59 907	22,3%	6,6%
Résultat net consolidé part du Groupe	6 386	6 405	3 695	2 178	0,3%	-41,1%

Source : BCP

L'exercice 2015 s'est caractérisé par une consolidation de la croissance des activités d'encaissement de factures grâce au dynamisme des nouveaux opérateurs mais aussi des anciens comme l'ONEE avec qui le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 288%. Les activités d'Édition à l'export ont, pour la 4ème année consécutive, contribué fortement au résultat de 2015 avec un chiffre d'affaire de 9 500 KMAD.

L'exercice 2015 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 112 MDH contre 91,7 MDH pour l'exercice précédent soit une augmentation de 22%, avec un résultat net en légère progression à 6,4 MDH.

A fin juin 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 60 MDH en croissance de 6,6%, contre un résultat net en repli de 41% à 2,2 MDH. Cette baisse s'explique principalement en raison de l'arrêt d'exportation d'une solution informatique qui représentait une importante part du chiffre d'affaires réalisé lors du premier semestre 2015 et qui dégageait une marge de 100%.

III.1.1.18 ATPS

Gestion de propriété intellectuelle pour le compte de M2T.

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 300 000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
Banque Centrale Populaire	3 000	100	100
Total	3000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2014	2015	Var 15/14	Var 15/14
Fonds propres	2 198 174	2 271 850	+ 73 675	3.35 %
Produits d'exploitation	1 398 360	400 000	- 989 360	-71.39 %
Résultat net	407 021	73 675	- 333 346	81.89 %

Source : BCP

Pas d'arrêté semestriel

III.1.1.19 Al Akaria Invest

Holding Immobilière Portant les Actifs hors exploitation du groupe. Il s'agit d'une, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

Conformément à son objet social et dans le cadre d'opérations de dation en paiement convenues entre BCP et des clients en difficulté, Al Akaria Invest a repris auprès d'IUF les actions d'Al Akaria Invest I, et créé à ce jour et depuis sa création, six autres véhicules juridiques (« SPV ») afin d'acquérir les premiers actifs auprès de promoteurs immobiliers.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 300.000,00 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital
BCP	3 000	100%
Total	3 000	100%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En DH	2015
Fonds propres	163 945,57
Produits d'exploitation	-
Résultat net	-136 054,43

Source : BCP

Création en juin 2015

III.1.1.20 Banque Populaire Patrimoine

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration de Banque Centrale Populaire (« BCP ») et le comité directeur du Crédit Populaire du Maroc (« CPM ») ont donné leur accord pour la création d'un pôle d'activité immobilière, afin d'une part de valoriser le patrimoine immobilier d'exploitation et hors exploitation du Groupe, et d'autre part de soutenir le secteur immobilier national en difficulté.

Dans ce cadre-là, et relativement aux actifs immobiliers d'exploitation, la société holding Banque Populaire Patrimoine, société anonyme au capital social de 300.000,00 dirhams, a été constituée en juin 2015 par Upline Infrastructure Fund (« UIF »), puis transférée à BCP qui détient son capital à hauteur de 99,87%.

La société Banque Populaire Patrimoine est ainsi créée à l'effet de développer et d'aménager des actifs d'exploitation (agences, centres d'affaires, sièges...) pour les louer à l'ensemble des entités du Groupe Banque Populaire.

Conformément à son objet social et afin de réaliser les premières agences bancaires de BCP et des Banques Populaires Régionales, la société Banque Populaire Patrimoine a repris auprès d'UIF les actions de Banque Populaire Patrimoine I et créé une deuxième filiale, Banque Populaire Patrimoine II.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :

Capital social : 300 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	3000	100%
Total	3000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2015
Fonds propres	249
Produits d'exploitation	-
Résultat net	-50

III.1.1.21 Banque participative du Maroc

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 M DH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Banque universelle, elle offre une gamme élargie de produits à valeur ajoutée, authentiques et conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain ».

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2016 :**

Capital social : 340.000.000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	2 720 000	80 %
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	680 000	20%
Total	3 400 000	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

Ne détenant pas encore l'agrément d'une banque participative, la société ne dispose pas encore d'indicateurs d'activité.

III.2. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.2.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2015

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2015, la convention suivante :

A. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 16 décembre 2015
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : 3 258.75 MAD HT / **avance sur compte courant au 31-12-2015 s'élève à 500.000 MAD ;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2015** : 0 MAD TTC.

B. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
- **Date de la convention** : 23 décembre 2015
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 16 décembre 2015
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine la somme de 100.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : 9 900 MADHT/ **avance sur compte courant au 31-12-2015 s'élève à 15 000 000 MAD ;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2015** : 0 MAD TTC.

C. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention** : 06 octobre 2015.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 16 décembre 2015.
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration** : pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 1.500.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : 9 405 MAD HT / **avance sur compte courant au 31-12-2015 s'élève à 1 500 000 MAD ;**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2015** : 0 MAD TTC.

D. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de AL AKARIA INVEST (complément à la convention citée ci-dessus) :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société AL AKARIA INVEST
- **Date de la convention :** 20 octobre 2015
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 16 décembre 2015
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention :** avance par la BCP à la AL AKARIA INVEST la somme de 575.000.000,00 MAD qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 2,97 % HT
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015 :** 302 841 MAD HT/ avance sur compte courant au 31-12-2015 s'élève à 51 200 000 MAD ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2015 :** 0 MAD TTC.

E. Convention d'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca relative à l'opération d'augmentation de Capital de la BCP réservée au Personnel du CPM, conclue avec UPLINE SECURITIES

- **Personnes concernées :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE SECURITIES)
- **Date de la convention :** 11 décembre 2015
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 09 mars 2016
- **Motif de non recours à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :** pour des raisons d'ordre pratique liées à l'urgence de l'opération.
- **Nature et objet de la convention :** La Banque Centrale Populaire a mandaté la société Upline Securities, en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, en tant qu'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération de l'augmentation de capital de la BCP réservée au personnel du CPM.
- **Conditions et modalités de la convention :** UPLINE SECURITIES procède à l'enregistrement de l'opération en date du 28 décembre 2015 auprès de la Bourse de Casablanca. En contrepartie de sa prestation UPLINE SECURITIES perçoit une commission de 0,4% par sens du montant de l'opération soit 14 754 KMAD et restitue 7 377 KMAD comme frais de gestion à la BCP.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 13 816 361.26 MAD (HT)
- **Montant décaissé au titre de l'exercice :** 14 755 337.28 MAD TTC
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice :** 6 706 971.49 MAD HT

III.2.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents

S'agissant des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015, je vous prie de noter la liste des conventions suivantes :

A. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI
- **Date de la convention :** 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines ;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité ;
 - Stratégie, Marketing et Communication ;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
 - Audit et Contrôle Interne ;
 - Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : 49 261 488 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : 0 MAD TTC.**

B. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : 1 487 900 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : 1 042 680.00 MAD TTC.**

C. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%

UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**

D. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**

E. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT ;

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009
- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.

- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice : Néant**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015 : Néant**

F. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).
- **Date de la convention :** 04 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;

- Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
- Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.
- **Charges comptabilisés au courant de l'exercice : Néant.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015 : Néant**
- G. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 3 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice : le montant facturé en 2015 s'élève à 1 908 000 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015 : 1 620 000 MAD TTC**
- H. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
- **Date de la convention :** 01 janvier 2010
- **Nature et objet de la convention :** convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
- **Conditions et modalités de la convention :** en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
- **Charges comptabilisées au courant de l'exercice : Le montant facturé en 2015 était de 1 489 840.51 MAD HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015 : 533 073.60 MAD TTC**
- I. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention :** 07 février 2006

- **Nature et objet de la convention** : un contrat de bail, pour le local sis, 3, rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération** : un montant annuel de 420 KMAD.
- **Le Produit comptabilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 419 520 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : 503 424 MAD TTC.**

J. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005
- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égale à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le Produit comptabilisé des commissions de commercialisation en 2015 s'élève à 3 518 490.87 MAD HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : 2 893 429.04 MAD TTC.**

K. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité d'Administrateur de Upline Group (Société mère de AL ISTITMAR CHAABI).
- **Date de la convention** : 2005
- **Nature et objet de la convention** : durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération** : les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux

FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Le produit comptabilisé en 2015 s'élève à : 4 090 831.77 DHS HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : 3 108 446.12 DHS TTC.**

L. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition au profit de Médiafinance à titre de prêt à usage, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans et pour son activité professionnelle, les propriétés suivantes :
 - Les niveaux 2, 3 et 4 de la propriété dite « Jean Rône I » objet du titre foncier N° 2001/D sise au 27 Bd Moulay Youssef à Casablanca, consistant en un immeuble R+4 dont deux niveaux sont exploités pour une agence bancaire.
 - 3 (trois) places de parking au sous-sol de la propriété ci-dessus désignée.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015 : Néant**

M. Contrat de prêt à usage conclu avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 15 juin 2012.
- **Nature des prestations objet de la convention :** Le prêt à usage est consenti au profit de Média finance, renouvelable au gré des deux Parties, pour des périodes de 3 ans, la propriété suivante :
 - La totalité de la propriété objet des trois titres fonciers 67840/01 – 67843/01 – 67843/01 qui consiste en des plateaux de bureaux sis au 5ème étage de l'immeuble Espace Porte d'Anfa.
 - Les places de parking rattachées aux propriétés ci-dessus désignées
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2015 : Néant.**

N. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.

- **Date de la convention** : 3 janvier 2011.
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : Néant
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015** : Néant.

O. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention** : 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Montant comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : Néant

P. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention** : la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2015** : 15 485 202.59 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015** : 14 970 050.51 MAD TTC.

Q. Convention conclue avec BP Shore définissant les prestations immobilières et les barèmes de rémunération des ces prestations,

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.

- **Date de la convention** : 19 juin 2008
- **objet de la convention** : la définition du cadre des prestations intellectuelles nécessaires à l'expertise, la coordination et le suivi des prestations, qu'offre la société BP Shore au Groupe dans la réalisation de son programme immobilier et de la gestion du patrimoine ;
- **Conditions et modalités de la convention** : Grille tarifaire des prestations, annexée à la convention, telle que décrite ci-dessous :

Domaine	Activité	Taux	Base de tarification
Maîtrise d'ouvrage Déléguée	Construction et aménagement	3,5%	Montant des travaux
	Autres missions	Forfait	Au cas par cas suivant frais ingénieurs ou techniciens dédiés
Propriétés Management	Gestion globale	5%	Valeur estimée du bien ou de la quittance
	Expertise	Forfait	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
	Acquisition / cession	1,5%	Frais d'ingénieurs ou techniciens dédiés
Facilities Management	Mise en place des contrats	6%	Prix annuel du contrat ou montant des travaux

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2015** : 1 222 256.25 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015** : 1 383 686.32 MAD TTC.

R. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention** : loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2015** : 240 000 MAD HT.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015** : 288 000 MAD TTC.

S. Convention d'offre de services informatiques conclue avec BP SHORE BACK OFFICE, conclue en date du 03 janvier 2011

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention** : 03 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de BP SHORE Back Office.
- **Nature des prestations objet de la convention** :
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2015** : Néant.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015** : Néant.

T. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention** : 05 décembre 2007
- **Nature de la convention** : Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération** :
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.
 - Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
• 4,00 DHS par message Swift.
 - Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
 - Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
 - Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- A l'exception des financements et émission de garanties pour le compte de CIB Offshore, les autres rubriques de la convention n'ont pas donné lieu à une facturation par la BCP en 2015 ;
- **Produits constatés au titre de l'exercice 2015** : Néant.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2015** : Néant.

U. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc – BCDM-

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed BENCHAABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention** : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;
- **Nature de la convention** : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération** : 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération** : la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2015** : 467 234 900.34 MAD HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2015** : 340 907 332 MAD.

V. Convention de prestation de service entre la Banque Centrale Populaire et Upline Courtage

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de Upline Courtage.
- **Date de la convention** : 16 juin 2016
- **Nature et objet de la convention** : définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relative à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.
- **Conditions de rémunération** : la Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.

W. Convention entre la BCP et la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)

La Mutuelle Attamine Chaabi (MAC), société mutuelle d'assurances de la Banque Populaire, créée en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances sous le numéro 3992.14 en date du 10 novembre 2014, a démarré ses activités au début de l'année 2015.

Pour faire bénéficier le personnel du CPM de la dynamique de développement de la MAC et consolider les assises financières de cette nouvelle Société d'Assurances Mutuelle, il a été convenu entre, la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires (MPBP), la BCP et la MAC, de transférer la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à cette dernière.

Ce transfert a fait l'objet d'une convention tripartite, définissant les modalités de ce transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM et ce en complément du contrat « régime de retraite complémentaire » ayant fait l'objet d'homologation par les autorités compétentes.

Le transfert prend effet à partir du 1er juillet 2016.

Ce transfert d'actifs à la MAC, permettra de disposer d'un taux de rendement plus intéressant pour les adhérents du régime, dans une conjoncture de baisse continue des taux des bons du trésor qui constituaient le principal vecteur d'investissement pour la Caisse.

X. Contrat de gage-espèces entre la BCP et la Banque Chaabi du Maroc (BCDM)

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de la Banque Chaabi du Maroc (BCDM).
- **Date de la convention** : en cours de signature
- **Nature et objet de la convention** : la BCP transfère, à titre de gage-espèces au profit de BCDM, la somme de 30.000.000 euros (Trente Millions d'euros), sur le Compte Spécial de Gage-Espèces, en garantie du complet paiement des créances détenues par la BCDM sur la BCP ou l'une de ses filiales énumérées au niveau de la convention.
- **Conditions de rémunération** : la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité douze (12) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0). Ce taux de rémunération sera fixé deux (2) jours ouvrés avant sa date d'application.

III.3. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.3.1. Fonds d'investissement de l'oriental (FIRO)

Date d'entrée dans le capital : Octobre 2005

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental

Taille actuelle : 150 MDh

Engagement cible : 300 millions de DH

Engagement du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17% / Participation détenue par BP Oujda

Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental

Société de gestion : FIROGEST

Actionnaires du fonds au 30 juin 2016:

Actionnaires	Montant	Part en %
LA REGION DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
FONDS HASSAN II	25 500 000	17,00%
AGENCE DE L'ORIENTAL	30 000 000	20,00%
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	10 750 000	7,17%

ATTIJARI WAFABANK	10 750 000	7,17%
BMCE	10 750 000	7,17%
LA CDG	10 750 000	7,17%
LE CREDIT AGRICOLE	10 750 000	7,17%
HOLMARCOM	10 750 000	7,17%
Total	150 000 000	100,00%

Source : BCP

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16- 2015
Fonds Propres	100 375	97 413	74 718	95 414	71 718	-3%	-23,3%	-24,8%
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-4231	-2961	-22 695	-2 000	- 3 000	30,0%	-666,5%	-50,0%

Source : BCP

III.3.2. Fonds d'investissement IGRANE :

Date d'entrée dans le capital : 2005

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa

Taille actuelle : 70 MDh

Taille cible : 500 millions de DH

Engagement du CPM : 20 millions de DH / Participation détenue par BP Centre Sud

Secteur cible : Secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région

Société de gestion : REGIONAL GESTION

Actionnaires du fonds au 30 juin 2016 :

Actionnaires	Montant	Part en %
REGION DU SOUSS MASSA DRAA	12 782 000	18,26%
ATTIJARIWABA BANK	12 782 000	18,26%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	11 109 000	15,87%
BANQUE POPULAIRE CENTRE SUD	11 109 000	15,87%
HOLMARCOM (à travers Atlanta)	11 109 000	15,87%
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	11 109 000	15,87%
Total	70 000 000	100,00%

Source : BCP

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16- 2015
Fonds Propres	32 190	33 410	34 779	33 012	36 986	3,8%	4,1%	12,1%
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	2569	1219	1369	-398	2 206	-52,5%	12,3%	na

Source : BCP

III.3.3. Fonds Chaabi Capital Investissement :

Date de création : Juin 2009

Objectif : Fonds de fonds du Groupe Banque Populaire

Actionnaires : BCP (49%) et BPR (51% à raison de 5,1% pour 10 BPR)

Taille actuelle : 600.000.000 DH

Taille cible : 2.000.000.000 DH

Secteur cible : Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Upline Multi Investments

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16- 2015
Fonds Propres	380 595	316 289	256 427	282 136	266 558	-16,9%	-18,9%	-5,5%
Dettes de financement	-	-	-	-	184 566	-	-	Na
Résultat net	-177 372	-64 306	-59 862	-34 153	10 131	-	-	Na

Source : BCP

La dette contractée par CCI d'un montant en principal de 183 MDH a servi au financement du rachat, en avril 2016, par CCI des parts de l'actionnaire Holpar dans le fonds ALHIF. Le reliquat (1 566 KDh) correspond aux intérêts dus à fin juin 2016.

III.3.4. Fonds Moussahama 2

Le Fonds Moussahama II a pour vocation la prise de participation minoritaire dans le capital d'entreprises privées industrielles ou de services dans leur phase de développement ou de transmission.

Date de création : Novembre 2008

Objectif : Fonds généraliste

Actionnaires : BCP (60%) et BPR (40% à raison de 4,0% par BPR)

Taille actuelle : 400.000.000 DH

Participation du CPM : 100% de la taille cible (60% BCP, 40% BPR à raison de 4,0% par BPR)

Secteur cible : Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale

Société de Gestion : Chaâbi Moussahama / Upline Investments

Principaux indicateurs :

En KDh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16- 2015
Fonds Propres	167 773	165 739	169 876	172 948	178 741	-1,2%	2,5%	3,4%
Dettes de financement	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	-	-	-
Résultat net	-39 806	-2 035	4 138	7 209	8 995	-	>100%	24,8%

Source : BCP

III.4. FONDATIONS DE LA BCP

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

III.4.1. FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE

Créée en mars 2000, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, connue aussi sous l'appellation Attawfiq Micro-Finance, constitue une réponse citoyenne du Groupe Banque Populaire, pour contribuer efficacement, aux côtés de l'État et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.

Parmi les leaders dans le paysage de la microfinance, Attawfiq jouit d'un rayonnement international grâce à son modèle et son expertise reconnus à l'échelle mondiale.

Objet Social :

- Favoriser la création de richesses à travers le financement d'Activités Génératrices de Revenus.
- Distribuer des microcrédits, afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service et d'assurer leur insertion économique ;
- Effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de microcrédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16-2015
Produits d'exploitation de Micro Crédit	450 818	501 677	537 781	261 625	287 895	11%	7%	10%
Produits Nets D'exploitation de Micro Crédit	386 402	429 947	455 714	220 538	247 165	11%	6%	12%
Résultat net	75 314	79 071	89 936	49 674	41 824	5%	14%	-16%

Source BCP

III.4.2. FONDATION CREATION D'ENTREPRISES

La Fondation Création d'Entreprises (FCE) est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique.

La Fondation déploie généralement son activité avec des partenaires stratégiques relevant aussi bien du secteur public que de la société civile. Grâce à son rayonnement sur la scène nationale et internationale, elle a obtenu, au début des années 2000, la reconnaissance d'utilité publique.

Objet Social :

- œuvrer pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne ;
- promouvoir et faciliter l'acte d'investir aux niveaux régional et national ;
- faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets accompagnés ;
- favoriser la pérennité des entreprises bénéficiaires de ses services ;
- assurer une proximité locale grâce à son réseau de Bureaux Régionaux ;
- contribuer à une veille concernant la création d'entreprises au niveau régional et national.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16-15
Entreprises créées(En nombre)	225	139	185	68	66	-38%	33%	-3%
Total Charges	6 817	6 266	5 904	4 209	2 519	-8%	-6%	-40%
Insuffisance de l'exercice	1 030	1 066	4 567	3 852	1922	3%	>100%	-50%

Source BCP

III.4.3. FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex FONDATION EDUCATION ET CULTURE)

Forte d'une implication dans les domaines relevant de la Culture, de l'éducation, du patrimoine, du social et de l'environnement, la Fondation Banque Populaire, ne cesse d'accroître le nombre de ses implications citoyennes pour devenir un acteur incontournable, en matière de Mécénat et Sponsoring. En effet, la FBP apporte son soutien aux diverses ONG nationales actives pour l'émancipation culturelle, artistique et sociale des marocains à travers un accompagnement concret de projets d'envergure ou même de petite dimension, néanmoins, ayant pour impact à terme le développement humain durable.

Objet Social :

- Promouvoir la culture, la sensibilisation à la protection de l'environnement, le soutien à l'éducation et la sauvegarde du Patrimoine culturel ;
- Accompagner les manifestations importantes telles que les grands festivals nationaux en tant qu'initiatives locales ou régionales ;
- Consolider des liens culturels avec les Marocains Du Monde.

Indicateurs d'activité :

En KDH	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Var 13/14	Var 14/15	Var 06/16-15
Nombre d'élève inscrit	1 359	1 358	1 378	1341	1352	-0,1%	1,5%	0,8%
Droits de Scolarité	13 624	15 072	16 200	9211	9394	10,6%	7,5%	2,0%
Produits d'exploitation	52 401	55 438	51 935	27 298	31 210	5,8%	-6,3%	14,3%
Charges d'exploitation	52 261	50 571	52 032	24 136	25 589	-3,2%	2,9%	6,0%

Source : BCP

IV. Activité de la BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle

interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre réglementaire du secteur bancaire a été complété récemment par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au «coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit.
- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°**1/W/2014** relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :

- La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs» fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°**14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°**8/G/2010** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
 - La circulaire n°**7/G/2010** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales.
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
 - La circulaire n°**15/G/2013** relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

IV.2. REGLES PRUDENTIELLES

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio McDonough)

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 12%

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : => 100%

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 2% de leurs dépôts à vue.

Taux : $= 5\%$

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : $= 20\%$, ou 50% , ou 100% .

LCR

Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

	2015	2016	2017	2018	2019
LCR minimum à respecter	60%	70%	80%	90%	100%

IV.3. ACTIVITE DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de dix Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipeement Communal, MédiaFinance, AL BARID Bank.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;

- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,30% et 65,20% à fin 2009 à 64,8% et 64,2% à fin 2015.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 30 juin 2016 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Créances sur les SF	25,17%	35,00%	19,90%	0,25%	6,14%	4,27%	0,83%	8,33%
Créances sur la clientèle	24,44%	24,27%	14,89%	8,61%	6,12%	5,33%	4,23%	8,67%
Total emplois	24,49%	25,01%	15,23%	8,05%	6,12%	5,26%	4,00%	8,65%

Source : GPBM

Au 30 juin 2016, Attijari Wafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 25,01%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 80,07% des créances sur les sociétés de financement et 63,60% des créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 30 juin 2016 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	BMCI	CDM	CIH	SGMB
Dettes envers les SF	39,25%	6,95%	11,51%	21,10%	0,34%	0,92%	8,16%	11,11%
Dépôts de la clientèle	27,03%	24,61%	14,35%	7,47%	5,03%	4,71%	2,88%	7,02%
Emprunts Financiers Extérieurs	51,39%	0,00%	0,01%	40,90%	0,00%	0,06%	0,10%	1,88%
Titres de créance émis	0,00%	14,68%	17,63%	10,42%	5,75%	6,82%	16,55%	10,48%
Total ressources	25,89%	23,92%	14,43%	7,84%	5,02%	4,77%	3,56%	7,19%

Source : GPBM

Au 30 juin 2016, en termes de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en première position avec une part de marché de 25,89%.

Evolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2013-30/06/2016 :

En millions DH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14	30/06/2016	Var 30 juin 16/15
Créances sur les SF	56 907	55 853	56 733	-2%	2%	54 237	-4%
Créances clientèle	691 591	709 222	728 917	3%	3%	739 391	1%
Crédits de trésorerie	176 830	181 940	175 583	3%	-3%	181 556	3%
Crédits à l'équipement	159 659	161 574	161 885	1%	0%	165 692	2%

Crédits à la consommation	39 671	43 611	45 829	10%	5%	47 659	4%
Crédits immobiliers	230 801	237 938	241 110	3%	1%	245 478	2%
Autres crédits	40 563	32 335	46 672	-20%	44%	39 053	-16%
Créances en souffrance brutes	44 067	51 824	57 838	18%	12%	59 954	4%
Total emplois	748 499	765 075	785 650	2%	3%	793 628	1%

Source : GPBM

A fin 2014, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 2% suite à la hausse des créances clientèle (+3%) qui compense la légère baisse des créances sur les sociétés de financement (-2%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 765 075 MDH à fin 2014.

A fin 2015, les crédits à l'économie ont enregistré une hausse de 3% suite à la hausse des créances sur les sociétés de financement (+2%) et des créances clientèle (+3%). De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 785 650 MDH à fin 2015.

Au 30 juin 2016, les créances sur les sociétés de financement et les créances clientèle s'élèvent respectivement à 54 237 MDH et 739 391 MDH. De ce fait, les créances du secteur bancaire marocain s'établissent à 793 628 MDH au titre du premier semestre 2016.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2013- 30 juin 2016 :

En millions DH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14	30/06/2016	Var 30 juin 16/15
Dettes envers les SF	1 346	3 659	6 284	>100%	72%	4 481	-29%
Total dépôts clientèle	717 521	766 227	815 663	7%	6%	832 554	2%
Comptes chèques	291 480	312 040	332 053	7%	6%	345 404	4%
Comptes courants	120 478	124 884	135 204	4%	8%	130 815	-3%
Comptes d'épargne	119 315	129 244	137 314	8%	6%	140 682	2%
Dépôts à terme	156 640	162 677	176 387	4%	8%	172 536	-2%
Autres dépôts	29 609	37 382	34 704	26%	-7%	43 117	24%
Emprunts Financiers	1 202	3 243	3 201	>100%	-1%	4 155	30%
Titres de créance émis	65 319	62 075	48 712	-5%	-22%	43 333	-11%
Total ressources	785 387	835 203	873 860	6%	5%	884 523	1%

Source : GPBM

Au fin décembre 2014, les dépôts clientèle ont atteint 766,2 MMDH contre 717,5 MMDH à fin 2013. Cette hausse de 7% résulte essentiellement de la hausse des comptes chèques, des comptes d'épargne, et des autres dépôts qui sont passés respectivement de 291,5 à 312,0 MMDH, de 119,3 à 129,2 MMDH et de 29,6 à 37,4 MMDH à fin 2014 en comparaison à fin 2013.

Par ailleurs, les emprunts financiers ont enregistré une hausse supérieure à 100% à fin décembre 2014, pour s'établir à 3,2 MMDH. De leur côté, les titres de créances émis se sont situés à 62,1 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent.

A fin décembre 2015, les dépôts clientèle se sont établis à 815,7 MMDH contre 835,2 MMDH à fin 2014. Cette hausse découle de l'augmentation des comptes chèques et des comptes d'épargne de 6% pour s'établir respectivement à 332 MMDH et 137 MMDH ainsi que de l'augmentation des comptes courants et des dépôts à terme de 8% pour s'établir respectivement à 135 MMDH et 176 MMDH.

Au 30 juin 2016, les dépôts clientèle s'élèvent à 832,5 MMDH. Ces derniers sont composés principalement des dépôts clientèle qui s'établissent à 832,5 MMDH dont les comptes chèques et les

dépôts à terme s'élèvent respectivement à 345,4 MMDH et 172,5 MMDH au titre au premier semestre de l'année 2016.

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2013-30/06/2016:

En millions DH	2013	2014	2015	Var 14/13	Var 15/14	30/06/2016	Var 30 juin 16/15
Engagements de financement donnés	79 286	75 440	81 422	-5%	8%	84 359	4%
Engagements de garantie donnés	119 181	119 081	121 017	0%	2%	127 904	6%
Provisions sur Engagements par Signature	503	612	1 059	22%	73%	1 086	3%
Total engagements hors bilan	198 970	195 133	203 497	-2%	4%	213 349	5%

Source : GPBM

Les opérations hors bilan sont principalement constituées des engagements de financement et de garantie donnés.

A fin décembre 2014, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 195,1 MMDH contre 198,9 MMDH à fin 2013. Cette évolution est due à la baisse de 5% des Engagements de financement donnés qui passent de 79 286 MMDH en 2013 à 75 286 MMDH en 2014.

A fin décembre 2015, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 203,5 MMDH contre 195,1 MMDH en 2014. Cette hausse de 4% s'explique essentiellement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 8% et 2%, mais aussi, dans une moindre mesure, par la hausse des Provisions sur Engagements par Signature de 73%.

A fin juin 2016, le total des engagements hors bilan s'est élevé à 213,3 MMDH contre 203,5 MMDH en 2015. Cette hausse de 5% s'explique essentiellement par l'augmentation respective des engagements de financement donnés et des engagements de garantie donnés de 4% et 6%.

IV.4. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.4.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consorcialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR,

tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.4.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,...)

IV.4.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

• Nature des services d'intérêt commun

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

• Facturation des services d'intérêt commun

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chéquiers ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes	▪ Banque des Marocains du Monde

chèques MDM			
4. Particuliers et Professionnels	et	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels
5. Banque de l'entreprise	▪	Nombre de comptes courants entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪	Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪	Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪	Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.4.4. Evolution des Principaux Indicateurs d'Exploitation de la BCP

Les comptes proforma 2015 tiennent compte de la fusion absorption de la BCP avec la BP d'El Jadida. Ils servent donc de base pour évaluer l'évolution des indicateurs d'exploitation de la BCP entre 2015 et juin 2016.

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2013	2014	2015	2015 proforma	Juin-16	Var 14/13	Var 15/14	Var Juin-16/ 15 proforma
Crédits de trésorerie et à la consommation	32 086	33 748	30 987	32 080	31 602	5,18%	-8,18%	-1,49%
Crédits à l'équipement	21 850	18 166	19 500	20 081	20 286	-16,86%	7,34%	1,02%
Crédits immobiliers	21 830	24 025	23 668	26 885	26 363	10,05%	-1,49%	-1,94%
Autres crédits	8 696	10 679	13 320	13 534	14 361	22,80%	24,73%	6,11%
Encours net des crédits clientèle	84 461	86 619	87 474	92 581	92 612	2,56%	0,99%	0,03%

Source : BCP-Comptes sociaux

A fin décembre 2014, l'encours net des crédits clientèle a augmenté de près de 3% par rapport à fin 2013 (86,6 contre 84,5 MMDH). Les principales hausses ont concerné les crédits immobiliers et les Autres crédits passés respectivement de 21,8 à 24,0 MMDH et de 8,7 à 10,7 MMDH. Ces hausses ont été compensées par la baisse des crédits à l'équipement qui sont passés de 21,9 à 18,2 MMDH entre fin décembre 2013 et fin décembre 2014.

A fin décembre 2015, l'encours net des crédits clientèle s'inscrit en hausse par rapport à fin 2014 pour s'établir à 87,5 MMDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'Part de a hausse des crédits à l'équipement (+7% à 19,5 MMDH) et des autres crédits (+25% à 13,3 MMDH).

A fin juin 2016, l'encours net des crédits clientèle reste stable par rapport à celui de fin 2015 proforma. Cette stabilité vient tout d'abord de la hausse des autres crédits (+6,11% à 14,6 MMDH) et de celle des crédits à l'équipement (+1,02% à 20,3 MMDH) qui compensent la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation (-1,49% à 31,6 MMDH) et celle des crédits immobiliser (-1,94% à 26,4 MMDH).

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteurs	2013	Part	2014	Part	2015	Part	juin-16	Part
Entreprises	86 181	87,33%	87 714	86,29%	90 864	86,06%	91 051	83,02%
Activités financières	19 709	19,97%	18 309	18,01%	22 033	20,87%	21 367	19,48%
Commerce, et services divers	14 613	14,81%	16 662	16,39%	18 739	17,75%	18 371	16,75%
dont commerce	9 938	10,07%	11 752	11,56%	11 681	11,06%	12 227	11,15%
Production et distribution Electricité, Gaz et Eau	15 014	15,21%	15 873	15,62%	17 280	16,37%	15 852	14,45%
Promotion immobilières	12 225	12,39%	13 230	13,02%	12 142	11,50%	11 532	10,52%
Industries diverses	5 966	6,05%	6 458	6,35%	3 303	3,13%	5 670	5,17%
Transports et communications	4 658	4,72%	3 514	3,46%	3 991	3,78%	3 244	2,96%
Bâtiment et travaux publics	1 760	1,78%	2 393	2,35%	2 082	1,97%	3 257	2,97%
IMEE	2 724	2,76%	3 094	3,04%	3 170	3,00%	2 838	2,59%
Hôtels et restaurants	2 689	2,72%	2 646	2,60%	2 719	2,58%	2 490	2,27%
Industrie chimique et parachimique	1 884	1,91%	1 619	1,59%	1 158	1,10%	1 693	1,54%
Industries alimentaires	2 176	2,21%	1 777	1,75%	1 485	1,41%	1 825	1,66%
Agriculture, chasse et sylviculture	622	0,63%	846	0,83%	650,82	0,62%	780	0,71%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	814	0,82%	851	0,84%	719,59	0,68%	787	0,72%
Administration publique	561	0,57%	286	0,28%	1016,3	0,96%	1 022	0,93%
Pêche, aquaculture	76	0,08%	103	0,10%	319,78	0,30%	286	0,26%
Industries extractives	690	0,70%	54	0,05%	56,682	0,05%	37	0,03%
Particuliers	12 503	12,67%	13 936	13,71%	14 712	13,94%	18 621	16,98%
dont immobiliers	9 744	9,87%	11 158	10,98%	11 956	11,32%	15 180	13,84%
Encours brut	98 684	100,00%	101 651	100,00%	105 576	100,00%	109 671	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

A fin 2014, les secteurs du commerce et services divers, de la promotion immobilière, de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, ainsi que celui des activités financières ont représenté environ 63% de l'encours brut des crédits contre à peu près 62% à fin décembre 2013.

A fin 2015, les secteurs du commerce et services divers, de la promotion immobilière, de la production et distribution d'électricité, gaz et eau, ainsi que celui des activités financières ont représenté environ 66% de l'encours brut des crédits contre à peu près 63% à fin décembre 2014.

A fin juin 2016, les secteurs des activités financières, du commerce et services divers ainsi que celui de la production et distribution d'électricité, gaz et eau ont représenté environ 51% de l'encours brut des crédits.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En Mdh)	Encours 2016	Part

le 1er emprunteur	2 484	2.7%
les cinq premiers emprunteurs	10 472	11.5%
les dix premiers emprunteurs	21 659	23.3%
Encours brut total des crédits*	91 051	100%

Source : BCP - Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement.

S'adressant à une clientèle diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP est légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 23,3% des crédits à fin juin 2016.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MMDH)	2013	Part	2014	Part	2015	Part	2015 proforma	Part	30 juin 2016	Part
Comptes à vue créditeurs	30 228	59,15%	31 674	58,11%	32 547	54,51%	37 068	55,06%	36 496	56,98%
Comptes d'épargne	4 040	7,91%	4 504	8,26%	4 955	8,30%	6 449	9,58%	6 690	10,45%
Dépôts à terme (DAT)	14 651	28,67%	16 129	29,59%	18 454	30,91%	20 007	29,72%	19 169	29,93%
Autres comptes créditeurs	2 282	4,47%	2 203	4,04%	3 757	6,29%	3 797	5,64%	1 691	2,64%
Dépôts de la clientèle	51 202	100,00%	54 510	100,00%	59 713	100,00%	67 321	100,00%	64 046	100,00%
% de croissance	3,12%		6,67%		9,54%				-4,86%	

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2014, les dépôts de la clientèle se sont établis à 54,5 MMDH soit une hausse de 7% par rapport à fin 2013. Cette évolution est due essentiellement à la hausse des dépôts à terme qui sont passés de 14,6 MMDH à fin 2013, à 16,1 MMDH à fin 2014, mais aussi à celle des comptes à vue créditeurs qui sont passés de 30,2 MMDH à fin 2013, à 31,6 MMDH à fin 2014.

A fin 2015, les dépôts clientèle ont enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 59,7 MMDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des dépôts à terme (+14% à 18,5 MMDH) et des autres comptes créditeurs (+71% à 3,8 MMDH).

A fin juin 2016, les dépôts clientèle ont enregistré une baisse de -4,86% par rapport à fin 2015 proforma pour s'établir à 64 MMDH. Ceci s'explique principalement par la baisse des autres comptes créditeurs (-55,5% à 1 691 MMDH) et celle des dépôts à terme (-4,2% à 19 169 MMDH).

Evolution des Engagements donnés par signature

En MMDH	2013	2014	2015	2015 proforma	30 juin 2016	Var 14/13	Var 15/14	Var juin 16 / 15 proforma
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	1 067	1 406	1 624	1 686	1 481	31,77%	15,48%	-12,21%
Engagements de financement en faveur de la clientèle	30 831	24 258	24 078	24 256	19 767	21,32%	-0,75%	-18,51%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	7 184	7 645	8 370	8 371	4 255	6,42%	9,48%	-49,17%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 229	11 204	7 950	7 986	8 155	21,40%	29,05%	2,12%
Autres titres à livrer	-	-	-	-	1 379	-	-	-
Total engagements donnés	48 310	44 515	42 022	42 354	35 037	-7,86%	-5,60%	-17,28%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2014, les engagements donnés ont baissé de 8% pour s'établir à 44,5 MMDH suite à la baisse des engagements de financement en faveur de la clientèle de 21%.

A fin 2015, les engagements donnés ont enregistré une baisse de 6% pour se situer à 42,0 MMDH. Cette évolution résulte principalement de la baisse de 29% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle.

Au 30 juin 2016, les engagements donnés s'établissent à 35 MMDH soit une baisse de 17,28% par rapport aux comptes proforma de fin 2015. Celle-ci s'explique principalement par la diminution des engagements de financement en faveur de la clientèle (-18,51% à 19,8 MMDH) et celle des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés (-49,17% à 4,26 MMDH).

Evolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2013	2014	2015	2015 proforma	30 juin 2016	Var 14/13	Var 15/14	Var juin 16 / 15 proforma
Engagements de financement reçus d'EC	8	4	7	8	6	-50,00%	90,70%	-17,39%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 166	8 306	13 982	14 041	10 991	60,78%	68,33%	-21,72%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31	30	136	145	180	-3,23%	>100%	24,57%
Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Total engagements reçus	5 204	8 341	14 125	14 193	11 177	60,28%	69,34%	-21,25%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin décembre 2014, les engagements reçus ont augmenté de 60% pour s'établir à 8,3 MMDH. Cette augmentation provient des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui sont passés de 5,1 MMDH à fin 2013 à 8,3 MMDH à fin 2014.

A fin 2015, les engagements reçus ont enregistré une hausse de 69% pour se situer à 14,1 MMDH. Cette hausse provient principalement de celle des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés de 68% et qui s'établissent à 14,0 MMDH à fin décembre 2015.

Au 30 juin 2016, les engagements reçus baissent de 21% par rapport à l'année 2015 proforma pour s'établir à 11 MMDH. Ils sont composés majoritairement des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés dont le montant s'établit à 10,9 MMDH.

V. Ressources humaines

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

Evolution de l'effectif par catégorie

Catégorie	2013	%	2014	%	Var 13/14	2015	%	Var 15/14	30/06/2016
Employés	249	10,10%	306	12,02%	22,89%	304	11,74%	-0,65%	220
Gradés	405	16,43%	367	14,41%	-9,38%	333	12,86%	-9,26%	337
Cadres	1 811	73,47%	1873	73,57%	3,42%	1953	75,41%	4,27%	1931

Total (*)	2 465	2546	3,29%	2590	1,73%	2488 (*)

Source : BCP (*) y compris 7 agents de la FBPEC

A fin juin 2016, l'effectif de la BCP s'est élevé à 2 488 personnes en régression de 4% par rapport à fin 2015, baisse due pour l'essentiel aux 34 entrées dont (9 recrutements) contre un total départ de 136 dont 25 départs en retraite, 20 démissions et 47 détachements.

Par ailleurs, le taux d'encadrement de la BCP a enregistré une hausse de deux points passant de 75% de la structure de l'effectif en 2015 à 77% à fin juin 2016.

	2013	2014	2015	30/06/2016
Taux d'encadrement	74%	74%	75%	77%
Turnover (*)	1,2%	1,6%	1,9%	4%

(*) turnover = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats)/effectif fin de période

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé à part égale d'hommes et de femmes.

Répartition des effectifs par genre

	2013	%	2014	%	Var 13/14	2015	%	Var 15/14	30/06/2016
Hommes	1 272	52%	1291	51%	1%	1299	50%	1%	1236
Femmes	1 193	48%	1255	49%	5%	1291	50%	3%	1252
Total	2 465		2546		3%	2590		2%	2488

Source : BCP

Par ailleurs, il est à signaler qu'à fin juin 2016, 48% des effectifs ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans au sein de la banque.

Répartition par âge	2013	2014	2015	30/06/2016
Moins de 25 ans	256	283	238	160
De 25 à 35 ans	694	843	937	940
De 36 à 50 ans	787	784	769	721
Plus de 50 ans	728	636	646	667
Total	2465	2546	2590	2488

Source : BCP

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Bourse Interne permet à la fonction en charge du capital humain de recueillir les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un processus bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

La politique de recrutement, tout en tenant compte des exigences du plan de développement, est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

L'accompagnement au développement des compétences constitue un axe prioritaire dans la stratégie du Groupe. Un budget conséquent est consacré afin d'aligner les compétences non seulement aux prérequis des emplois mais également dans une perspective de gestion de carrière et de préparation de la relève.

Dans ce sens, des programmes variés de formation sont déployés à l'endroit des populations concernées. Ces programmes sont conçus conformément aux lignes directrices identifiées dans le cadre du plan directeur de la formation.

Pour ce faire, la BCP a lancé plusieurs actions, nouvelles initiatives pour certaines et poursuite de dynamique pour d'autres, dont :

- ✓ La mise en place de nouveaux outils et modes d'apprentissage.
- ✓ La diversification des modalités de diffusion des formations ;
- ✓ La signature de partenariats avec des acteurs stratégiques de la formation.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

Au 30 Juin 2016, les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 30/06/2016
Nombre de participations (*)	7101	6513	5016	4299
Nbre de J/H	8 115	12 699	9744	7265

* Un agent peut participer à plusieurs actions.

Source : BCP

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie

entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1ère nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis les années 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avantage concurrentiel dans la mise en place de nouveaux services, qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Organisation du Pôle Organisation et Systèmes d'Information

Le Pôle « Organisation et Systèmes d'information » est structuré en six Divisions :

- La Division Etude et Développement :
 - assure la réalisation des solutions informatiques ;
 - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
 - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- La Division Architecture & Infrastructure :
 - gère les infrastructures des plateformes de traitement et des télécommunications du Groupe ;
 - Etudie la capacity planning et anticipe la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures SI au regard des projets stratégiques du Groupe.
 - Assure la haute disponibilité, la sécurité et la résilience (Plan de secours informatiques) des infrastructures du Groupe.
 - Consolide et gère les infrastructures des Systèmes d'Information des filiales du Groupe ;
- La Division Production Informatique gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution. Elle est garante de la disponibilité du Système d'Information ;

- La Division Monétique et Nouvelles Technologies gère la Monétique du Groupe ;
- La Division Projets et Organisation, assure l'interface entre les utilisateurs du SI et la maîtrise d'œuvre technologique. Elle se structure de fait comme assistant à maître d'ouvrage des projets Systèmes d'information, et garantit leur aboutissement. Parallèlement, elle conçoit et optimise les processus de traitement et elle est gère le dispositif réglementaire interne.
- La Division Refonte du SI loge l'ensemble des projets structurants issus du nouveau plan stratégique.

Parallèlement une Direction lui est rattachée :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information.

Le Pôle Organisation et Systèmes d'Information compte à fin juin 2015 270 collaborateurs dont 225 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 9 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et environ 1500 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :

- d'un recueil des définitions de missions et des emplois ;
- d'un dispositif réglementaire interne ;
- d'une cartographie de processus modélisée, documentée et mise à la disposition du personnel du CPM, via un intranet dédié.

Par ailleurs, notre Groupe est aujourd'hui engagé dans une dynamique de transformation vers un groupe multi-métiers, de conquête de nouveaux territoires et de nouveaux relais de croissance à travers son plan stratégique Elan 2020.

Au carrefour de ses évolutions, la fonction en charge de l'organisation a une contribution décisive du fait qu'une vision mettant la relation client et le digital au centre des préoccupations requiert un travail d'organisation en amont portant sur l'optimisation des processus et des structures.

Dans ce même cadre, la fonction organisation contribue par la fourniture de cadres méthodologiques et collaboratives alliant l'agilité, efficacité et excellence opérationnelle permettant à toutes les parties prenantes d'atteindre les objectifs du Groupe.

L'accompagnement de toutes les entités du groupe sur les plans organisationnel et processus constitue un axe prioritaire pour la fonction Organisation.

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :

- l'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- l'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances fonctionnelles éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :

- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Les attributions des fonctions du centre d'affaires et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

Comités d'animation du Groupe :

Suite au nouveau Plan stratégique ELAN 2020 et à la nouvelle organisation, le modèle de gouvernance du Groupe Banque Populaire a été revu pour assurer un pilotage unique et cohérent pour l'ensemble des entités du Groupe.

Le nouveau système de gouvernance repose sur trois grandes évolutions :

- Un système de dialogue de performance, avec la mise en place d'une fonction CFO (Chief Financier Officer / Pôle Finances, Stratégie et Performances) qui a un rôle de business challenger vis-à-vis des PSEs (Pôles Stratégiques Exécutifs) et des BPRs.
- Un alignement du dispositif de gouvernance au rôle des responsables de PSE : Comité de Direction Générale restreint, Comité Exécutif pour chaque PSE et Comité Interne pour chaque Pôle Support.
- La mise en place de dispositifs de scorecards pour piloter à la fois la performance et la santé financière au niveau de chaque PSE.

Dispositif réglementaire interne

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires, les lettres circulaires, les procédures de travail et les modes opératoires.

Le Groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
 - de contribuer à la cohésion du Groupe,
 - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par-là, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

Cartographie des processus

Dans un objectif de consolidation des acquis en matière de documentation et de maîtrise des processus, la BCP a lancé, courant l'année 2009, un projet de modélisation des processus selon une démarche outillée. Ce projet s'est traduit par la mise en place d'un intranet dédié à la description et à la documentation des processus bancaires, offrant une information riche sur le fonctionnement de ces processus et sur le système organisationnel adopté par l'Institution. Cet intranet est accessible à tout le personnel de la banque.

Les différentes activités du Crédit Populaire du Maroc sont ainsi modélisées sous forme d'une cartographie des processus. Cette cartographie est maintenant positionnée au centre :

- du Dispositif Réglementaire Interne dont tous les éléments sont reliés aux processus concernés de la cartographie ;
- du Dispositif de Contrôle Permanent : les fiches de contrôles sont construits selon le découpage de la cartographie ;
- du dispositif de maîtrise des risques à travers la convergence opérée entre les processus métiers et la cartographie des risques ;
- du Système d'Information : les cartographies applicatives et fonctionnelles sont construites selon le même découpage.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé sur ce volet, un projet de mise en place d'un référentiel d'entreprise est en cours au sein de la Division Projets et Organisation.

Les objectifs tracés pour ce projet sont :

- Le renforcement de la démarche organisationnel actuellement en place en s'appuyant sur les standards internationaux en termes d'analyse business et de découpage des processus et activités bancaires ;
- La conception et la modélisation du référentiel d'entreprise du CPM sur les différentes visions (processus, procédures, organisation, fonctions et applications) ;
- La mise en place d'un modèle de gouvernance permettant de fédérer toutes les parties prenantes autour d'une vision commune de l'architecture d'entreprise ;
- La conception d'une Banque Modèle pour le Groupe permettant de mutualiser les pratiques d'organisation et SI au sein du Groupe.

Reengineering du back-office et filialisation des Centre de services partagés

Parmi les axes de développement stratégique du GBP figure l'optimisation des activités de back-offices qui contribuera à l'amélioration de la productivité. Les objectifs escomptés sont l'amélioration de la qualité du service rendu, garantir la célérité et la fiabilité des traitements tout en réalisant des économies d'échelle.

Le traitement de l'information est ainsi assuré, par des structures de back-office dédiées chacune à une activité spécifique (flux, crédit, commerce international, gestion de comptes, traitement RH, etc.) et agissant en tant que prestataire de services, dont la relation avec les entités du Groupe est régie par des conventions de services définissant les obligations des parties contractantes ainsi que les système de tarifications appropriés, chargé d'offrir des produits et des services de qualité à des coûts optimisés. Ces objectifs sont accompagnés d'un programme approprié de mobilité et de formation des ressources humaines visant à améliorer leur professionnalisme et re-profiler leur compétence.

Dans cette optique, des études préparatoires, réalisées au second semestre de 2008, ont permis d'identifier des gisements de productivité à travers la réingénierie de certains processus de traitement et le regroupement des activités de support. Deux grands projets s'en sont découlés : d'une part la modélisation et la documentation des process, permettant au passage une révision du dispositif réglementaire interne, et d'autre part la réingénierie et la consolidation des traitements de back-office au niveau de « Centres de Traitement Nationaux ».

La mise en place de ces projets s'est traduite par :

- des gains conséquents en termes de productivité grâce à la mise en commun des moyens ;
- une amélioration de la qualité de service grâce à la standardisation des activités ;
- un renforcement de la sécurité et une réduction du risque opérationnel ;
- une transparence des coûts moyennant la mise en place de contrats de services et de garantie de qualité ;
- un recentrage des agences, des succursales et des centres d'affaires sur leurs missions de développement et d'animation commerciale.

Méthodologie agile

Dans l'objectif d'amélioration de la performance de son organisation, la BCP est en cours de mise en place d'une démarche Agile et son expérimentation sur des projets pilotes. Le challenge est de réduire le time to market et de gagner en efficacité opérationnelle.

Excellence opérationnelle

Dans le cadre de l'exécution de son plan Elan 2020, la BCP a inscrit un chantier dénommé « Excellence Opérationnelle ». Il a pour objectifs :

- ✓ La mise en place d'une culture de performance pour assurer une amélioration continue de la productivité et de l'efficacité du Groupe.
- ✓ L'amélioration de la performance opérationnelle des processus Engagement, tout en mettant l'accent à la fois sur la satisfaction client et la productivité.

Ce chantier prend en compte l'optimisation des processus de la Banque. La Direction Portefeuille projets & Excellence opérationnelle a été créée dans ce cadre. Il s'agit d'améliorer les processus existants en appliquant la méthode Lean management qui vise à maximiser les performances et réduire les coûts.

Accompagnement des filiales

Dans le cadre de son retour d'expérience sur la mise en place de dispositif réglementaire interne de la BCP, la fonction Organisation a fait bénéficier les filiales de l'expertise accumulée dans ce domaine. A cet effet, et au titre de l'exercice 2016, quatre de ces filiales ont été accompagnées pour l'élaboration de leur dispositif réglementaire interne.

Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour de trois axes :

1. Amélioration de l'accueil et de la qualité de service : Charte « Chaâbi Accueil »

Le renforcement du dispositif « Chaâbi Accueil » est maintenu par les actions suivantes :

- Formation et sensibilisation des acteurs du réseau sur les fondamentaux de l'accueil de la clientèle.
- Amélioration des prestations de l'accueil téléphonique en conformité avec les principes de la charte qualité.
- Généralisation de l'équipement des agences par le système électronique, en vue d'optimiser la gestion de l'attente.

2. Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **L'instauration d'un baromètre de satisfaction clientèle** : des campagnes d'enquêtes clients mystères et de satisfaction sont menées périodiquement afin de mesurer la qualité perçue par les clients. Les résultats sont traduits en plans d'actions visant l'amélioration continue des prestations de la Banque.
- **La gestion des réclamations clients** : En améliorant le dispositif, par l'intégration de la nouvelle directive BAM et une nouvelle solution, la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services offerts.

3. Certification : un label Qualité

Le renouvellement de la certification des deux activités « Monétique » et « Crédits et Remises Documentaires » selon la norme ISO 9001, confirme la volonté de la Banque et son aptitude à se conformer aux standards internationaux et accompagner le développement des besoins et attentes de

nos clients. En marge de ces audits, différents chantiers ont été lancés visant la dynamisation de la démarche de progrès.

En juin 2016, les activités certifiées ISO 9001 version 2008 ont été élargies pour couvrir les « Activités de Marché ». Des résultats probants qui viennent conforter les efforts déployés par la Banque pour être un acteur de référence dans les activités de marché.

En 2016, la Banque centrale populaire lance un projet de revue de son système de management de la qualité, des périmètres certifiés, afin de se conformer aux nouvelles exigences de la version 2015 de la norme ISO 9001. Cette revue sera aussi l'occasion pour intégrer opportunités d'amélioration afin de consolider les efforts déployés par la Banque pour une meilleure efficacité.

VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2013-2016

VII.1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain. Le Groupe a ainsi œuvré à la mobilisation de l'épargne et ce, à travers la poursuite de sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels. Il a également favorisé la distribution du crédit à la consommation et a conforté son positionnement sur le marché de l'entreprise.

Sur la période 2013-2016, le Groupe s'est affirmé comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de conseil financier, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Le Groupe a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social. A ce titre, le projet d'intégration du réseau Banque Atlantique a été entamé lui permettant ainsi de tirer avantage de l'expertise du Groupe Banque Populaire dans tous les domaines, dans la perspective de lui imprimer un nouvel élan de développement accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques.

Durant la période 2013 - 2016, le Groupe a capitalisé notamment sur les retombées de la politique de reengineering et d'industrialisation des processus métiers, et a poursuivi sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la poursuite de la bancarisation, le développement de l'inclusion financière et du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Le Groupe a pu pérenniser sa performance financière, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus. Parallèlement, la maîtrise des risques la préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

VII.2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements réalisés par la BCP se présente comme suit :

En MDH	2013	2014	2015	30/06/2016	Var 14/13	Var 15/14	Var juin 16/15
Immobilisations incorporelles	59	75	150	40	27,12%	100,00%	-73,33%
Immobilisations corporelles	545	433	476	610	-20,55%	9,93%	28,15%

Immeubles d'exploitation	108	83	37	79	-23,15%	-55,42%	113,51%
Mobilier et matériel d'exploitation	22	40	23	21	81,82%	-42,50%	-8,70%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	50	36	119	18	-28,00%	>100%	-84,87%
Immobilisations corporelles hors exploitation	366	274	298	492	-25,14%	8,76%	65,10%
Total	604	508	626	650	-15,89%	23,23%	3,83%

Source : BCP

En 2013, la BCP a réalisé des investissements à hauteur de 604 MDH contre 544 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation à hauteur de 366 MDH et d'immeubles d'exploitation pour un montant de 108 MDH à fin 2013.

En 2014, la BCP a investi 508 MDH contre 604 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation (274 MDH en 2014 contre 366 MDH en 2013), celles d'immobilisations incorporelles (75 MDH en 2014 contre 59 MDH en 2013). et celles d'immeubles d'exploitation (83 MDH en 2014 contre 108 MDH en 2013).

En 2015, la BCP a investi 626 MDH contre 508 MDH un an auparavant. Ces investissements concernent essentiellement les acquisitions d'immobilisations corporelles hors exploitation (298 MDH en 2015 contre 274 MDH en 2014), celles d'immobilisations incorporelles (150 MDH en 2015 contre 75 MDH en 2014) et celles des autres immobilisations corporelles d'exploitation (119 MDH en 2015 contre 36 MDH en 2014).

Au 30 juin 2016, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 650 MDH correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation qui s'établissent à 492 MDH. Quant aux immobilisations incorporelles, leur montant s'élève à 40 MDH.

Par ailleurs, au cours des trois derniers exercices jusqu'au premier semestre de l'année 2016, la BCP a réalisé les acquisitions financières suivantes :

Durant premier semestre 2016

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	% acquis	Montant DH
BOURSE DE CASABLANCA	Acquisition des actions	19 020 800,00 DH	8,00%	31 373 416,80
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital en nature (actions OCP)	45 644 000,00 DH	24,99%	1 000 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	600 000 000,00 DH	0,01%	20 700,00
TOTAL				

Source : BCP

Exercice 2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Secteur d'activité	Capital Social	% acquis	Montant DH
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital	Fonds d'investissement	34 239 600,00 DH	98,96% [1]	2 491 000 000,00
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	Banque	600 000 000,00 DH	0,008%	24 050,00
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	Banque	600 000 000,00 DH	0,003%	1 950,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	Holding	110 000 000 DH	90,91% [2]	100 000 000,00
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS	Prise de participation	Services financiers	1 000 000,00 DH	5,88%	58 800,00

BANCAIRES (SMGFGDB)					
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Prise de participation	Transactions électroniques	15.000.000 DH	54,74%	75 342 638,98
Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS)	Prise de participation	Gestion des valeurs mobilières	300 000,00 DH	100 %	2 350 890,00
Banque Populaire Patrimoine	Constitution	Holding Immobilière	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Vivalis Salaf	Acquisition d'actions	Banque	177 000 000,00 DH	0,03%	46 900,00
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Acquisition des actions	Holding	113 964 700 000,00 FCFA	9,60%	279 459 171,91
AL AKARIA INVEST	Constitution	Holding Immobilière	300 000,00 DH	99,87%	299 600,00
Banque Participative du Maroc	Constitution	Banque participative	340 000 000,00	80%	272 000 000,00
Casablanca Finance City Authority	Augmentation de Capital (Souscription à due concurrence de la participation de la BCP soit 300.000 actions) [3]	Services financiers	400 000 000,00 DH	-	30 000 000,00

[1] Pourcentage n'incluant pas l'opération de cession de 142 555 actions IMC à la CIMR

[2] Libération à hauteur de 30% des actions souscrites par le versement en numéraire de la somme de 30.000.000 de Dhs.

[3] Libération de la quote-part de la BCP par compensation avec le compte courant d'Associés de la BCP chez CFCA d'un montant de 30.000.000,00 DH.

Exercice 2014

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Secteur d'activité	Capital Social	% acquis	Montant DH
BANK AL AMAL	Acquisition des actions B	Banque	600 000 000 DH	0,04%	114 900,00
Banque Maghrébine du Commerce Extérieur (BMICE)	Prise de participation	Banque	150 000 000 USD	4,00%	59 793 000,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA'	Prise de participation	Holding	10 000 000 DH	100,00%	9 999 500,00
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Prise de participation	services	17 400 000 DH	11,49%	2 000 000,00
BPMG	Augmentation du Capital en numéraire	Banque	100 000 000 000 GNF	21,31%	57 375 110,05
ABI	Acquisition d'actions	Holding	113 964 700 000 FCFA	15,00%	197 363 043,64
AUTRES					
TOTAL					326 645 554

Source : BCP

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature opération	Secteur d'activité	Capital Social	%acquis	Montant (DH)
ABI	Libération du reliquat du Capital souscrit en 2012	Holding	113 964 700 000 FCFA		186 728 931
CHAABI DOC NET	Augmentation du Capital	Services (gestion des	36 625 600 DH		7 167 200

		archives)			
BCDM	Augmentation du Capital par apport en nature	Banque	37 478 000 EURO		83 981 679
AUTRES					548 200
TOTAL					278 426 010

Source : BCP

VII.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Au cours des 3 derniers exercices et du premier semestre 2016 et pour répondre à sa politique de développement, la BCP a réalisé plusieurs opérations sur capital comme le dévoilent les tableaux suivants :

Durant premier semestre 2016

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
BOURSE DE CASABLANCA	Acquisition des actions	19 020 800,00 DH	8,00%
INFRA MAROC CAPITAL	Augmentation du Capital en nature (actions OCP)	45 644 000,00 DH	24,99%
BANK AL AMAL	Acquisitions des actions	600 000 000,00 DH	0,01%
INFRA MAROC CAPITAL	Cession du capital en nature actions OCP à la CIMR	45 644 000,00 DH	12,45%
Exp services Maroc	Cession de la totalité de la participation	90 000 000,00 DH	05,00%

Exercice 2015

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Augmentation du Capital	34 239 600,00	98,96% [1]
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000,00 DH	0,008%
BANK AL AMAL	Acquisition des actions	600 000 000,00 DH	0.003%
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	110 000 000 DH	90,91% [2]
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES (SMGFGDB)	Prise de participation	1 000 000,00 DH	5,88%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Prise de participation	15.000.000 Dhs	54,74%
Africa Transaction Processing & Services Group (ATPS)	Prise de participation	300 000,00 DH	100 %
Banque Populaire Patrimoine	Constitution	300 000,00 DH	99,87%
Vivalis Salaf	Acquisition d'actions	177 000 000,00 DH	0,03%
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Acquisition des actions	113 964 700 000,00 FCFA	9,60%
AL AKARIA INVEST	Constitution	300 000,00 DH	99,87%
Banque Participative du Maroc	Constitution	340 000 000,00	80%
Casablanca Finance City Authority	Augmentation de Capital (Souscription à due concurrence de la participation de la BCP soit 300.000 actions) [3]	400 000 000,00 DH	-
I.P.S.M	Cession de la totalité de la participation	3 430 400,00 DH	0,01%
OCP	Apport pour l'augmentation du Capital de l'IMC	8 287 500 000,00 DH	1,82%
INFRA MAROC Capital (IMC)	Cession partielle de la participation (Cession de 142 555 actions IMC à la	34 239 600,00 DH	49,66%

CIMR)

Source : BCP

Exercice 2014

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
BANK AL AMAL	Acquisition des actions B	600 000 000 DH	0,04%
BANQUE MAGHREBINE DU COMMERCE EXTERIEUR (BMICE)	Prise de participation	150 000 000 USD	4,00%
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Prise de participation	10 000 000 DH	100,00%
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Prise de participation	17 400 000 DH	11,49%
BPMG	Augmentation du Capital en numéraire	100 000 000 000 GNF	
ABI	Acquisition d'actions	113 964 700 000 FCFA	15,00%
MAROC TELECOMMERCE	Cession de la totalité de la participation soit (560 actions)	5 610 000 DH	9.98 %

Source : BCP

Exercice 2013

Dénomination	Nature opération	Capital Social	Opération sur capital (en%)
ABI	Libération du reliquat de la souscription	113 964 700 K XOF	-
BAA	Acquisition des actions B	600 000 000 Dhs	0.02%
CHAABI DOC NET	Augmentation du Capital	36 625 600 Dhs	-
BPMG	Acquisition de la part du CIH	50 000 000 K GNF	0.41%
BCDM	Augmentation du Capital	37 478 K €	-
MASTERCARD	Cession de la participation	3 289 893 000 USD	-
VISA Inc	Cession de la participation	26,870 K USD	-
FONDS MOUSSAHAMA I	Cession de la participation	36 400 000.00 Dhs	-

Source : BCP

VII.4. STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne. A ce titre, Chaabi Bank a ouvert, entre 2008-2015, des succursales en Espagne, Italie, Hollande, Allemagne en appui à l'action de celles déjà présentes en France et en Belgique.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

A titre de rappel, ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, a pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération permettrait à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine et tout récemment en Zone UEMOA à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Par ailleurs, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

Partenariat avec le Groupe AFG :

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Le montage a consisté en la création d'un Holding 'Atlantic Bank International' auquel AFG a apporté ses participations dans les banques Atlantiques présentes dans 7 pays, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin;

A fin octobre 2016, le groupe Banque Atlantique compte :

- plus de 1400 collaborateurs,
- 174 agences,
- près de 300.000 cartes bancaires
- plus de 440.000 clients.

Pour sa part, la BCP a intégré la nouvelle entité à travers une augmentation de capital réservée et réalisée par apport en numéraire de l'équivalent des participations apportées par AFG, soit 56.982.350 FCFA.

Cette prise de participation a permis à la BCP de :

- Intégrer un réseau existant, jouissant d'une identité reconnue et de parts de marchés confirmées en Afrique de l'Ouest ;
- S'appuyer sur la connaissance marché du management et des équipes locales et participer au transfert de compétences ;
- Structurer les organisations et investir dans le développement du groupe Banque Populaire en Afrique et profiter ainsi d'un important potentiel de croissance.

En 2016, ABI lance ses activités bancaires en Guinée Bissau à travers sa nouvelle filiale Banque Atlantique Guinée Bissau.

PARTIE V

SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 321 030	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
DAR ADDAMANE	5,71%	52,63%	75 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,01%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	55,53%	55,53%	50 490 726	IG
BANK AL AMAL	24,01%	35,86%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	377 379	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	20,24%	27,04%	1 050	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	37,44%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE TECHNOLOGIES	14,97%	20,00%	300	MEE
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG

UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	100	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	50,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	49,92%	100,00%	360 000	IG
ATLANTIC TECHNOLOGIES (En KCFA)	37,80%	100,00%	3 175 580	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	28,01%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	26,77%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	49,45%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	27,46%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	38,81%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	33,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	39,50%	100,00%	6 736 720	IG

(*) Intégration Globale

Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- Cession du fonds Moussahama I et apport du fonds Moussahama II au fonds Chaâbi Capital Investissement qui a fait l'objet d'une restructuration à travers la mise en place d'un plan de financement 2012-2014 et d'une recapitalisation moyennant un apport en fonds propres de 852 MDH, à hauteur de 49% de la BCP et de 51% par les 10 BPR à raison de 5,1% pour chacune d'entre-elle.
- Nouvelle dénomination «Attawafiq Microfinance» sous laquelle apparaît la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit (FBPMC).

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2014

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
CPM	-	100,00%	5 588 022	IG (*)
CHAABI BANK (en K EUR)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (en KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	49,00%	51,00%	600 000	IG
VIVALIS	64,03%	87,17%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (en KUSD)	70,00%	100,00%	2 200	IG
BPMG (en KGNF)	77,25%	77,25%	100 708 243	IG
BANK AL AMAL	24,05%	35,86%	600 000	IG

ATTAWFIQ MICRO CREDIT	100,00%	100,00%	381 032	IG
UPLINE GROUP	74,87%	100,00%	46 783	IG
UPLINE SECURITIES	74,87%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	74,87%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	74,87%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	19,28%	27,04%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	17,97%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	24,96%	50,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	74,87%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	74,87%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	74,87%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	26,95%	35,99%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	74,87%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTMENT	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTMENTS	74,87%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	67,38%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	37,44%	50,00%	50	IP
CHAABI MOUSSAHAMA	74,87%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	29,95%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	24,95%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	51,00%	100,00%	158 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	65,00%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIC FINANCE (En KCFA)	64,94%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	36,41%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	34,79%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	64,28%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	35,70%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	50,45%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	43,30%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	51,35%	100,00%	6 736 720	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La société DAR ADDAMANE est sortie du périmètre de consolidation suite à la décision du conseil d'administration de la BCP tenu le 09 septembre 2014 en raison de son impact peu significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
- Atlantic Technologies ne figure plus au niveau du périmètre de consolidation car elle a fait objet d'une fusion absorption par la Holding ABI.
- Les sociétés CPM et BPMG ont réalisé des augmentations de capital en 2014.
- La BCP a augmenté ses participations dans le groupe ABI et ses filiales.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,60%	100,00%	1 082 352	IG
BP El Jadida-Safi	54,74%	100,00%	901 771	IG
BP Fes Taza	52,75%	100,00%	1 123 122	IG
BP Laayoune	52,71%	100,00%	583 861	IG
BP Marrakech B Mellal	52,21%	100,00%	988 800	IG
BP Meknes	52,53%	100,00%	838 303	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	100,00%	857 389	IG
BP Oujda	52,47%	100,00%	748 844	IG
BP Tanger Tetouan	52,44%	100,00%	993 758	IG
BP Rabat Kenitra	52,51%	100,00%	1 881 534	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	72,95%	72,95%	600 000	IG
IMC	45,60%	50,34%	34 240	IG
VIVALIS	74,96%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	80,37%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 784 480	IG
BANK AL AMAL	29,24%	35,97%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
UPLINE GROUP	86,67%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	86,67%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	86,67%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	86,67%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	22,32%	25,75%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	20,80%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	28,60%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	86,67%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	86,67%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	86,67%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	31,80%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTMENT	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	78,00%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	43,34%	50,00%	50	MEE

CHAABI MOUSSAHAMA	86,67%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	34,67%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	28,89%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	72,94%	100,00%	176 250	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,52%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	74,45%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,75%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,89%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,93%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,84%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,65%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	62,81%	100,00%	8 752 876	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	33,53%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	48,93%	100,00%	2 320 190	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	17,09%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	26,08%	100,00%	3 500 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR qui se traduit par la prise de participation de la BCP dans le capital de chaque BPR de l'ordre de 52%, soit 11,4 milliards de dirhams, conformément aux dispositions de la loi n°77-14 modifiant et complétant la loi 12-96 portant réforme du CPM.
- Cette prise de participation a engendré la hausse dans le pourcentage d'intérêt au niveau du périmètre de consolidation de l'exercice 2015 par rapport à celui de 2014 pour les filiales (Vivalis, CIB, Bank Al Amal, Upline Group, BP Shore) suite à la détention indirecte par la BCP dans lesdites filiales par l'intermédiaire des BPR.
- L'acquisition de 9,6% supplémentaire du capital de ABI lui permettant de passer à 74,6% dans son tour de table.
- L'acquisition de quatre compagnies d'assurance dans la Vie et la Non-Vie en Côte d'Ivoire et au Togo.
- L'intégration de l'IMC dans le périmètre de consolidation à partir de Juin 2015.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2016

Sociétés	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social	Méthode de

Consolidées			en KDH	Consolidation
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,60%	100,00%	1 132 592	IG
BP Fes Taza	52,75%	100,00%	1 162 402	IG
BP Laayoune	52,71%	100,00%	605 136	IG
BP Marrakech B Mellal	52,21%	100,00%	1 088 183	IG
BP Meknes	52,53%	100,00%	840 951	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	100,00%	893 959	IG
BP Oujda	52,47%	100,00%	785 154	IG
BP Tanger Tetouan	52,44%	100,00%	1 037 446	IG
BP Rabat Kenitra	52,51%	100,00%	1 917 031	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	78,04%	100,00%	600 000	IG
IMC	46,05%	50,34%	45 644	IG
VIVALIS	77,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,48%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 000 760	IG
BANK AL AMAL	30,34%	35,97%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
M2T	54,74%	54,74%	15 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	44,59%	57,14%	826 886	IG
UPLINE GROUP	89,18%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,18%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,18%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,18%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	22,96%	25,75%	1 000	MEE
MAGHREB TITRISATION	21,40%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,43%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,18%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	89,18%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,18%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	32,11%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,18%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,18%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,26%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,59%	50,00%	50	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	89,18%	100,00%	5 000	IG

EMERGENCE GESTION	29,72%	33,33%	300	MEE
SAPRESS	29,72%	33,33%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,72%	33,33%	5 000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	78,26%	100,00%	155 150	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,52%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	74,45%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,75%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,89%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,93%	100,00%	11 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,84%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,65%	100,00%	18 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	62,81%	100,00%	9 136 726	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	33,53%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	48,93%	100,00%	1 078 590	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	17,09%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	26,08%	100,00%	3 500 000	IG

Mouvement relatif aux comptes IFRS :

- La BP d'El Jadida-Safi ne figure plus au niveau du périmètre de consolidation suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP.
- L'intégration du pourcentage, préalablement, détenu par BP d'El Jadida-Safi dans le pourcentage de la BCP suite à l'opération de fusion-absorption impliquant, ainsi, un changement au niveau du pourcentage d'intérêt et/ou de contrôle de certaines filiales.
- L'intégration de M2T dans le périmètre de consolidation au titre du premier semestre 2016 suite à la réalisation d'une situation nette supérieur à 0,5% de la situation nette consolidée du Groupe.
- L'intégration de SAPRESS et WARAK PRESS, filiales d'Upline Group via Upline Ventures, dans le périmètre de consolidation.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Intérêts et produits assimilés	13 872	14 785	14 967	7%	1%	7 635	7 676	1%
Intérêts et charges assimilés	-4 493	-4 772	-4 478	6%	-6%	-2 358	-2 421	3%
MARGE D'INTERÊTS	9 379	10 013	10 489	7%	5%	5 278	5 255	0%
Commissions perçues	2 101	2 243	2 183	7%	-3%	1 002	1 228	23%
Commissions servies	-205	-326	-231	59%	-29%	-98	-123	26%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 896	1 917	1 952	1%	2%	904	1 105	22%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 369	2 158	1 752	58%	-19%	681	1 020	50%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	275	233	609	-15%	162%	561	449	-20%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 644	2 391	2 362	45%	-1%	1 241	1 469	18%
Produits des autres activités	547	715	1 113	31%	56%	557	651	17%
Charges des autres activités	-284	-289	-575	2%	99%	-270	-349	29%
PRODUIT NET BANCAIRE	13 181	14 747	15 341	12%	4%	7 710	8 132	5%
Charges générales d'exploitation	-5 750	-6 065	-6 667	5%	10%	-3 347	-3 565	7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-744	-804	-835	8%	4%	-436	-441	1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 688	7 877	7 839	18%	0%	3 927	4 126	5%
Coût du risque	-1 970	-3 027	-3 253	54%	7%	-1 530	-1 765	15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 718	4 850	4 586	3%	-5%	2 398	2 360	-2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-2	-8	<-100%	<-100%	-7	3	-149%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	98	16	106	-84%	559%	100	38	-62%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-0	-	-	-100%	n.a	0	-3	<-100%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 821	4 864	4 684	1%	-4%	2 492	2 398	-4%
Impôts sur les bénéfices	-1 615	-1 608	-1 661	0%	3%	-788	-686	-13%
RESULTAT NET	3 206	3 256	3 023	2%	-7%	1 703	1 712	1%
Résultat - part BPR	1 031	676	-	-34%	-100%	-	-	n.a
Résultat hors groupe	223	384	511	72%	33%	467	315	-32%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 952	2 195	2 511	12%	14%	1 237	1 397	13%
Résultat par action (en dirham)	11,27	12,68	13,78	12%	9%	7,14	7,66	7%
Résultat dilué par action (en dirham)	11,27	12,68	13,78	12%	9%	7,14	7,66	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.1. DETAIL DES MARGES DU PNB

VENTILATION DE LA MARGE D'INTERETS:

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Opérations avec la clientèle	11 356	11 981	12 789	6%	7%	6 492	6 472	0%
Comptes et prêts/emprunts	10 546	11 165	12 016	6%	8%	6 100	5 975	-2%
Opérations de pensions	9	6	20	-31%	>100%	8	10	22%
Opérations de location-financement	802	810	752	1%	-7%	385	488	27%
Opérations interbancaires	509	426	550	-16%	29%	320	414	29%
Comptes et prêts/emprunts	504	422	380	-16%	-10%	248	286	15%
Opérations de pensions	5	4	170	-20%	>100%	72	128	78%
Actifs disponibles à la vente	444	596	904	34%	52%	453	455	1%
Actifs détenus jusqu'à échéance	759	786	724	4%	-8%	370	334	-10%
Autres intérêts assimilés	804	996	-	24%	-100%	-	-	n.a
Total des produits d'intérêts ou assimilés	13 872	14 785	14 967	7%	1%	7 635	7 676	1%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Opérations avec la clientèle	2 651	2 927	3 395	10%	16%	1 683	1 883	12%
Comptes et prêts/emprunts	2 639	2 867	3 347	9%	17%	1 646	1 829	11%
Opérations de pensions	13	10	20	-18%	92%	13	2	-83%
Opérations de location-financement	0	49	28	>100%	-43%	23	52	>100%
Opérations interbancaires	860	899	929	5%	3%	600	480	-20%
Comptes et prêts/emprunts	393	502	536	28%	7%	379	358	-6%
Opérations de pensions	467	397	393	-15%	-1%	221	122	-45%
Emprunts émis par le groupe	363	319	147	-12%	-54%	72	54	-24%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Actifs disponibles à la vente	-	-	7	n.a	n.a	3	3	20%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Autres intérêts assimilés	619	627	-	1%	-100%	-	-	n.a
Total des charges d'intérêts ou assimilés	4 493	4 772	4 478	6%	-6%	2 358	2 421	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
MARGE D'INTERÊTS	9 379	10 013	10 489	7%	5%	5 278	5 255	0%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 7% en atteignant 10 013 MDH en raison de ce qui suit :

- La hausse de 7% des produits d'intérêts ou assimilés à 14 785 MDH suite notamment à l'augmentation de 6% des intérêts sur opérations avec la clientèle qui se chiffrent à 11 981

MDH en 2014. Les actifs disponibles à la vente et les actifs détenus jusqu'à échéance poursuivent une tendance haussière de, respectivement, 34% et 4% par rapport à 2013. En revanche, une baisse de 16% est constatée au niveau des intérêts sur opérations interbancaires en se situant à 422 MDH.

- La hausse de 6% des charges d'intérêts ou assimilés à 4 772 MDH, générée principalement par la hausse significative de 10% des charges sur opérations avec la clientèle qui ont atteint 2 927 MDH à fin 2014. Les charges d'intérêts sur opérations interbancaires ont, également, connu une hausse (+5%) en se chiffrant à 899 MDH. Toutefois, ces évolutions sont, légèrement, contrebalancées par la baisse de 12% des intérêts sur emprunts émis par le groupe qui passent de 363 MDH en 2013 à 319 MDH en 2014.

Le taux de marge d'intérêts maintient un niveau stable à 68% en 2014.

- **Variations de 2014 à 2015**

A fin décembre 2015, la marge d'intérêts a enregistré une hausse de 5%, passant de 10 013 MDH à 10 489 MDH entre 2014 et 2015 suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable (+1%) des produits d'intérêt qui se chiffrent à 14 967 MDH en 2015. Les intérêts sur opérations avec la clientèle ont enregistré 12 789 MDH en 2015, représentant 85% du total des produits d'intérêt. En outre, les actifs disponibles à la vente suivent une tendance haussière de 35% pour se situer à 904 MDH. De leur côté, les actifs détenus jusqu'à échéance et les opérations interbancaires ont connu une baisse de respectivement 8% et 1% en se chiffrant à 724 MDH et 550 MDH en 2015.
- La baisse de 6% des charges d'intérêts à 4 478 MDH, générée principalement par la baisse significative (-54%) des emprunts émis par le groupe qui ont atteint 147 MDH à fin 2015 contre 319 MDH à fin 2014. Les charges sur opérations interbancaires se situent à 929 MDH en 2015, soit une baisse de 13% par rapport à 2014, due aux opérations de pensions qui ont baissé de 169 MDH. Les opérations avec la clientèle maintiennent, quant à elles, un niveau stable en se situant à 3 395 MDH en 2015.

Le taux de marge d'intérêt s'élève à 68% enregistrant ainsi 0,5 points de plus qu'en 2014.

- **Variations de Juin 2015 à Juin 2016**

La marge d'intérêt maintient un niveau quasi-stable entre juin 2015 et juin 2016 en passant, respectivement, de 5 278 MDH à 5 255 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Le maintien d'un niveau quasi-stable (+1%) des produits d'intérêt qui se chiffrent à 7 676 MDH en juin 2016 contre 7 635 MDH en juin 2015. Les intérêts sur opérations avec la clientèle ont enregistré 6 472 MDH en juin 2016, représentant 84% du total des produits d'intérêt, contre 6 492 MDH en juin 2015. Les intérêts sur opérations interbancaires suivent une tendance haussière de 29% en se chiffrant à 414 MDH en juin 2016 contre 320 MDH en juin 2015 dont, en moyenne, 73% provient du poste « Comptes et prêts/emprunts ». Ladite hausse constatée est générée, principalement, par la progression des intérêts sur opérations interbancaires de pension qui s'affichent à 128 MDH à fin juin 2016 contre 72 MDH en juin 2015 eu égard de l'enregistrement de 3 800 MDH d'opération de pension au premier semestre 2016. En outre, les actifs disponibles à la vente se situent à 455 MDH en juin 2016 contre 453 MDH en juin 2015. De leur côté, les actifs détenus jusqu'à échéance subissent une baisse de 10% en passant de 370 MDH en juin 2015 à 334 MDH en juin 2016.

- La hausse de 3% des charges d'intérêts à 2 421 MDH en juin 2016 contre 2 358 MDH en juin 2015, engendrée essentiellement par la croissance de 12% des charges sur opérations avec la clientèle à 1 883 MDH en juin 2016 contre 1 683 MDH en juin 2015. Cette hausse est, principalement, due à la progression de l'activité d'épargne qui se traduit par la hausse des dettes envers la clientèle, notamment les comptes rémunérés au profit de la clientèle (comptes à terme, compte d'épargne à taux administré) totalisant 88 MDH en juin 2016 contre 80 MDH en juin 2015. Toutefois, cette hausse est contrebalancée par le recul des charges sur opérations interbancaires, en raison du trend baissier de 19% des dettes envers les établissements de crédit, et des emprunts émis par le groupe de, respectivement, 20% et 24% en se chiffrant à un montant respectif de 480 MDH et 54 MDH en juin 2016 contre 600 MDH et 72 MDH en juin 2015.

Une baisse de 3,8 points est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts qui s'établit à 65% en juin 2016 contre 68% en juin 2015.

VENTILATION DES COMMISSIONS:

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Commissions nettes sur opérations	155	227	178	46%	-22%	68	103	51%
- avec la clientèle	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- sur titres	155	227	178	46%	-22%	68	103	51%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
- avec établissements de crédit	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	1 946	2 015	2 006	4%	0%	933	1 125	21%
- Produits nets sur moyen de paiement	370	356	414	-4%	16%	189	211	11%
- Autres	1 576	1 659	1 592	5%	-4%	744	914	23%
Commissions nettes perçues	2 101	2 243	2 183	7%	-3%	1 002	1 228	23%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Commissions nettes sur opérations	20	2	1	-91%	-40%	1	0	-79%
- sur titres	20	2	1	-91%	-40%	1	0	-79%
- de change	-	-	-	n.a	n.a	-	-	n.a
Prestation de services bancaires et financiers	185	324	230	75%	-29%	97	123	27%
- Produits nets sur moyen de paiement	37	55	37	50%	-34%	19	21	11%
- Autres	149	269	193	81%	-28%	77	102	31%
Commissions nettes servies	205	326	231	59%	-29%	98	123	26%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
MARGE SUR COMMISSIONS	1 896	1 917	1 952	1%	2%	904	1 105	22%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, la marge sur commissions s'est stabilisée à 1 917 MDH et ce, suite à :

- Une progression de 7% des commissions nettes perçues à 2 243 MDH. Cette hausse résulte de légère évolution (+4%) des commissions sur prestation de services bancaires et financiers, qui atteignent 2 015 MDH à fin 2014 provenant de l'augmentation des produits sur les différents moyens de paiement qui ont augmenté chez le CPM. Les commissions nettes sur opérations suivent une tendance haussière sur la période 2013-2014 en passant de, respectivement, 155 MDH à 227 MDH (+46%) et qui concerne, particulièrement, Upline Group pour 164 MDH contre 133 MDH, ABI pour 58 MDH en 2014 contre 16 MDH en 2013.
- La hausse de 59% des commissions nettes servies à 326 MDH à fin 2014 en raison de la constatation des charges sur prestations de services bancaires et financiers importantes par rapport de 2013 de 139 MDH de plus (+75%) qui concerne ABI et le CPM pour respectivement 76 MDH et 63 MDH.

De sa part, le taux de marge sur commissions se situe à 13% à fin 2014 au lieu de 14% en 2013 et 12% en 2012.

• Variations de 2014 à 2015

Au titre de l'exercice 2015, la marge sur commissions a enregistré une légère hausse de l'ordre de 2% pour s'établir à 1 952 MDH en raison d'une baisse plus accentuée des commissions nettes servies par rapport aux commissions nettes perçues :

- Les commissions nettes perçues se chiffrent à 2 183 MDH, soit un recul de 3% par rapport à 2014, trouvant son origine principalement dans le recul des commissions nettes perçues sur titres à 178 MDH. Les commissions nettes perçues sur prestations de services bancaires ont quant à elles maintenu quasi stable se chiffrant à 2 006 MDH en 2015.
- Les commissions nettes servies poursuivent également une tendance baissière de 29% pour s'établir à 231 MDH à fin 2015 contre 326 MDH en 2014. Cette chute résulte de la baisse des commissions nettes servies sur prestations de services bancaires et financiers, qui représentent 99,6% du total des commissions nettes servies (230 MDH en 2015 contre 324 MDH en 2014).

Le taux de marge sur commissions se situe à 13%, en recul de 0,3 points par rapport à 2014.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

Une progression de 22% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 1 105 MDH en juin 2016 contre 904 MDH en juin 2015 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 23% des commissions nettes perçues entre juin 2016 et juin 2015 pour s'établir à, respectivement, 1 228 MDH contre 1 002 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 21% en se situant à 1 125 MDH en juin 2016 contre 933 MDH en juin 2015, représentant, ainsi, 92% du total des commissions nettes perçues. En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 103 MDH en juin 2016 contre 68 MDH en juin 2015, enregistrant, ainsi, une hausse de 51% sur la période suite à principalement :
 - o l'accroissement du chiffre d'affaires d'Upline Groupe de 19 MDH ;
 - o une évolution favorable des commissions d'opérations de marché chez ABI pour 14 MDH.

- La hausse de 26% des commissions nettes servies est constatée entre juin 2016 et juin 2015 qui s'affichent, respectivement, de 123 MDH à 98 MDH. Cette croissance résulte de l'évolution favorable des commissions nettes sur prestation de services bancaires et financiers (+27%) enregistrant, ainsi, un montant de 123 MDH à fin juin 2016 contre 97 MDH à fin juin 2015.

De sa part, le taux de marge sur commissions se situe à 14% à fin juin 2016 au lieu de 12% à fin juin 2015 en raison de la hausse du PNB conjuguée à celle de la marge sur commissions.

VENTILATION DES ACTIVITES DE MARCHE:

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Titres à revenu fixe	-68	-12	20	82%	>100%	13	6	>100%
Plus ou moins-values de cession	-68	-12	20	82%	>100%	13	6	>100%
Actions et autres titres à revenu variable	342	245	589	-28%	>100%	547	444	-19%
Produits de dividendes	413	244	111	-41%	-55%	89	180	>100%
Charges de dépréciation	-169	-102	-20	40%	80%	-24	84	>100%
Plus-values nettes de cession	99	103	498	4%	>100%	482	180	-63%
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	275	233	609	-15%	>100%	561	450	-20%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Titres à revenu fixe	684	1 020	753	49%	-26%	274	347	27%
Titres à revenu variable	171	514	212	>100%	-59%	106	435	>100%
Instruments financiers dérivés	514	624	788	21%	26%	301	238	-21%
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 369	2 158	1 752	58%	-19%	681	1 020	50%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	1 644	2 391	2 362	45%	-1%	1 242	1 469	18%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Le résultat des activités de marché continu son trend haussier à 2 391 MDH, soit une hausse de 45% par rapport à 2013. Cette progression trouve son origine, principalement, dans la baisse du taux de trésor et dans la combinaison des mouvements des postes suivants :

- La hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 58% en se situant à 2 158 MDH en 2014, représentant 90% du total des gains. Cette progression provient, principalement, de la croissance des gains sur titres à revenu fixe, qui représente 47% du poids du poste et s'établit à 1 020 MDH, et des titres à revenu variable qui progressent de manière significative en se chiffrant à 514 MDH.

En outre, les instruments financiers dérivés poursuivent une tendance haussière en se situant à 624 MDH en 2014, soit 110 MDH de plus qu'en 2013 (+21%).

- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 15% qui se situent à 233 MDH en 2014 en raison du recul des produits de dividendes de 41% (244 MDH en 2014 contre 413 MDH en 2013) conjuguée à la constatation d'une charge de dépréciation de -102 MDH. Par ailleurs, les plus-values nettes de cession s'élèvent à 103 MDH en 2014, soit une hausse de 4% par rapport à 2013.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le résultat des activités de marché a enregistré une légère baisse de 1%, pour s'établir à 2 362 MDH, provenant du mouvement des postes suivants :

- La baisse de 19% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, qui représente 74% du résultat des activités de marché, à 1 752 MDH. Cette baisse résulte du recul des gains sur titres à revenu fixe de 26% et des gains sur titres à revenu variable de 59%, en se situant respectivement à 753 MDH et 212 MDH en 2015, contrebalancée par la progression des gains sur instruments financiers dérivés à 788 MDH (contre 624 MDH en 2014).
- La hausse significative (>100%) des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui se situent à 609 MDH en 2015. Cette hausse est liée, principalement, à la progression des gains sur actions et autres titres à revenu variable, qui représentent 97% du poids du poste, en raison de la constatation d'une charge de dépréciation moins importante qu'en 2014 soit 20 MDH en 2015 contre 102 MDH en 2014 conjuguée à la hausse des plus-values nettes de cession à 498 MDH en 2015 contre 103 MDH en 2014. Par ailleurs, les titres à revenu fixe ont, également, progressé en passant de -12 MDH en 2014 à 20 MDH en 2015.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 15% en 2015 contre 16% en 2014, soit une baisse de 0,8 points.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 18%, par rapport à fin juin 2015, pour s'établir à 1 469 MDH eu égard de l'évolution des postes ci-dessous :

- La hausse de 50% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat qui s'enregistrent à 1 020 MDH à fin juin 2016 contre 681 MDH en juin 2015 suite à :
 - ✓ la hausse significative (>100%) des gains sur titres à revenu variable qui se chiffrent à 435 MDH en juin 2016 contre 106 MDH en juin 2015 suite à l'évolution des gains sur le portefeuille de transaction OPCVM de la BCP ;
 - ✓ La progression des gains sur titres à revenu fixe qui passent de 274 MDH à 347 MDH entre, respectivement, juin 2015 et juin 2016 trouvant son origine dans l'augmentation des gains sur le portefeuille de transaction BDT (Bons De Trésor) de la BCP ;
 - ✓ Contrebalancées par le recul des gains sur instruments financiers dérivés qui se situent à 238 MDH en juin 2016, soit 63 MDH de moins qu'en premier semestre 2015.
- La baisse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente à 450 MDH en juin 2016 contre 561 MDH en juin 2015 trouvant son origine dans, essentiellement, la constatation de :

- ✓ Plus-values de cession à 180 MDH en juin 2016 contre 482 MDH en juin 2015 correspondant à la restructuration de l'IMC à 189 MDH en juin 2016 contre 473 MDH en juin 2015 ;
- ✓ atténuée par la croissance des produits de dividendes qui passent de 89 MDH en juin 2015 à 180 MDH en juin 2016 engendrant, ainsi, la hausse du poste « actions et autres titres à revenu variable » à 444 MDH en juin 2016. Cette évolution favorable des dividendes est, principalement, engendrée par les dividendes versés par l'OCF à l'IMC et à la BCP (en tant que titre de placement) pour un montant respectif de 75 MDH et de 51 MDH.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 18,1% au titre du premier semestre 2015 contre 16,1% en juin 2015, soit une hausse de 2,0 points.

VENTILATION AUTRES ACTIVITES:

En Mdh		2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Produits de l'activité d'assurance		402	464	890	16%	92%	430	470	9%
Autres produits		145	251	222	73%	-11%	127	181	43%
Total produits autres activités		547	715	1 113	31%	56%	557	651	17%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh		2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Charges de l'activité d'assurance		257	265	550	3%	>100%	257	309	20%
Autres charges		27	25	25	-8%	0%	13	40	>100%
Total charges autres activités		284	290	575	2%	98%	270	349	29%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh		2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Résultat des autres activités		263	425	537	62%	26%	287	302	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le résultat des autres activités concerne principalement le résultat des activités de l'assurance, filiale Maroc Assistance Internationale.

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, le résultat des autres activités a retrouvé son niveau de 2012 en se chiffrant à 425 MDH, soit une hausse de 62% par rapport à 2013, entraînée par :

- La croissance des produits des autres activités de 31% en passant de 547 MDH en 2013 à 715 MDH en 2014. Cette hausse s'explique par la hausse des « autres produits » à 251 MDH en 2014 contre 145 MDH en 2013 (+73%) provenant, principalement, de la progression des produits des immobilisations en location chez Chaâbi LLD (101 MDH en 2013 contre 111 MDH en 2014) et celle de contribution de la BCP de 59 MDH. En outre, les produits de l'activité d'assurance, représentant 65% du total des produits des autres activités, se situent à 464 MDH en 2014 (+16% par rapport à 2013).
- Les charges des autres activités maintiennent un niveau quasi-stable en se chiffrant à 290 MDH à fin 2014 (+2% par rapport à 2013). Cette légère hausse s'explique par la progression des charges de l'activité d'assurance à 265 MDH,

- atténuée par la baisse des autres charges de 8% (25 MDH en 2014 contre 27 MDH en 2013).

• Variations de 2014 à 2015

Au titre de l'exercice 2015, le résultat des autres activités progresse de 26% par rapport à 2014 en atteignant 537 MDH suite à l'effet combiné de ce qui suit :

- La hausse des produits des autres activités de 56% pour s'établir à 1 113 MDH suite à la progression, notamment, des produits de l'activité d'assurance à 890 MDH en 2015 contre 464 MDH en 2014 contrée par la baisse de 11% des autres produits (222 MDH en 2015 contre 251 MDH en 2014).
- La croissance considérable des charges des autres activités de 98% en se situant à 575 MDH en 2015 dont l'origine est la constatation de charges de l'activité d'assurance de l'ordre de 550 MDH en 2015 contre 265 MDH en 2014, suivant, ainsi, la progression des produits de l'activité d'assurance.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le résultat des autres activités s'élève à 302 MDH contre 287 MDH en juin 2015, soit une hausse de 5% provenant de la combinaison des éléments suivants :

- La progression des produits de l'activité d'assurance à 470 MDH en juin 2016 contre 430 MDH en juin 2015, soit une hausse de l'ordre de 9% en raison de l'amélioration de l'activité d'assurance traduite par la hausse de 15% et de 3% allouée à, respectivement, les primes acquises de l'assurance vie tirée par la branche prévoyance et au chiffre d'affaires de l'assurance non vie tirée, essentiellement, par les branches maladies et transport ;
- De même une augmentation de 43% est constatée au niveau des autres produits qui s'enregistrent à 181 MDH à fin juin 2016 contre 127 MDH à fin juin 2015 provenant de principalement :
 - ✓ Chaabi LLD dont les produits ont évolué de 13 MDH ;
 - ✓ M2T, nouvellement intégrée dans le périmètre de consolidation, pour 63 MDH.
- Contrebalancée par la hausse de 29% des charges des autres activités à 349 MDH à fin juin 2016 contre 270 MDH à fin juin 2015, provenant à hauteur de 66% des charges de l'activité d'assurance qui se chiffrent à 309 MDH à fin juin 2016.

I.2. EVOLUTION DU PNB

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Intérêts et produits assimilés	13 872	14 785	14 967	7%	1%	7 635	7 676	1%
Intérêts et charges assimilés	-4 493	-4 772	-4 478	6%	-6%	-2 358	-2 421	3%
MARGE D'INTERÊTS	9 379	10 013	10 489	7%	5%	5 278	5 255	0%
Commissions perçues	2 101	2 243	2 183	7%	-3%	1 002	1 228	23%
Commissions servies	-205	-326	-231	59%	-29%	-98	-123	26%
MARGE SUR COMMISSIONS	1 896	1 917	1 952	1%	2%	904	1 105	22%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 369	2 158	1 752	58%	-19%	681	1 020	50%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	275	233	609	-15%	162%	561	449	-20%
RESULTAT DES	1 644	2 391	2 362	45%	-1%	1 241	1 469	18%

ACTIVITES DE MARCHE

Produits des autres activités	547	715	1 113	31%	56%	557	651	17%
Charges des autres activités	-284	-289	-575	2%	99%	-270	-349	29%
PRODUIT NET BANCAIRE	13 181	14 747	15 341	12%	4%	7 710	8 132	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En % du PNB	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Marge d'intérêts	71,2%	67,9%	68,4%	-3,2 pts	0,5 pts	68,4%	64,6%	-3,8 pts
Marge sur commissions	14,4%	13,0%	12,7%	-1,4 pts	-0,3 pts	11,7%	13,6%	1,9 pts
Résultat des opérations de marché	12,5%	16,2%	15,4%	3,7 pts	-0,8 pts	16,1%	18,1%	2,0 pts
Divers	2,0%	2,9%	3,5%	0,9 pts	0,6 pts	3,7%	3,7%	0,0 pts
Produit net bancaire	100,0%	100,0%	100,0%			100,0%	100,0%	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, le PNB a enregistré une hausse de 12% pour s'établir à 14 747 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 7% de la marge d'intérêts à 10 013 MDH qui représente 68% du PNB à fin 2014.
- Une évolution quasi-stable de la marge sur commissions à 1 917 MDH liée à l'évolution des commissions perçues (2 243 MDH à fin 2014).
- La hausse importante (+45%) du résultat des activités de marché, constituant le PNB à hauteur de 16% en 2014, en lien avec l'augmentation de 58% des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat.
- La progression du résultat des autres activités en raison de l'augmentation des produits (+31%) qui se sont établis à 715 MDH à fin 2014.

Au titre de l'exercice 2014, la part des BPR dans la constitution du PNB a atteint 39% avec un montant de 5 723 MDH. En outre, la BCP a réalisé 39% du PNB consolidé, soit 5 705 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 22% du PNB se situant à 3 317 MDH.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le PNB a enregistré une hausse de 4% pour s'établir à 15 341 MDH. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 5% de la marge d'intérêts à 10 489 MDH ;
- La hausse de 2% de la marge sur commissions à 1 952 MDH ;
- La progression de 26% des autres activités résultant de la progression des produits de l'activité d'assurance ;
- La baisse légère du résultat des activités de marché de 1% suite notamment à la baisse des gains nets sur titres à revenu variable et fixe.

En 2015, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 39% avec un montant de 5 988 MDH. En outre, la BCP a réalisé 38% du PNB consolidé, soit 5 838 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 23% du PNB se situant à 3 513 MDH.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

Le PNB suit une tendance haussière entre juin 2015 et juin 2016 et enregistre une hausse de 5% pour s'établir à 8 132 MDH à fin juin 2016. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 18% du résultat des activités de marché à 1 469 MDH en juin 2016 ;
- La progression de la marge sur commissions à 1 105 MDH en juin 2016 contre 904 MDH en juin 2015 ;
- La quasi-stagnation de la marge sur intérêts qui se situe à 5 255 MDH en juin 2016 contre 5 278 MDH en juin 2015.

En juin 2016, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 36% avec un montant de 2 944 MDH. En outre, la BCP a réalisé 40% du PNB consolidé, soit 3 230 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 24% du PNB se situant à 1 956 MDH.

I.3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Produit net bancaire	13 181	14 747	15 341	12%	4%	7 710	8 132	5%
Charges générales d'expl.	-5 750	-6 065	-6 667	5%	10%	-3 347	-3 565	7%
Dotations amort. et dépréc.	-744	-804	-835	8%	4%	-436	-441	1%
Résultat brut d'exploitation	6 688	7 877	7 839	18%	0%	3 927	4 126	5%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	49%	47%	49%	-2,7 pts	2,3 pts	49%	49%	0,2 pts

(*)(Charges générales d'exploitation + dotations)/PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Une tendance haussière est constatée au niveau du résultat brut d'exploitation qui atteint 7 877 MDH à fin 2014, soit une hausse de 18% par rapport à 2013. Cette progression découle, principalement, de l'amélioration de l'activité traduite par la croissance du PNB contrebalancée par la hausse des postes suivants :

- La hausse de 5% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 6 065 MDH à fin 2014 ;
- La croissance de 8% des dotations aux amortissements et dépréciations à 804 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation recule de 2,7 pts en passant de 49% en 2013 à 47% en 2014 en raison de la hausse plus rapide du PNB par rapport aux charges d'exploitations.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le résultat brut d'exploitation a maintenu un niveau stable en se situant à 7 839 MDH suite à une progression plus rapide des charges qui contrebalance l'évolution du PNB :

- La hausse de 10% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 6 667 MDH en 2015 ;
- La croissance de 4% des dotations aux amortissements et dépréciations à 835MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 2,3 pts en passant de 47% à 49% suite à la croissance plus rapide des charges d'exploitation par rapport au PNB.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse de 5% pour s'établir à 4 126 MDH contre 3 927 MDH en juin 2015 eu égard du mouvement des postes suivants :

- La hausse de 5% du PNB à 8 132 MDH à fin juin 2016 ;
- Contrebalancée par la hausse de 7% des charges générales d'exploitation qui ont atteint 3 565 MDH contre 3 347 MDH à fin juin 2015 ;
- Et le maintien d'un niveau quasi-stable (+1%) des dotations aux amortissements et dépréciations à 441 MDH sur la même période.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de 0,2 points en s'établissant à 49% suite à l'évolution plus rapide du PNB par rapport aux charges générales d'exploitation.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Charges de personnel	3 217	3 305	3 715	3%	12%	1 944	1 927	-1%
Impôts et taxes	147	183	239	24%	31%	123	158	28%
Charges externes	2 189	2 362	2 429	8%	3%	1 138	1 132	-1%
Autres charges générales d'expl.	196	215	283	10%	32%	143	348	>100%
Charges générales d'exploitation	5 749	6 065	6 666	5%	10%	3 348	3 565	6%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 5% pour s'établir à 6 065 MDH. Cette hausse provient notamment de la croissance des charges externes (représentant 39% du total des charges en 2014) à 2 362 à fin 2014. Les charges de personnel augmentent, également, de 3% entre 2013 et 2014 en passant de, respectivement, 3 217 MDH à 3 305 MDH. Le reste composant le poste des charges générales d'exploitation, à savoir les impôts et taxes et les autres charges générales d'exploitations se situent, respectivement à 183 MDH et 215 MDH à fin 2014.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 10% pour s'établir à 6 666 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des charges de personnel et des charges externes de, respectivement, 12% et 3% en se situant à un montant respectif de 3 715 MDH et 2 429 MDH en 2015. De leurs côtés, les impôts et taxes ainsi que les autres charges générales d'exploitation poursuivent une tendance haussière en se chiffrant à, respectivement, 239 MDH et 283 MDH à fin 2015.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

Au titre du premier semestre 2016, les charges générales d'exploitation ont enregistré une hausse de 6%, par rapport à fin juin 2015, pour s'établir à 3 565 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse des autres charges générales d'exploitation de 205 MDH sur la période en se situant à 348 MDH à fin juin 2016. Les impôts et taxes suivent, également, un trend haussier en se chiffrant à 158 MDH en juin 2016 contre 123 MDH en juin 2015. Par ailleurs, les charges de personnel et les charges externes, représentant 54% et 32% du total des charges générales d'exploitations, maintiennent un niveau quasi-stable en s'établissant à, respectivement, 1 927 MDH et 1 132 MDH à fin juin 2016.

I.4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous :

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Dotations aux provisions (A)	3 289	4 123	4 952	25%	20%	2 400	3 580	49%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	3 028	3 836	4 298	27%	12%	2 308	3 333	44%
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	0	-	n.a	-100%	-	-	n.a
Provisions engagements par signature	24	30	358	27%	>100%	6	197	>100%
Autres provisions pour risques et charges	237	257	296	8%	15%	85	50	-41%
Reprises de provisions (B)	2 351	1 604	2 645	-32%	65%	1 341	2 903	>100%
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 075	1 451	2 481	-30%	71%	1 277	2 763	>100%
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	2	1	-	-54%	-100%	-	-	n.a
Reprises de provisions engagement par signature	94	6	11	-93%	68%	1	1	-38%
Reprises des autres provisions pour risques et charges	180	146	153	-19%	5%	63	140	>100%
Variation des provisions (C)	1 031	509	947	-51%	86%	471	1 088	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	10	78	271	>100%	>100%	1	42	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	1 116	510	738	-54%	45%	518	1 098	>100%
Récupérations sur prêts et créances amorties	95	79	62	-16%	-22%	47	52	10%
Coût du risque (A)-(B)+(C)	1 970	3 027	3 253	54%	7%	1 530	1 765	15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En récapitulatif, le coût du risque a évolué comme suit :

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Coût du risque dépréc. des créances en souffrance	1 913	2 916	3 110	52%	7%	1 507	1 855	23%
Coût du risque dépréc. des autres risques et charges	57	111	143	95%	29%	22	-89	<-100%
Coût du risque	1 970	3 027	3 253	54%	7%	1 530	1 765	15%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;
- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe, fondée sur des données historiques, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

• Variations de 2013 à 2014

Une progression de 54% est constatée au niveau du coût du risque, sur la période 2013-2014, qui se chiffre à 3 027 MDH à fin 2014. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse continue des dotations aux provisions (+25%) qui se sont établies à 4 123 MDH à fin 2014, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+27%) qui s'explique par :
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la base collective de 86 MDH chez BPMC ;
 - ✓ L'accroissement du provisionnement de la créance du Groupe Maghreb Steel pour 703 MDH en 2014 contre 188 MDH en 2013.
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées de manière significative, atteignant 78 MDH à fin 2014 contre 10 MDH à fin 2013. Cette hausse est contrebalancée par la baisse des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées de 54% en se chiffrant à 510 MD émanant, principalement, de la BACI suite à une opération d'assainissement.
- La baisse des reprises de provisions de 32% en se situant à 1 604 MDH à fin 2014 provient, essentiellement, d'une opération d'assainissement d'un ensemble de dossiers chez ABI.

A fin 2014, la BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 51% (1 542 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 271 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 942 MDH et 542 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 31% et 18% respectivement.

• Variations de 2014 à 2015

Le coût du risque est en progression continue de 7% entre 2014 et 2015 s'établissant ainsi à 3 253 MDH à fin 2015. Cette hausse résulte de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse 20% des dotations aux provisions qui se sont établies à 4 952 MDH à fin 2015, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+12%) et celle des provisions sur engagements par signature à 358 MDH en 2015, qui s'explique par :
 - ✓ Le provisionnement du dossier La Samir sur l'engagement par signature d'ordre de 302 MDH.
- L'augmentation des pertes sur prêts et créances irrécouvrables non-provisionnées et provisionnées qui se situent, respectivement, à 271 MDH et 738 MDH en 2015 contre 78 MDH et 510 MDH en 2014 ;
- Modérée par la hausse des reprises de provisions de 1 041 MDH de plus qu'en 2014 en se situant à 2 645 MDH en 2015. Cette hausse provient principalement de celle des

reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances dont 660 MDH proviennent de CPM, 125 MDH chez Vivalis et 120 MDH chez ABI.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 49% (1 590 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 2 118 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent une valeur respective de 1 112 MDH et 549 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur de 34% et 17% respectivement.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

Le coût du risque progresse de 15% pour se situer à 1 765 MDH à fin juin 2016 contre 1 530 MDH à fin juin 2015. Cette hausse est le résultat du mouvement des éléments suivants :

- L'augmentation des dotations aux provisions à 3 580 MDH à fin juin 2016, engendrée essentiellement par celle des provisions pour dépréciation des prêts et créances (+44%) due au risque de défaut d'un client intervenant dans l'industrie du pétrole et du gaz.
- L'augmentation significative (>100%) des pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées, s'agissant principalement des dossiers assainis, qui se situent à 1 098 MDH en juin 2016 contre 518 MDH en juin 2015 entraînent, ainsi, la hausse du poste « variation des provisions » de 616 MDH de plus qu'en juin 2015. Il est à noter que Bank Al Maghreb impose la constatation définitive de la perte sur les créances provisionnées ou non après le dépassement d'un délai de 5 ans.
- Contrebalancée par la hausse significative (>100%) des reprises de provisions qui enregistrent un montant de 2 903 MDH à fin juin 2016 contre 1 341 MDH à fin juin 2015. Ces reprises sont constituées, principalement, des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances à hauteur de 95% dont l'évolution s'explique par les reprises de provisions sur les dossiers assainis et un ensemble de dossier chez le CPM et chez ABI.

Les reprises des autres provisions pour risques et charges ont, également, enregistré une hausse en se situant à 140 MDH à fin juin 2016 contre 63 MDH à fin juin 2015 eu égard des reprises sur congés payés et sur charges à répartir sur plusieurs exercices.

La BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 50% (882 MDH) avec des dotations aux provisions qui atteignent 1 798 MDH. Les BPR et les filiales enregistrent un coût de risque de 539 MDH et 343 MDH et participent à la formation du coût de risque à hauteur, respective, de 31% et 19% respectivement.

I.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Résultat brut d'exploitation	6 688	7 877	7 839	18%	0%	3 927	4 126	5%
Coût du risque	-1 970	-3 027	-3 253	54%	7%	-1 530	-1 765	15%
Résultat d'exploitation	4 718	4 850	4 586	3%	-5%	2 398	2 360	-2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Au titre de l'exercice 2014, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 4 850 MDH. Cette progression provient de la constatation d'un résultat brut d'exploitation qui s'élève à 7 877 impacté par la hausse du coût du risque à 3 027 MDH.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 5% pour s'établir à 4 586 MDH. Cette baisse résulte de la hausse de 7% du coût du risque alors que le résultat brut d'exploitation maintient un niveau stable sur la période même période.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 2% pour s'établir à 2 360 MDH contre 2 398 MDH en juin 2015. Ce recul trouve son origine dans la hausse plus rapide du coût du risque, soit 236 MDH de plus qu'en premier semestre 2015, par rapport au résultat brut d'exploitation (+199 MDH par rapport à juin 2015) pour un montant de 4 126 MDH.

I.6. RESULTAT NET PART DU GROUPE

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Résultat d'exploitation	4 718	4 850	4 586	3%	-5%	2 398	2 360	-2%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-2	-8	<-100%	<-100%	-7	3	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	98	16	106	-84%	>100%	100	38	-62%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-0	-	-	-100%	n.a	0	-3	<-100%
Résultat avant impôts	4 821	4 864	4 684	1%	-4%	2 492	2 398	-4%
Impôts sur les bénéfices	-1 615	-1 608	-1 661	0%	3%	-788	-686	13%
Résultat net	3 206	3 256	3 023	2%	-7%	1 703	1 712	1%
Résultat - part BPR	1 031	676	-	-34%	-100%	301	-	n.a
Résultat hors groupe	223	384	511	0	33%	166	315	90%
Résultat net part du groupe	1 952	2 195	2 511	12%	14%	1 237	1 397	13%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Sur la période 2013-2014, le résultat net consolidé enregistre une hausse de 2% par rapport à 2013 en se chiffrant à 3 256 MDH. La répartition du résultat net se présente comme suit :

- Résultat net part du groupe : croissance de 12% en se situant à 2 195 MDH à fin 2014 contre 1 952 MDH à fin 2013. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2014 s'élève à 67%.
- Résultat net part des BPR : représentant 21% du résultat net consolidé, à fin 2014, le résultat net part des BPR s'établit à 676 MDH, soit une baisse de 34% par rapport à 2013.
- Résultat net part des minoritaires : progression de 72% entre 2013 et 2014 en passant de 223 MDH à 384 MDH en 2014. La part dans le résultat net consolidé est de 12%.

La hausse du résultat net consolidé est moins rapide que celle du résultat brut d'exploitation en raison de la hausse du coût du risque :

- La hausse du résultat d'exploitation de 3% provenant de la progression du PNB (notamment le résultat des activités de marché) ;

- contrebalancée par la croissance du coût de risque, principalement, le coût du risque de dépréciation des créances en souffrances à 2 916 MDH en 2014 contre 1 913 MDH en 2013.
- La constatation d'un impôt sur les résultats quasi-similaire à l'année 2013, soit 1 608 MDH à fin 2014.

En 2014, la BCP contribue majoritairement à la constitution du résultat net part du groupe à hauteur de 74% enregistrant un montant de 1 620 MDH. Les BPR ne représentent que 1% du résultat net part du groupe (15 MDH) et les 25% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 559 MDH en 2014 dont principalement : ABI (188 MDH), CIB Offshore (72 MDH), Upline Group (58 MDH).

• Variations de 2014 à 2015

Le résultat net consolidé est en baisse sur la période 2014-2015 et s'établit à 3 023 MDH en 2015. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 14% durant la période 2014-2015 passant de 2 195 MDH à 2 511 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2015 est de 83%, en hausse de 15,6 points en raison de l'intégration d'une part du résultat des BPR dans le résultat de la BCP suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR ;
- Résultat net part des minoritaires : Hausse de 33% durant la période étudiée, passant de 384 MDH à 511 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2015 est de 17%.

La baisse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 5% ;
- contrebalancée par l'augmentation des gains nets sur autres actifs à 106 MDH à fin 2015 (>100%) contre 16 MDH à fin 2014 issue de la cession d'un immeuble par la BCP ayant dégagé une plus-value de 111 MDH ;
- La constatation de l'impôt sur les résultats d'un montant de 1 661 MDH en 2015.

En 2015, la BCP contribue à moitié à la constitution du résultat net part du groupe à hauteur de 50% avec un montant de 1 503 MDH. Les BPR représentent que 21% du résultat net part du groupe (621 MDH) et les 30% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 897 MDH en 2015.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

Le résultat net consolidé maintient un niveau quasi-stable en se chiffrant 1 712 MDH à fin juin 2016 contre 1 703 MDH à fin juin 2015. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 13% entre juin 2015 et juin 2016 passant, respectivement, de 1 237 MDH à 1 397 MDH. Le poids dans le résultat net consolidé du premier semestre de l'exercice 2016 est de 82%.
- Résultat net part des BPR : il s'affiche à 301 MDH en juin 2015 et s'intègre dans le résultat de la BCP depuis décembre 2015 suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR.
- Résultat net part des minoritaires : hausse significative (+90%) entre juin 2015 et juin 2016 en passant, respectivement, de 166 MDH à 315 MDH suite à l'intégration de la part des minoritaires des BPR. La part dans le résultat net consolidé est de 18%.

La quasi-stagnation du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La baisse du résultat d'exploitation de 2% ;
- Conjuguée au recul des gains ou pertes nets sur autres actifs à 38 MDH à fin juin 2016 (-62%) contre 100 MDH à fin juin 2015 ;
- Et la constatation de 686 MDH en impôt sur les résultats en juin 2016 contre 788 MDH en juin 2015.

Au titre du premier semestre de l'exercice 2016, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe s'établit à hauteur de 56% avec un montant de 780 MDH. Les BPR représentent, par ailleurs, 12% du résultat net part du groupe (172 MDH) et les 32% restant proviennent du résultat dégagé par les filiales qui enregistrent 444 MDH à fin juin 2016.

I.7. RENTABILITE DE LA BCP

En Mdh	2013	2014	2015	Δ 13/14	Δ 14/15	30/06/2015	30/06/2016	Δ 06-15 /06-16
Résultat net part du groupe	1 952	2 195	2 511	12%	14%	1 237	1 397	13%
Fonds Propres part du groupe	22 812	24 167	27 217	6%	13%	24 050	30 841	28%
ROE part du groupe (1)	8,56%	9,08%	9,23%	0,5 pts	0,1 pts	5,14%	4,53%	-0,6 pts
Résultat net consolidé	3 206	3 256	3 023	2%	-7%	1 703	1 712	1%
Fonds Propres Consolidés	31 889	32 005	36 197	0%	13%	33 117	40 221	21%
ROE (2)	10,05%	10,17%	8,35%	0,1 pts	-1,8 pts	5,14%	4,26%	-0,9 pts
Résultat net consolidé	3 206	3 256	3 023	2%	-7%	1 703	1 712	1%
Total bilan	290 299	309 630	328 829	7%	6%	319 206	336 405	5%
ROA (3)	1,10%	1,05%	0,92%	-0,1 pts	-0,1 pts	0,53%	0,51%	0,0 pts

(1) Résultat net part du groupe /fonds propres part du groupe

(2) Résultat net consolidé /fonds propres consolidés

(3) Résultat net consolidé/total actif

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'élève à 9,08%, en hausse de 0,5 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés a enregistré 0,1 pts de plus qu'en 2013 en se situant à 10,17%.

Une hausse plus rapide est constatée au niveau du total bilan (309 630 MDH à fin 2014) par rapport au résultat net consolidé, entraînant, ainsi, le recul du ratio de rentabilité des actifs à 1,05% contre 1,10% en 2013 (-0,1 points).

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 9,23%, en hausse de 0,1 points. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 10,17% à 8,35% soit une baisse de 1,8 points.

Le ROA enregistre une baisse de 0,1 points en se situant à 0,92% en 2015 contre 1,05% suite à la hausse du total bilan à 328 829 MDH conjuguée à la baisse du résultat net consolidé à fin 2015.

• Variations de Juin 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 4,53%, en baisse de 0,6 points par rapport à fin juin 2015. De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés est passée de 5,14% à 4,26% soit une baisse de 0,9 points.

La rentabilité de l'actif, quant à elle, maintient un niveau quasi-stable de 0,51% malgré la hausse du total bilan de 5% à fin juin 2016.

II. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 798	7 707	9 666	10 524	13%	25%	9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 862	22 299	25 335	26 785	2%	14%	6%
Actifs financiers disponibles à la vente	16 422	28 390	26 512	31 146	73%	-7%	17%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 537	11 689	19 798	15 180	1%	69%	-23%
Prêts et créances sur la clientèle	199 827	206 082	210 134	215 679	3%	2%	3%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 841	17 402	16 105	15 707	-12%	-7%	-2%
Actifs d'impôt exigible	586	818	731	1 442	40%	-11%	97%
Actifs d'impôt différé	294	288	480	725	-2%	67%	51%
Comptes de régularisation et autres actifs	3 874	4 834	8 913	7 171	25%	84%	-20%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	73	54	43	39	-26%	-20%	-9%
Immobilisations corporelles	7 647	8 503	9 120	9 875	11%	7%	8%
Immobilisations incorporelles	498	538	737	792	8%	37%	7%
Ecart d'acquisition	1 040	1 025	1 253	1 339	-1%	22%	7%
TOTAL ACTIF IFRS	290 299	309 630	328 829	336 405	7%	6%	2%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	101	70	550	540	-31%	>100%	-2%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	53	-	-	n.a	-100%	n.a
Instruments dérivés de couverture	48	-	-	-	-100%	n.a	n.a
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	28 877	32 414	25 804	26 022	12%	-20%	1%
Dettes envers la clientèle	209 991	229 821	250 313	254 345	9%	9%	2%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Titres de créance émis	8 095	270	224	224	-97%	-17%	0%
Passifs d'impôt courant	887	1 127	1 100	1 442	27%	-2%	31%
Passifs d'impôt différé	1 032	996	436	436	-3%	-56%	0%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 510	5 643	5 721	8 418	61%	1%	47%
Provisions techniques des contrats d'assurance	107	126	847	1 114	18%	571%	32%
Provisions pour risques et charges	1 596	1 748	2 318	2 502	10%	33%	8%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 576	2 719	2 642	3 218	6%	-3%	22%
Dettes subordonnées	1 590	2 637	2 676	1 140	66%	1%	-57%
Capital et réserves liées	16 545	17 344	19 776	20 498	5%	14%	4%
Réserves consolidées	11 111	10 101	11 847	12 777	-9%	17%	8%
- Part du groupe	3 294	3 294	3 700	4 387	0%	12%	19%
- Part des BPR	5 758	5 001	-	-	-13%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	2 059	1 806	8 148	8 390	-12%	>100%	3%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 028	1 304	1 551	2 016	27%	19%	30%
- Part du groupe	1 021	1 333	1 231	1 341	31%	-8%	9%
- Part des BPR	7	-40	-	-	<-100%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	0	10	321	675	>100%	>100%	111%
Résultat net de l'exercice	3 206	3 256	3 023	1 712	2%	-7%	-43%
- Part du groupe	1 952	2 195	2 511	1 397	12%	14%	-44%
- Part des BPR	1 031	676	-	-	-34%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	223	384	511	315	72%	33%	-38%
TOTAL PASSIF IFRS	290 299	309 630	328 829	336 405	7%	6%	2%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 309 630 MDH, soit une évolution de 7% par rapport à 2013 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une hausse de 3% pour s'établir à 206 082 MDH (soit 67% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 229 821 MDH selon un taux de croissance de 9% par rapport à 2013 (soit 74% du total passif).

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 328 829 MDH, soit une évolution de 6% par rapport à 2014 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a enregistré une légère hausse de l'ordre de 2% pour s'établir à 210 134 MDH (soit 64% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 250 313 MDH en augmentation de 9% par rapport à 2014 (soit 76% du total passif).

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 336 405 MDH, soit une évolution de 2% par rapport à fin 2015 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 3% et s'est établi à 215 679 MDH (soit 64% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 254 345 MDH en augmentation de 2% par rapport à fin 2015 (soit 76% du total passif).

II.1. EMPLOIS

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Réserve monétaire des BPR	3 670	1 914	2 035	4 181	-48%	6%	>100%
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	6 798	7 707	9 666	10 524	13%	25%	9%
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>2,34%</i>	<i>2,49%</i>	<i>2,94%</i>	<i>3,13%</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>0,2 pts</i>

Source : BCP

• Variations de 2013 à 2014

Une hausse de 13% est constatée au niveau du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » qui se chiffre à 7 707 MDH eu égard de l'augmentation des avoirs en caisse de chacune des filiales. Ce poste se constitue essentiellement de la réserve monétaire qui diminue par rapport à 2013 en se situant à 1 914 MDH à fin 2014 (-48% par rapport à 2013) en raison de la baisse du taux de réserve passant de 4% en 2013 à 2% en 2014.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'est établi à 9 666 MDH soit une hausse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Ce poste est principalement constitué de la réserve monétaire qui s'établit à 2 035 MDH à fin 2015, soit une hausse de 6% par rapport à 2014.

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 10 524 MDH et représente 3,1% du total bilan. Ce poste est constitué à hauteur de 40% de la réserve monétaire qui s'établit à 4 181 MDH à fin juin 2016.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT : CREANCES A VUE ET A TERME

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Comptes à vue	3 543	5 685	4 321	3 541	60%	-24%	-18%
Prêts	8 017	6 098	9 004	7 844	-24%	48%	-13%
Opérations de pension	111	42	6 601	3 801	-62%	>100%	-42%
Prêts et créances EC (Bruts)	11 670	11 825	19 926	15 186	1%	69%	-24%
Dépréciation	134	136	128	5	1%	-6%	-96%
Prêts et créances EC (Nets)	11 537	11 689	19 798	15 180	1%	69%	-23%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>6%</i>	<i>5%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>2,2 pts</i>	<i>-1,5 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Les prêts et créances sur les établissements de crédit se stabilisent à 11 825 MDH à fin 2014 suite aux variations subies par les postes suivants :

- La progression des comptes à vue de 60% en se situant à 5 685 MDH en 2014.
- La baisse des prêts de 24% enregistrant un montant de 6 098 MDH en 2014.
- L'enregistrement de 69 MDH de moins qu'en 2013 pour les opérations de pension, se situant, ainsi, 42 MDH à fin 2014.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, les prêts et créances sur les établissements de crédit ont considérablement augmenté, selon un taux de 69% par rapport à 2014, en se situant à 19 926 MDH. Cette hausse résulte de :

- La progression des prêts de 48% par rapport à 2014 en se situant à 9 004 MDH à fin décembre 2015 ;
- La hausse significative des opérations de pension qui se chiffrent à 6 601 MDH à fin 2015 car la BCP a enregistré un volume important de valeurs reçues en pension de différents établissements de crédit au jour le jour ;
- La baisse des comptes à vue qui enregistrent 1 364 MDH de moins qu'en 2014 et se situent, par conséquent, à 4 321 MDH à fin 2015 malgré l'intégration des compagnies d'assurance Côte d'Ivoire et Togo dans le périmètre de consolidation (10% du montant total des comptes à vue).

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, une baisse de 24% est constatée au niveau des prêts et créances sur les établissements de crédit qui se situent à 15 186 MDH. Cette évolution est due à la combinaison des éléments suivants :

- Le recul de 42% des opérations de pension qui se situent à 3 801 MDH en juin 2016 correspondant aux valeurs de pensions reçues : le portefeuille contracté en décembre a été intégralement échu ;
- La baisse des prêts à 7 844 MDH en juin 2016 (-13% par rapport à fin 2015) ;
- La constatation d'une diminution de 18% au niveau des comptes à vue qui se chiffrent à 3 541 MDH en juin 2016 contre 4 321 MDH à fin 2015.

CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Comptes ordinaires débiteurs	28 574	27 328	25 346	28 216	-4%	-7%	11%
Prêts consentis à la clientèle	163 608	176 001	182 162	184 069	8%	4%	1%
Opérations de pension	3 447	251	1 638	3 359	-93%	>100%	>100%
Opérations de location financement	12 577	12 919	12 859	12 445	3%	0%	-3%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	208 206	216 499	222 005	228 089	4%	3%	3%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	8 379	10 417	11 870	12 410	24%	14%	5%
Prêts et créances sur la clientèle nets	199 827	206 082	210 134	215 679	3%	2%	3%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>69%</i>	<i>67%</i>	<i>64%</i>	<i>64%</i>	<i>-2,3 pts</i>	<i>-2,7 pts</i>	<i>0,2 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une croissance de 3% pour s'établir à 206 082 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- L'augmentation de 8% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 176 001 MDH en 2014.
- La progression des opérations de location de financement à 12 919 MDH, soit une hausse de 3% par rapport à 2013.
- La baisse considérable des opérations de pensions à 251 MDH à fin 2014 contre 3 447 MDH à fin 2013 ; il est à noter que la remontée sociale du poste est de 1 251 MDH en 2014 mais qu'au niveau contribution, il y'a eu une neutralisation de 1 000 MDH avec la contrepartie Upline Group qui a ramené la contribution du poste à 251 MDH
- La légère baisse des comptes ordinaires débiteurs (-4%) qui se chiffrent à 27 328 MDH à fin 2014.

Les prêts et créances clientèles enregistrent une dépréciation de 10 417 MDH à fin 2014, soit 2 038 MDH de plus qu'en 2013.

De son côté, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 67% au titre de l'exercice 2014 en raison de la hausse plus rapide de l'actif par rapport aux prêts et créances sur la clientèle.

• Variations de 2014 à 2015

A fin décembre 2015, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une légère croissance de l'ordre de 3% pour s'établir à 222 005 MDH et provenant de :

- L'augmentation de 4% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 182 162 MDH en 2015 ;
- La hausse significative des opérations de pension à 1 638 MDH en 2015 dont 1 445 MDH de valeurs reçues en pension des clients de la BCP au jour le jour et 187 MDH de valeurs à terme ;
- Le recul de 7% des comptes ordinaires débiteurs qui se chiffrent à 25 346 MDH à fin 2015 ;
- La quasi-stagnation des opérations de location financement qui ont atteint 12 859 MDH en 2015.

Les prêts et créances clientèles enregistrent une dépréciation de 11 870 MDH à fin 2015, soit en hausse de 14% par rapport à 2014.

Par ailleurs, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 64% au titre de l'exercice 2015 en raison de la hausse plus rapide de l'actif par rapport aux prêts et créances sur la clientèle.

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont enregistré une croissance de 3% pour s'établir à 228 089 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 11% des comptes ordinaires débiteurs à 28 216 MDH à fin juin 2016 (+2 870 MDH par rapport à fin 2015) ;
- La quasi-stagnation (+1%) des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 184 069 MDH en juin 2016 représentant, ainsi, 81% du total des prêts et créances sur la clientèle ;
- La progression significative (>100%) des opérations de pension à 3 359 MDH en juin 2016 contre 1 638 MDH à fin 2015, correspondant à l'enregistrement de nouvelles opérations de pension au titre du premier semestre 2016 ;
- Contrebalancées par le recul de 3% des opérations de location financement qui se situent à 12 445 MDH à juin 2016.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle de 12 410 MDH est constatée au cours du premier semestre de l'exercice 2016, soit une hausse de 5% par rapport à fin 2015 suite à un additionnel de provisionnement de :

- 244 MDH chez le CPM ;
- 324 MDH chez la BCP ;
- 228 MDH chez ABI.

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nets se chiffrent à 215 679 MDH.

De son côté, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan maintient un niveau quasi-stable en se situant à 64% à fin juin 2016.

Encours brut des prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Encours sain	196 344	202 554	205 687	211 065	3%	2%	3%
Encours en souffrance	11 862	13 945	16 317	17 025	18%	17%	4%
Total encours brut	208 206	216 499	222 005	228 089	4%	3%	3%
Provision individuelle	7 150	8 618	9 579	10 157	21%	11%	6%
Provision collective	1 230	1 799	2 291	2 254	46%	27%	-2%
Total provisions	8 379	10 417	11 870	12 410	24%	14%	5%

Total prêts et créances sur la clientèle net de dépréciations	199 827	206 082	210 134	215 679	3%	2%	3%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2013	%	2014	%	2015	%	30/06/2016	%
Comptes à vue débiteurs	28 574	14%	27 328	13%	25 346	12%	28 216	13%
Crédits de trésorerie	18 806	9%	21 904	11%	21 173	10%	19 785	9%
Crédits à l'équipement	32 613	16%	29 118	14%	30 091	14%	30 888	14%
Crédits à la consommation	20 302	10%	19 577	9%	20 154	10%	20 532	10%
Crédits immobiliers	59 081	30%	64 239	31%	64 757	31%	64 904	30%
Autres créances sur la clientèle	8 836	4%	8 667	4%	11 657	6%	12 951	6%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes	3 481	2%	3 528	2%	4 447	2%	4 614	2%
Opérations de location financement	12 577	6%	12 919	6%	12 859	6%	12 445	6%
Créances acquises par affacturage	2 212	1%	2 449	1%	1 745	1%	1 686	1%
Autres crédits filiales à l'étranger	13 344	7%	16 353	8%	17 905	9%	19 657	9%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	199 826	100%	206 082	100%	210 134	100%	215 678	100%

Source : comptes sociaux BCP et CPM

A fin 2014, la part des crédits immobiliers représente 31% du total des prêts et créances sur la clientèle en se situant à 64 239 MDH. De leurs parts, les crédits à l'équipement enregistrent une baisse de 11% par rapport à 2013 et s'établissent à 29 118 MDH. Les comptes à vue et les crédits de trésorerie, quant à eux, se chiffrent à, respectivement, 27 328 MDH et 21 904 MDH à fin 2014. De son côté, la part des crédits à la consommation se stabilise à 9% en 2014 avec un montant de 19 577 MDH.

En 2015, les crédits immobiliers, représentant 31% du total des prêts et créances sur la clientèle, se situent à 64 757 MDH. Les crédits à l'équipement s'élèvent à 30 091 MDH à fin 2015, soit 14% du total du poste. Par ailleurs, les comptes à vue débiteurs maintiennent un niveau quasi-stable dans la part des prêts et créances sur la clientèle malgré la baisse de leur valeur de 7% entre 2015 et 2014. De leurs côtés, les crédits de trésorerie et de consommation représentent, chacun, 10% du total en se situant, respectivement, à 21 173 MDH et 20 154 MDH en 2015.

En juin 2016, les crédits immobiliers maintiennent un niveau quasi-stable par rapport à fin 2015 en se chiffrant à 64 904 MDH, soit 30% du total des prêts et créances sur la clientèle. Les crédits à l'équipement et les comptes à vue débiteurs représentent, respectivement, 14% et 13% dans le total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant un montant, respectif, de 30 888 MDH et de 28 216 MDH, chacun, de plus qu'en fin 2015. En outre, les autres crédits filiales à l'étranger et les autres créances sur la clientèle ont enregistré une évolution favorable de 10% et 11%, respectivement, et se chiffrent à 19 657 MDH (quote-part de 9%) et 12 951 MDH (quote-part de 6%).

Titres

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

EVOLUTION ET REPARTITION DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Titres de transaction	21 804	22 291	25 248	26 687	2%	13%	6%
Instruments dérivés de cours de change	58	8	88	98	-86%	>100%	12%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 862	22 299	25 335	26 785	2%	14%	6%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>8%</i>	<i>7%</i>	<i>8%</i>	<i>8%</i>	<i>-0,3 pts</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>0,8 pts</i>
Titres de créance négociables	6 158	16 503	12 154	14 523	>100%	-26%	19%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	6 005	16 356	11 477	14 190	>100%	-30%	24%
Autres titres de créance négociables	154	147	678	333	-4%	>100%	-51%
Obligations	1 052	2 362	3 998	4 756	>100%	69%	19%
Obligations d'Etat	564	2 152	3 105	3 694	>100%	44%	19%
Autres Obligations	488	210	893	1 062	-57%	>100%	19%
Actions et autres titres à revenu variable	9 673	10 093	10 971	12 343	4%	9%	13%
<i>dont titres cotés</i>	<i>4 965</i>	<i>1 132</i>	<i>895</i>	<i>2 399</i>	<i>-77%</i>	<i>-21%</i>	<i>>100%</i>
<i>dont titres non cotés</i>	<i>4 708</i>	<i>8 961</i>	<i>10 076</i>	<i>9 944</i>	<i>90%</i>	<i>12%</i>	<i>-1%</i>
Actifs financiers bruts disponibles à la vente	16 884	28 958	27 123	31 622	72%	-6%	17%
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	462	568	611	476	23%	8%	-22%
Actifs financiers nets disponibles à la vente	16 422	28 390	26 512	31 146	73%	-7%	17%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>6%</i>	<i>9%</i>	<i>8%</i>	<i>10%</i>	<i>3,5 pts</i>	<i>-1,1 pts</i>	<i>1,8 pts</i>
Titres de créance négociables	18 514	16 270	15 200	15 065	-12%	-7%	-1%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	18 083	16 148	15 098	14 985	-11%	-7%	-1%
Autres titres de créance négociables	432	122	102	80	-72%	-16%	-21%
Obligations	1 327	1 132	905	642	-15%	-20%	-29%
Obligations d'Etat	202	279	136	138	38%	-51%	2%
Autres Obligations	1 125	853	769	504	-24%	-10%	-34%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 841	17 402	16 105	15 707	-12%	-7%	-2%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>7%</i>	<i>6%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>	<i>-1,2 pts</i>	<i>-0,7 pts</i>	<i>0,1 pts</i>
Valeur nette du portefeuille	58 125	68 092	67 952	73 639	17%	0%	8%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>20%</i>	<i>22%</i>	<i>21%</i>	<i>22%</i>	<i>2,0 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>	<i>1,2 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2014, une hausse de 17% est constatée au niveau de la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP pour s'établir à 68 092 MDH suite à l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 2% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 22 299 MDH à fin 2014 contre 21 862 MDH à fin 2013.
- L'augmentation remarquable (+72%) des actifs financiers bruts disponibles à la vente, générée principalement par la hausse significative des titres de créances négociables à 16 503 MDH (dont les bons du trésor), la croissance (>100%) des obligations qui ont atteint 2 362 MDH à fin 2014 et la hausse de 4% des actions et autres titres à revenu variable (à 10 093 MDH) suite notamment à l'augmentation du portefeuille des titres non cotés (+90%) à 8 961 MDH.
- Le recul de 12% des placements détenus jusqu'à l'échéance qui se sont établis 17 402 MDH à fin 2014 contre 19 841 MDH à fin 2013 en raison de la baisse des BDT, qui sont arrivés à échéance durant l'année 2014, chez la BCP.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP a maintenu un niveau quasi-stable par rapport à l'exercice 2014 en se chiffrant à 67 952 MDH (soit 140 MDH de moins qu'en 2014) en raison de :

- La hausse de 14% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 25 335 MDH à fin 2015 représentant ainsi, 37% de la valeur nette du portefeuille ;
- La baisse des actifs financiers bruts disponibles à la vente de 1 835 MDH par rapport à 2014 en raison, notamment, du recul des titres de créance négociables à 12 154 MDH (-26%) contrebalancé par la croissance de 69% et 9% de, respectivement, les obligations à 3 998 MDH et des actions et autres titres à revenu variable à 10 971 MDH ;
- La baisse des placements détenus jusqu'à échéance de 7% par rapport à 2014 en se situant à 16 105 MDH à fin 2015 représentant, ainsi, 24% de la valeur nette du portefeuille.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 73 639 MDH à fin juin 2016, en hausse de 8% par rapport à fin 2015. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de 17% des actifs financiers disponibles à la vente à 31 622 MDH en bruts en juin 2016 contre 27 123 MDH à fin 2015. Cette hausse résulte de la progression des bons de Trésor et des autres effets mobilisables à 14 190 MDH en juin 2016 (+24%) ainsi que les actions et autres titres à revenu variables à 12 343 MDH entraînée, principalement, par la hausse des titres cotés à 2 399 MDH en juin 2016 contre 895 MDH à fin 2015. En outre, les obligations suivent un trend haussier à hauteur de 19% en passant de 3 998 MDH à fin 2015 à 4 756 MDH en juin 2016 dont 3 694 MDH concernant les obligations d'Etat et 1 062 MDH relatives aux autres obligations ;
- La hausse de 6% des actifs financiers à la juste valeur par résultat qui se sont établis à 26 785 MDH à fin juin 2016, représentant, ainsi, 36% du total de la valeur nette du portefeuille détenu par la BCP. La progression de ce poste s'explique par l'évolution positive du portefeuille des titres de transaction de la BCP de 1 439 MDH et des instruments dérivés de cours de change de 10 MDH ;
- Contrebalancée par la baisse des placements détenus jusqu'à leur échéance à 15 707 MDH en juin 2016 contre 16 105 MDH à fin 2015 suite au recul des autres obligations de 34% qui se chiffrent à 504 MDH en juin 2016 contre 769 MDH à fin 2015, conjugué à la baisse de 112 MDH, sur la même période, des bons du trésor et autres effets mobilisables qui s'établissent à 14 985 MDH en juin 2016.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TITRES DETENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Titres de créance négociables	37 556	43 710	41 593	43 355	16%	-5%	4%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables	36 923	43 416	40 519	42 641	18%	-7%	5%
Autres titres de créance négociables	634	295	1 074	714	-54%	>100%	-33%
Obligations	2 378	3 494	4 903	5 399	47%	40%	10%
Obligations d'Etat	766	2 431	3 241	3 833	>100%	33%	18%

Autres Obligations	1 612	1 063	1 662	1 566	-34%	56%	-6%
Actions et autres titres à revenu variable	18 132	20 880	21 369	24 787	15%	2%	16%
dont titres cotés	4 965	1 132	895	2 399	-77%	-21%	>100%
dont titres non cotés	13 166	19 748	20 474	22 388	50%	4%	9%
Instruments dérivés de cours de change	58	8	88	98	-86%	>100%	12%
Valeur nette du portefeuille	58 125	68 092	67 952	73 639	17%	0%	8%
-Part des titres dans le total bilan	20%	22%	21%	22%	2,0 pts	-1,3 pts	1,2 pts

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Historiquement, les titres détenus dans le portefeuille de la BCP constituaient le poste d'emplois le plus important dans son actif. Les titres de la BCP sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés et obligations de l'Etat (plus de 80% du total des placements).

A fin décembre 2014, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP a enregistré une hausse de 2,0 points pour se situer à 22%. Ceci provient, essentiellement, de la progression des titres de créance négociables à hauteur de 16% (43 710 MDH à fin 2014) et celle des actions et autres titres à revenu variable de 15% (notamment les titres non cotés qui les constituent à hauteur de 95%).

Au titre de l'exercice 2015, les titres détenus par la BCP représentent 21% du total bilan, soit une légère baisse de 1,3 point par rapport à 2014. Cette baisse est liée, principalement, au recul des titres de créances négociables de 5%, représentant 61% de la valeur nette du portefeuille, contrebalancée par la hausse des obligations (notamment les obligations d'Etat à 3 241 MDH en 2015) et des actions et autres titres à revenu variable (dont les titres non cotés se chiffrent à 20 474 en 2015 contre 19 748 MDH en 2014) de respectivement 40% et 2%. En outre, les instruments dérivés de cours de change se sont élevés à 88 MDH contre 8 MDH en 2014.

A fin juin 2016, la part des titres détenus dans le portefeuille de la BCP constitue 22% du total actif, soit 1,2 point de plus qu'à fin 2015. Cette hausse provient, principalement, de l'augmentation de 16% des actions et autres titres à revenu variable qui s'enregistrent à 24 787 MDH au premier semestre 2016. De même les titres de créance négociables qui représentent 59% de valeur nette du portefeuille affichent une hausse de 4% engendrée, notamment, par la progression des bons de Trésor et autres effets mobilisables. Les obligations et les instruments dérivés de cours de change, quant à eux, s'élèvent à, respectivement, 5 399 MDH et 98 MDH en juin 2016 enregistrant, ainsi, une hausse respective de 10% et 12% sur la période.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Immobilisations corporelles	7 647	8 503	9 120	9 875	11%	7%	8%
Terrains et constructions	4 907	5 216	5 654	6 378	6%	8%	13%
Equipement, Mobilier, Installations	1 060	1 145	1 110	1 104	8%	-3%	-1%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations	1 680	2 142	2 356	2 394	28%	10%	2%
Immobilisations incorporelles	498	538	737	792	8%	37%	7%
Droit au bail	271	286	302	307	6%	6%	1%
Brevets et marque	10	11	12	34	14%	4%	>100%
Logiciels informatiques acquis	92	112	137	107	22%	22%	-22%
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Autres immobilisations incorporelles	124	128	286	345	4%	>100%	21%
Total des immobilisations	8 145	9 041	9 857	10 667	11%	9%	8%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme de l'exercice 2014, les immobilisations corporelles ont augmenté de 11% pour s'établir à 8 503 MDH liée à la progression des terrains et constructions et des autres immobilisations qui enregistrent, respectivement, 5 216 MDH et 2 142 MDH.

Les immobilisations incorporelles s'inscrivent, aussi, dans une tendance haussière de 8% en se situant à 538 MDH en 2014 engendrée, principalement, par la hausse du droit au bail (+6% par rapport à 2013) et l'acquisition de logiciels informatiques (20 MDH de plus qu'en 2013).

Le total des immobilisations se situe à 9 041 MDH en 2014 et représente, en moyenne, 3% du total actif.

A fin 2015, le total des immobilisations enregistre une hausse de 9% par rapport à 2014 en se situant à 9 857 MDH :

- Les immobilisations corporelles continuent à évoluer de 7% atteignant 9 120 MDH à fin 2015, représentant 93% du total des immobilisations.
- Les immobilisations incorporelles ont enregistré, quant à elles, une hausse de 37% pour se s'établir à 737 MDH au terme de l'exercice 2015.

A fin juin 2016, les immobilisations du groupe s'élèvent à 10 667 MDH, en hausse de 8% par rapport à fin 2015. En effet, une progression de 8% des immobilisations corporelles est constatée à fin juin 2016 liée, principalement, à la croissance du poste de terrains et constructions (6 378 MDH) à hauteur de 13%, représentant ainsi 65% des immobilisations corporelles. Ladite progression des terrains et constructions provient, essentiellement, des acquisitions réalisées à hauteur de 533 MDH pour la BCP, 80 MDH pour la Banque Côte d'Ivoire et de 20 MDH pour M2T. En outre, les immobilisations incorporelles évoluent de 7% atteignant ainsi 792 MDH à fin juin 2016 en raison de l'acquisition de brevets et marque (34 MDH), de droit du bail (307 MDH) ainsi que d'autres immobilisations incorporelles (345 MDH).

II.2. RESSOURCES

DEPOTS

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Comptes à vue	858	1 386	3 326	1 719	62%	140%	-48%
Emprunts	10 781	20 299	20 879	20 126	88%	3%	-4%
opérations de pension	17 239	10 729	1 599	4 177	-38%	-85%	>100%
Dettes envers EC et assimilés	28 877	32 414	25 804	26 022	12%	-20%	1%
Comptes ordinaires créditeurs	132 550	141 418	151 471	155 525	7%	7%	3%
Comptes à terme	46 411	52 495	56 993	57 202	13%	9%	0%
Comptes d'épargne à taux administré	24 992	27 699	30 320	31 559	11%	9%	4%
Bons de caisse	1 204	2 052	3 914	5 335	70%	91%	36%
Opérations de pension	-	1 133	850	-	n.a	-25%	-100%
Autres dettes envers la clientèle	4 833	5 024	6 765	4 724	4%	35%	-30%
Dettes envers la clientèle	209 991	229 821	250 313	254 345	9%	9%	2%
Total dépôts	238 868	262 235	276 117	280 367	10%	5%	2%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>8%</i>	<i>8%</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>-2,6 pts</i>	<i>0,4 pts</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>72%</i>	<i>74%</i>	<i>76%</i>	<i>76%</i>	<i>1,9 pts</i>	<i>1,9 pts</i>	<i>-0,5 pts</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin 2014, les dépôts collectés suivent un trend haussier de 10% pour se chiffrer à 262 235 MDH en raison, principalement, de la croissance des dettes envers la clientèle qui représentent 88% du total des dépôts :

- Une progression des comptes créditeurs, de l'épargne et des DAT de, respectivement, 6 366 MDH, 2 423 MDH et de 4 225 MDH chez le CPM. En plus de la hausse de 1 133 MDH des lignes de pension.
- Une évolution chez ABI de 1 798 MDH des comptes courants et de 1 649 MDH de DAT.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont progressé de 12% pour se situer à 32 414 MDH à fin 2014.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan est quasi-stable à 10% à fin 2014. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une hausse de 1,9 points pour retrouver son niveau de 2012, soit 74% à fin Décembre 2014.

• Variations de 2014 à 2015

A fin 2015, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 5% pour s'établir à 276 117 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 9% des dettes envers la clientèle qui se sont établis à 250 313 MDH eu égard, essentiellement, à l'accroissement des dettes chez CPM pour 16 866 MDH.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont baissé de 20% pour se situer à 25 804 MDH à fin 2015 en raison de la baisse de 85% des opérations de pension (1 599 MDH en 2015 contre 10 729 MDH en 2014). Ces dernières ont fait l'objet d'un remboursement à fin janvier 2015 de l'ordre de 7 550 MDH.

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une augmentation de 1,9 points pour s'établir à 76% à fin 2015. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a baissé de 2,6 points pour se situer à 8% à fin 2015.

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 280 367 MDH. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse de 2% des dettes envers la clientèle qui se sont établies à 254 345 MDH, représentant 91% du total des dépôts, en raison de notamment :

- L'accroissement des comptes ordinaires créditeurs, des bons de caisse et des comptes d'épargne à taux administré de, respectivement, 3%, 36% et 4% pour s'établir à une valeur respective de 155 525 MDH, 5 335 MDH et 31 559 MDH à fin juin 2016.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution favorable (+1%) en passant de 25 804 MDH en 2015 à 26 022 MDH à fin juin 2016 suite à la hausse significative (>100%) des opérations de pension à 4 177 MDH en juin 2016 contre 1 599 MDH à fin 2015.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan maintient un poids quasi-stable à 8% en juin 2016. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a enregistré une baisse de 0,5 points et s'établit à 76% à fin juin 2016.

FONDS PROPRES ET ASSIMILES

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Dettes subordonnées	1 590	2 637	2 676	1 140	66%	1%	-57%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	2 576	2 719	2 642	3 218	6%	-3%	22%
Capital et réserves liées	16 545	17 344	19 776	20 498	5%	14%	4%
Réserves consolidées	11 111	10 101	11 847	12 777	-9%	17%	8%
- Part du groupe	3 294	3 294	3 700	4 387	0%	12%	19%
- Part des BPR	5 758	5 001	-	-	-13%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	2 059	1 806	8 148	8 390	-12%	>100%	3%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 028	1 304	1 551	2 016	27%	19%	30%
- Part du groupe	1 021	1 333	1 231	1 341	31%	-8%	9%
- Part des BPR	7	-40	-	-	<-100%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	0	10	321	675	>100%	>100%	>100%
Résultat net de l'exercice	3 206	3 256	3 023	1 712	2%	-7%	-43%
- Part du groupe	1 952	2 195	2 511	1 397	12%	14%	-44%
- Part des BPR	1 031	676	-	-	-34%	-100%	n.a
- Part des minoritaires	223	384	511	315	72%	33%	-38%
Fonds propres part du groupe**	25 388	26 886	29 860	30 841	6%	11%	3%
Fonds propres consolidés**	34 466	34 724	38 840	40 221	1%	12%	4%
Fonds propres et quasi-fonds propres	36 056	37 361	41 515	41 362	4%	11%	0%
Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé	12%	12%	13%	12%	-0,4 pts	0,6 pts	-0,3 pts

(*) Fonds de soutien

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

A fin décembre 2014, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 1% et 6% suite principalement à l'augmentation du capital et réserves liées de 5% pour s'établir à 17 344 MDH. Les principaux mouvements ayant impacté les fonds propres sont :

- ✓ Les acquisitions des titres BCP par les BPR suite à la sortie de l'Etat notamment pour 2,3 milliards de Dirhams ;
- ✓ Les dividendes versés pour 0,8 milliards de Dirhams ;
- ✓ La constatation d'un résultat de 3,3 milliards de Dirhams.

• Variations de 2014 à 2015

A fin décembre 2015, les fonds propres consolidés et les fonds propres part du Groupe ont enregistré une croissance respective de 12% et 11% suite principalement aux mouvements suivants :

- ✓ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM
- ✓ Concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR ayant un impact sur le capital de la BCP, soit l'évolution des parts sociales des BPR (variables) et le renforcement des réserves de 17% en 2015 qui se chiffrent à 11 847 MDH contre 10 101 MDH en 2014.

Les fonds propres et quasi-fonds propres constituent le bilan à hauteur de 13% à fin 2015, soit 0,6 points de plus qu'en 2014.

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 4% pour se situer à 40 221 MDH contre 38 840 MDH à fin 2015. Cette hausse trouve son origine dans, principalement, la progression des réserves consolidées à 12 777 MDH (+8% par rapport à fin 2015) ainsi que l'augmentation de 4% du capital et réserves liées en se chiffrant à 20 498 MDH à fin juin 2016.

Par ailleurs, une évolution favorable à hauteur de 3% est constatée au niveau des fonds propres part du groupe qui se chiffrent à 30 841 MDH au titre du premier semestre 2016.

Les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 12% du total passif à fin juin 2016.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien :

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Encours début d'exercice	2 804	2 570	2 718	2 642	-8%	6%	-3%
Alimentations	770	148	-	-	-81%	-100%	n.a
Contribution des organismes du CPM	70	148	-	-	>100%	-100%	n.a
Dotation complémentaire	700	-	-	-	-100%	n.a	n.a
Prélèvements	1 004	-	76	-	-100%	n.a	-100%
Reclassement Réserve (suite à la fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP)	-	-	-	565	n.a	n.a	>100%
Encours fin d'exercice	2 570	2 718	2 642	3 207	6%	-3%	21%

Source : BCP

A fin 2014, l'encours du fonds de soutien a subi une hausse de 6% pour s'établir à 2 717 MDH. Cette hausse s'explique essentiellement par les éléments ci-après :

- La contribution des organismes du CPM qui enregistre une hausse significative (>100%) à 148 MDH à fin 2014 contre 70 MDH à fin 2013 ;
- Aucun prélèvement n'est effectué au titre de l'exercice 2014.

A fin 2015, l'encours du fonds de soutien a enregistré une baisse de 3% pour s'établir à 2,6 MMDH. Ce léger recul s'explique essentiellement par la constatation de prélèvement de 76 MDH et la décision de la BCP de ne comptabiliser aucune dotation au cours de l'exercice de 2015.

A fin juin 2016, l'encours du fonds de soutien s'élève à 3 207 MDH, en hausse de 21% par rapport à fin 2015. Cette hausse résulte du reclassement de la réserve de BP d'El Jadida-Safi dans le fonds de soutien du CPM suite à l'opération de fusion-absorption de BP d'El Jadida-Safi par la BCP. Le fonds de soutien est, par conséquent, alimenté à hauteur de 565 MDH à fin juin 2016.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Encours début de période	783	139	211	211	-82%	52%	0%
Alimentations	29	72	-	-	148%	-100%	n.a
Dotation ordinaire	29	72	-	-	>100%	-100%	n.a
Dotation complémentaire	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
Prélèvements	672	-	-	-	-100%	n.a	n.a
Encours fin de période	139	211	211	211	52%	0%	0%

Source : BCP

A fin 2014, la participation de la BCP au fonds de soutien a enregistré une hausse par rapport à 2013 de 74% pour s'établir à 169 MDH sous l'effet de l'alimentation par dotation ordinaire à hauteur de 72 MDH et d'absence de prélèvement.

A fin 2015, la participation de la BCP au fonds de soutien maintient le niveau de 2014, soit 211 MDH étant donné qu'aucune dotation ou prélèvement n'ont été constatés au cours de l'exercice 2015.

A fin juin 2016, la BCP participe au fonds de soutien à hauteur de 211 MDH maintenant ainsi, le même niveau qu'en fin 2015.

RATIOS REGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Ratio de solvabilité sur base individuelle	12,73%	13,54%	13,31%	12,92%	0,8 pts	-0,2 pts	-0,4 pts
Ratio de solvabilité sur base consolidée	12,99%	12,82%	13,20%	12,85%	-0,2 pts	0,4 pts	-13,2 pts
Division des risques							
Sur base individuelle	4 828	5 550	5 607	5 519	15,0%	1,0%	-1,6%
Sur base consolidée	6 203	6 421	6 615	6 928	3,5%	3,0%	4,7%
Ratio de liquidité (LCR)	109%	122%	179%	164%	13,0 pts	57,0 pts	-15,0 pts

Source : BCP

• Variations de 2013 à 2014

Le ratio de solvabilité sur base individuelle suit une tendance haussière en se situant à 13,54% en 2014 contre 12,73% en 2013 (+0,81 pts). En revanche, il enregistre, une baisse de 0,17 points sur la base consolidée pour se situer à 12,82%.

Par ailleurs, une hausse est enregistrée au niveau du ratio de division des risques sur base individuelle qui s'élève à 5 550 MDH à fin 2014, soit 722 MDH de plus qu'en 2013 ainsi qu'une croissance au niveau du ratio de division des risques sur division consolidée à 6 421 MDH à fin 2014.

Le ratio de liquidité s'élève à 122% en 2014, soit une hausse de 13,0 points par rapport à 2013.

- **Variations de 2014 à 2015**

Le ratio de solvabilité sur base individuelle recule de 0,2 points en 2015 en se situant à 13,31%. Il s'établit sur la base consolidée à 13,20%, soit une baisse de 0,4 points par rapport à 2014.

Concernant le ratio de division de risques, il reste en croissance continue et enregistre un montant de 57 MDH de plus qu'en 2014 sur base individuelle et 194 MDH sur base consolidée pour s'établir à 5 607 MDH et 6 615 MDH, respectivement, en 2015.

La BCP dégage une liquidité importante en 2015 qui se traduit par la hausse du ratio de liquidité (LCR) à 179% en 2015, soit 57 points de plus qu'en 2014.

- **Variations de 2015 à Juin 2016**

A fin juin 2016, le ratio de solvabilité s'établit à 12,92% sur base individuelle et à 12,85% sur base consolidée.

Concernant le ratio de division de risques, il ralentit, légèrement, en enregistrant un montant de 5 519 MDH sur base individuelle et s'élève à 6 928 MDH sur base consolidée à fin juin 2016, soit une hausse de 4,7%.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 164% à fin juin 2016.

II.3. HORS BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Engagements de financement donnés	36 654	29 388	30 510	30 262	-20%	4%	-1%
- Aux établissements de crédit	3 690	1 026	946	1 078	-72%	-8%	14%
- A la clientèle	32 964	28 362	29 565	29 184	-14%	4%	-1%
<i>Ouverture de crédit</i>	30 397	25 831	28 294	25 801	-15%	10%	-9%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	2 567	2 531	1 271	3 382	-1%	-50%	>100%
Engagements de financement reçus	919	77	857	405	-92%	>100%	-53%
- Des établissements de crédit	919	77	857	268	-92%	>100%	-69%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	-	-	-	137	n.a	n.a	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

- **Variations de 2013 à 2014**

A fin 2014, les engagements de financement donnés enregistrent une baisse continue de 20% à 29 388 MDH suite à la baisse des engagements donnés à la clientèle (-14%) à 28 362 MDH entraînée, essentiellement, par celle des ouvertures de crédit (-15%) représentant 91% du total des engagements donnés à la clientèle.

Les engagements de financement reçus ont régressé de 92% sur la même période suite à la baisse des engagements reçus des établissements de crédit et se situent à 77 MDH en 2014 contre 919 MDH en 2013.

- **Variations de 2014 à 2015**

A fin 2015, les engagements de financement donnés ont augmenté de 4% à 30 510 MDH suite à la progression des engagements donnés à la clientèle (+4%) à 29 565 MDH entraînée, notamment, par

celle des ouvertures de crédit (+10%) contrée par la baisse de 8% des engagements donnés aux établissements de crédit (946 MDH en 2015 contre 1 026 MDH en 2014).

Les engagements de financement reçus ont enregistré une hausse significative en atteignant 857 MDH en 2015 contre 77 MDH en 2014 qui s'explique, essentiellement, par la croissance des engagements hors bilan en devises reçus des filiales, hors périmètre, d'Attawfiq Micro Crédit.

• Variations de 2015 à Juin 2016

A fin juin 2016, les engagements de financement donnés ont connu un léger recul (-1%) en s'affichant à 30 262 MDH suite à la baisse de 381 MDH des engagements donnés à la clientèle qui totalisent 29 184 MDH contre 29 565 MDH à fin 2015 contrebalancée par la hausse de 14% des engagements donnés aux établissements de crédit ayant enregistré 1 078 MDH à fin juin 2016. Cette hausse concerne, principalement, CIB pour 61 MDH et le différentiel est enregistré par CPM.

Au titre du premier semestre 2016, les engagements de financement reçus subissent une baisse de l'ordre de 53% en se situant à 405 MDH contre 857 MDH en 2015. Cette baisse trouve son origine dans le recul des engagements reçus des établissements de crédit qui passent de 857 MDH en 2015 à 268 MDH en juin 2016, représentant, ainsi 66% du total des engagements de financement reçus, le reste du poste étant engendré par la constatation de 137 MDH reçu de l'Etat et d'autres organismes de garantie.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Engagements de garantie donnés	24 093	24 910	18 364	18 961	3%	-26%	3%
- D'ordre des établissements de crédit	5 227	5 502	3 087	4 325	5%	-44%	40%
- D'ordre de la clientèle	18 866	19 408	15 276	14 636	3%	-21%	-4%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 031	7 333	7 885	7 724	-9%	8%	-2%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	10 835	12 075	7 392	6 912	11%	-39%	-6%
Engagements de garantie reçus	10 455	16 603	21 006	31 217	59%	27%	49%
- Des établissements de crédit	8 867	11 289	12 664	14 814	27%	12%	17%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	1 588	5 314	8 342	16 404	>100%	57%	97%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2013 à 2014

Durant l'exercice 2014, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 3% pour se situer à 24 910 MDH. Cette hausse s'explique par la progression des engagements de garantie d'ordre de la clientèle 19 408 MDH accompagnée, également, de la hausse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédit de 5% pour se chiffrer à 5 502 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont connu une évolution positive de 59%, se situant à 16 603 MDH, suite à l'augmentation significative (>100%) des engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se sont établis à 5 314 MDH à fin 2014 et la hausse de 27% des engagements de garantie reçus des établissements de crédits (11 289 MDH en 2014 contre 8 867 MDH en 2013).

• Variations de 2014 à 2015

Au cours de l'exercice 2015, les engagements de garantie donnés par la BCP ont baissé de 26%, suite au recul de 21% des engagements de garantie donnés à la clientèle à 15 276 MDH conjugué à celui des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit (3 087 MDH en 2015).

Les engagements de garantie reçus ont, quant à eux, évolué de 27% entre 2015 et 2014 en se chiffrant à 21 006 MDH composé à hauteur de 60% des engagements reçus des établissements de crédits (+12% par rapport à 2014) et 40% de ceux reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie (+57% par rapport à 2014).

• Variations de 2015 à Juin 2016

Durant l'exercice du premier semestre 2016, les engagements de garantie donnés par la BCP ont augmenté de 3% en se situant à 18 961 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 40% en atteignant 4 325 MDH ;
- Contrebalancée par la régression des engagements de garantie donnés aux clients en se situant à 14 636 MDH.

Les engagements de garantie reçus ont suivi un trend haussier de l'ordre de 49% suite à l'augmentation significative des engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 16 404 MDH (contre 8 342 MDH à fin 2015) et des établissements de crédit à 14 814 MDH à fin juin 2016 (contre 12 664 MDH à fin 2015).

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 06-15/06-16
Résultat avant impôts	4 821	4 864	4 684	2 492	2 398	1%	-4%	-4%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	806	830	740	414	555	3%	-11%	34%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	15	-0	30	22	3	<-100%	>100%	-84%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 141	2 917	2 167	1 361	423	36%	-26%	-69%
+/- Dotations nettes aux provisions	-21	109	207	40	171	>100%	91%	>100%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2	2	1	1	-	>100%	-57%	-100%
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 229	-1 051	-1 490	-1 078	-589	-15%	42%	-45%
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Autres mouvements	326	232	177	145	75	-29%	-24%	-48%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 035	3 038	1 832	903	639	49%	-40%	-29%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 248	5 248	-18 372	-2 160	5 749	0%	<-100%	>100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 511	11 065	14 869	2 422	-2 237	>100%	34%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 172	-11 826	526	-2 582	-4 713	<-100%	>100%	83%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	915	1 343	-3 108	-217	5 106	47%	<-100%	>100%
- Impôts versés	-1 154	-1 775	-2 163	-1 188	-1 120	54%	22%	-6%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-8 673	4 055	-8 249	-3 726	2 785	>100%	<-100%	>100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 817	11 958	-1 733	-331	5 822	>100%	<-100%	>100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 217	-283	130	1 252	-1 012	-77%	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 360	-1 695	-1 177	-262	-1 161	25%	-31%	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 577	-1 977	-1 047	991	-2 172	-23%	-47%	<-100%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	822	-398	1 139	-847	-450	<-100%	>100%	47%

+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 403	-7 040	-200	-74	-1 529	<-100%	-97%	<-100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 225	-7 439	939	-921	-1 979	<-100%	>100%	<-100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	18	12	15	10	25	-34%	29%	>100%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-152	2 554	-1 826	-252	1 695	>100%	<-100%	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 534	9 382	11 936	11 936	10 110	-2%	27%	-15%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 244	6 697	7 637	7 637	9 116	-8%	14%	19%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 291	2 685	4 299	4 299	994	17%	60%	-77%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 382	11 936	10 110	11 685	11 806	27%	-15%	1%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697	7 637	9 116	7 925	9 984	14%	19%	26%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685	4 299	994	3 760	1 822	60%	-77%	-52%
Variation de la trésorerie nette	-152	2 554	-1 826	-252	1 695	>100%	<-100%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2014, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'établit à 2 554 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par :

- les flux nets de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles à 11 958 MDH en raison de la hausse des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement affichent un solde négatif de 1 977 MDH suite notamment à l'acquisition de nouvelles participations et d'immobilisations ;
- les flux nets provenant des activités de financement s'établissant à -7 439 MDH. L'évolution de ces flux s'explique essentiellement par : (i) une distribution des dividendes à l'échelle du Groupe de 775 MDH en 2014 contre 688 MDH en 2013 ; (ii) un remboursement des titres de créance pour 7 924 MDH en 2014 contre une souscription de 11 945 MDH, en 2013, conjuguée à un remboursement de 8 150 MDH ; (iii) une émission de dettes subordonnées d'un montant de 1 000 MDH en 2014.

A fin 2015, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à -1 826 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie négatifs provenant des activités opérationnelles à -1 733 MDH correspondant, en partie, aux variations du bilan hors comptes ordinaires notamment les variations des valeurs en pension ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -1 047 MDH, en baisse de 47% par rapport à 2014 en raison de la constatation d'un montant d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles moins important que 2015 (1 177 MDH en 2015 contre 1 695 MDH en 2014) ;
- les flux nets provenant des activités de financement qui se sont établis à 939 MDH.

A fin juin 2016, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à 1 695 MDH trouvant son explication dans :

- les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à 5 822 MDH en raison de la constatation :
 - de flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 5 749 MDH à fin juin 2016 contre -2 160 MDH en juin 2015 s'expliquant

- par la baisse des lignes de pension reçues et des prêts de trésorerie, notamment chez BCP, à 3 231 MDH et celles données à 1 457 MDH ;
- de flux liés aux opérations avec la clientèle se situant à -2 237 à fin juin 2016 résultant de l'accroissement des crédits chez CPM de 1 144 MDH et chez ABI de 1 380 MDH conjugué à une baisse des dépôts de la clientèle ;
 - de flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -4 713 MDH en juin 2016 en raison de l'évolution du portefeuille transaction et placement chez la BCP de, respectivement, 1 439 MDH et 1 254 MDH ainsi que la hausse du portefeuille placement chez ABI de 1 353 MDH.
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à -2 172 MDH. Ils sont constitués, principalement, des flux liés aux actifs financiers et aux participations de -1 012 MDH provenant de l'acquisition des titres IMC pour 1 000 MDH et des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (-1 161 MDH) ;
- les flux nets négatifs provenant des activités de financement qui se sont établis à -1 979 MDH, constitués, principalement :
- des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui se chiffrent à -1 529 MDH, essentiellement dus au remboursement des dettes subordonnées chez la BCP pour 1 500 MDH ;
 - et des flux à destination des actionnaires regroupant l'augmentation de capital à 982 MDH (dont notamment les banques régionales à 355 MDH), les dividendes versés et reçus totalisant un montant de -969 MDH et une diminution de capital se chiffrant à 462 MDH dont 438 MDH correspondant à la sortie de BP d'El Jadida-Safi suite à l'opération de fusion-absorption.

PARTIE VI

PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP 2016-2018 : LE PLAN ELAN 2020

Sur la période 2008-2014, le Groupe Banque Populaire a connu une évolution remarquable, portée par trois accomplissements majeurs : le renforcement du leadership sur le marché de la Banque de Détail, l'enrichissement de l'offre destinée aux entreprises et le raffermissement de la dimension panafricaine.

En matière de Banque de Détail, la stratégie de conquête commerciale du Groupe a permis de consolider l'ancrage régional à travers un rythme soutenu d'ouvertures d'agences, portant leur nombre à plus de 1396 agences au 31 décembre 2015, faisant du groupe Banque Populaire le premier réseau bancaire national au service de plus de 5 millions de clients.

Le Groupe a également étoffé son offre destinée aux entreprises, en accélérant le développement des entités dédiées au financement des Grandes Entreprises, au conseil financier et aux marchés des capitaux, qui ont atteint sur cette période des positions de référence en termes de parts de marché.

Par ailleurs, un bond considérable a été réalisé en matière d'extension du réseau en Afrique subsaharienne, en adoptant une stratégie basée sur les synergies développées avec le Groupe Banque Atlantique.

D'un point de vue organisationnel, le Groupe Banque Populaire a également connu un changement profond de son mode de gouvernance, avec le désengagement de l'Etat du tour de table de la Banque Centrale Populaire et la confirmation du contrôle mutuel BCP – BPR.

Ce changement consacre définitivement le caractère coopératif et mutualiste du Groupe Banque Populaire, qui entre à présent dans un nouveau cycle de croissance, dont les orientations stratégiques majeures ont été baptisées plan « Elan 2020 ».

Le rapprochement entre la BCP et la BP d'El Jadida-Safi s'inscrit dans le cadre des orientations globales du Groupe.

Dans le cadre de cette nouvelle vision, le Groupe Banque Populaire prendra la dimension d'un **Groupe Financier universel à vocation régionale**. Il s'articulera autour de trois piliers prioritaires avec trois business-model clairement identifiables :

- Une banque de détail mutualiste profondément ancrée dans les régions
- Une banque de financement et d'investissement de référence au Maroc
- Une banque universelle multi-métiers à l'échelle du continent

Dans le cadre du plan Elan 2020, le Groupe vise d'atteindre un poids stratégique de référence, à la mesure des ambitions du Royaume, dans ses régions, pour sa diaspora et en Afrique.

I.1. METTRE LES ATOUTS COOPERATIFS DU GROUPE AU SERVICE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REGIONALISATION

Le plan Elan 2020 consacre la dimension citoyenne et régionale de La Banque des Particuliers et de la TPME. Ainsi, en cohérence avec sa mission originelle de proximité au service du tissu économique régional, la répartition des Banques Populaires Régionales (BPR) épousera le nouveau découpage régional poursuivant l'extension du 1er Réseau bancaire du Royaume.

Le Groupe mettra ses atouts coopératifs au service de la nouvelle politique de régionalisation avancée, dans l'objectif de contribuer activement à la réussite de ce chantier institutionnel. La révision de la loi n°12-96 portant réforme du CPM vient consolider son modèle économique à travers notamment la prise de participation majoritaire de la BCP dans le capital des BPR, permettant ainsi un contrôle mutuel du capital de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales, ainsi qu'une amélioration de la gouvernance du Crédit Populaire du Maroc.

Le Groupe prévoit d'impliquer davantage les sociétaires dans la vie de leur région et renforcer leur sentiment d'appartenance et leur statut particulier au sein de leurs banques régionales respectives. Cette ambition s'appuiera notamment sur le parrainage des porteurs de projets ou créateurs d'entreprises à fort potentiel par les sociétaires.

I.2. CONSOLIDER LA POSITION DE REFERENCE DU GROUPE DANS SES METIERS CLASSIQUES

▪ Marché des particuliers

Le Groupe vise, dans le cadre du plan Elan 2020 un **renforcement de son leadership concurrentiel sur tous les segments de la Banque des Particuliers** notamment à travers un **renforcement de ses offres** et un **positionnement différencié** de la Banque sur les différents segments de clientèle.

▪ Marché de la TPME et des Professionnels

L'accompagnement intégré et une capture maîtrisée du potentiel TPME régional constitue un axe majeur du plan Elan 2020. En effet, le segment global TPME est identifié comme **un contributeur clé aux performances de la banque** et fera l'objet d'une politique dédiée, à travers notamment le développement d'une **offre complète de services** destinée aux entreprises et professionnels incluant les **métiers spécialisés para-bancaires** en synergie avec les différentes entités du Groupe.

▪ Marocains du Monde

Le plan Elan 2020 consacre l'importance du segment des Marocains du Monde et vise une **consolidation et une affirmation du leadership du Groupe sur ce segment**.

A cet effet le plan Elan 2020 **prévoit le renforcement des offres à destination des Marocains du Monde** tant au sein des **destinations historiques** (eg. Europe) que dans les **pays d'émigration récente** (eg. Moyen Orient, Amérique du Nord).

I.3. RENFORCER LE POSITIONNEMENT DU GROUPE SUR LES METIERS SPECIALISES

Le plan Elan 2020 porte l'ambition du Groupe de développer ses métiers et filiales spécialisées.

Ainsi, le Groupe prévoit d'accélérer davantage sa dynamique de développement de la Bancassurance, amorcée par la création en juillet 2014 de la société mutuelle d'Assurance « Attamine Chaâbi ».

Par ailleurs, le plan Elan 2020 inclue un projet de développement d'une Banque Participative au Maroc à l'issue de l'opérationnalisation des nouvelles dispositions réglementaires y afférentes. Concernant les métiers du leasing et du crédit à la consommation, le plan prévoit un projet d'approfondissement de l'intégration avec le réseau bancaire.

I.4. DEVELOPPEMENT D'UNE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE AU MAROC

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit de consolider ses positions en tant Banque de financement de référence des Grandes Entreprises en portant une attention particulière à la valorisation de sa base de clientèle d'une part, et d'autre part à la maîtrise des risques.

La Banque de Financement et d'Investissement prévoit par ailleurs de poursuivre son développement sur les marchés de capitaux dans le cadre de l'inflexion stratégique déjà entamée, en cohérence avec la vocation régionale de la place financière Casablanca Finance City.

I.5. DEVENIR UN ACTEUR FINANCIER DE REFERENCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le plan Elan 2020 consacre le développement international du Groupe comme un relais de croissance majeur sur les cinq prochaines années. Ainsi, le Groupe envisage un développement maîtrisé de son empreinte stratégique en Afrique en s'appuyant particulièrement sur l'élan de développement porté par le Groupe Banque Atlantique et la dynamisation des synergies avec les autres entités du Groupe.

Le Groupe envisage également une croissance organique soutenue dans sa zone d'implantation existante, alimentée notamment par la capture du potentiel intrinsèque offert par la bancarisation croissante de ces pays. Par ailleurs, le Groupe entend consolider et rentabiliser ses positions acquises sur le segment Corporate, et développera ses activités de marché et de banque d'investissement en forte synergie intragroupe.

Enfin, au-delà de sa stratégie d'implantation en Afrique, le Groupe Banque Populaire tient à poursuivre le développement de ses activités dans le continent ainsi qu'auprès de tout pays entretenant des relations commerciales ou de flux de transferts avec notre pays, que ce soit par la conclusion de partenariats stratégiques, l'installation de bureaux de représentation ou d'implantations en direct

I.6. OPTIMISER L'APPROCHE GLOBALE DES RISQUES

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe, , un important volet du plan Elan 2020 est consacré au renforcement des outils de prévention et de gestion des risques, dans le total respect des normes prudentielles de Bâle III.

I.7. ŒUVRER POUR UNE GESTION MOBILISATRICE ET VALORISANTE DU CAPITAL HUMAIN

Les Ressources humaines bénéficieront également d'une attention particulière dans le cadre du plan Elan, avec notamment la refonte du dispositif de formation Groupe, la création de la CPM Academy pour la formation des cadres dirigeants du Groupe, et la création de parcours hauts potentiels pour préparer les dirigeants de demain.

I.8. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La Banque Populaire inscrit son rapport avec son environnement dans une démarche éminemment responsable et citoyenne. En effet, le Groupe ambitionne de s'ériger en acteur national de référence en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, en s'appuyant sur ses valeurs intrinsèques :

- L'engagement éthique auprès de sa clientèle, ses sociétaires, ses fournisseurs, son capital humain et ses autres partenaires
- L'engagement fort dans le développement économique et social du pays notamment à travers la proximité et la spécificité coopérative de ses Banques Populaires Régionales ;
- L'accès démocratique de toutes les couches de la population aux services financiers ;
- La participation engagée, notamment au travers de ses Fondations, aux initiatives de développement à l'échelle locale et nationale

II. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA BCP POUR L'EXERCICE EN COURS ET LES DEUX PROCHAINS EXERCICES

Le programme d'investissement de la BCP pour la période 2016-2018 se présente comme suit :

En Mdh	2016	2017	2018
Logistique	551	479	379
Informatique	217	209	202
Total	767	688	581

Source : BCP

La BCP a prévu un investissement global de l'ordre de 767 MDH en 2016, ventilé en 551 MDH pour la logistique (73% de l'investissement prévu) et 217 MDH en Informatique et systèmes d'informations (27% de l'investissement prévu).

Pour les exercices 2017-2018, la BCP prévoit un investissement de 1 269 MDH, dont 68% en logistique et 32% en informatique.

PARTIE VII

FACTEURS DE RISQUES

Le CPM dispose d'un cadre de gestion des risques adapté à sa structure coopérative et à son profil de risque dont la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision est partagée entre :

- les instances relevant du dispositif de contrôle interne (Inspection, audit, contrôle permanent, conformité,...) ;
- la Direction Générale Risques Groupe, le Pôle Risk Management et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, liquidité et opérationnel) ;
- les instances de gouvernance et de pilotage (Comité Directeur, Comité Gestion des Risques, Comité de Placement ...).

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions résultant des normes Bâle II/III, le Groupe continue de renforcer la structuration de son dispositif d'identification, de mesure et de suivi des risques par grands domaines de risques.

I. RISQUES DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, et risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Dispositif de gestion des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants:

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques...) ;
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM en la matière. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent au même titre que le groupe à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi s'articule essentiellement autour de trois piliers de supervision, à savoir :

- Le système de notation ;
- Le suivi de la concentration sectorielle et individuelle ;
- Les risques sensibles.

Système de notation interne

Afin de doter la filière crédit d'outils d'aide à la décision pour les crédits aux Entreprises et Professionnels, le CPM dispose d'un système de notation conforme aux exigences Bâle II en termes de conditions d'utilisation et d'usage.

Ce système de notation constitue le coeur du dispositif de gestion des risques de crédit. En effet, la notation est un élément essentiel dans l'appréciation du risque et l'approbation du crédit. Aussi une

attention est apportée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes ; en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Par ailleurs, les objectifs en termes d'emplois sont désormais définis par profil de risque. Egalement, le suivi des expositions est assuré à travers l'analyse du portefeuille noté. A cet effet, des rapports périodiques sont établis par la fonction Risk Management au niveau BCP et BPR, et sont destinés aux différents comités dédiés au suivi des risques.

Il est à préciser qu'une attention particulière est accordée aux contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque (notes G et H). Les cas soulevés font l'objet d'examen au niveau des Comités ad-hoc.

De part ce rôle stratégique que présente l'outil de notation pour l'Institution, un effort particulier est consacré au suivi de l'usage de cet outil. A ce titre, un système de contrôle permanent a été mis en place pour s'assurer en permanence du bon fonctionnement du système de notation, notamment de l'authenticité des informations et des notes attribuées.

Il y a lieu de rappeler qu'à partir de l'année 2011, le système de notation interne a été enrichi par un nouveau modèle mis en place pour couvrir la notation des projets immobiliers, permettant à la banque le suivi de l'exposition sur un secteur qui se caractérise par l'importance des volumes accordés et la forte concentration sur certaines contreparties. Cette solution interne se veut également un outil d'aide à l'évaluation et à la décision.

En ce qui concerne la clientèle des Particuliers, le scoring à l'octroi couvre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation. Par ailleurs, la banque est engagée sur un projet couvrant les besoins de son système de notation Retail (particuliers, professionnels et TPE) qui servira à fonder la 2ème tranche encore nécessaire au passage à l'approche Notation interne.

Pour l'activité des marchés et du Trade finance, le CPM a mis en place en 2016 un système de notation dédié aux contreparties bancaires marocaines et étrangères afin de mieux cerner le profil de risque de ces contreparties et de bâtir un dispositif de limites encadrant ces activités.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Au plan du risque de concentration, un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autre part en assurant le suivi des plus grandes expositions.
- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est décliné sous forme de reportings périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application de mesures et exigences supplémentaires.

Dispositif de suivi de créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties, afin de pouvoir les traiter promptement,

alors que des actions de protection des intérêts de la banque peuvent encore être plus efficaces et peu onéreuses.

Il est particulièrement important pour la Banque que les entités commerciales aient la capacité d'identifier, le plus tôt possible, les contreparties présentant une situation financière dégradée et de les placer sur la liste des créances sensibles « Watch List ».

Dans ce cadre, la Direction Générale Risques Groupe a la charge de définir les politiques et les procédures les plus adéquates pour évaluer régulièrement la qualité des actifs, revoir les contreparties sous surveillance et proposer les actions correctives si nécessaire.

A cet effet, la Watch List qui constitue l'aboutissement de ces actions de surveillance, fait elle-même, l'objet d'un dispositif de suivi, permettant à la banque de préserver dans le temps son potentiel de recouvrement.

La procédure de gestion des risques sensibles s'applique au portefeuille des créances saines. Elle concerne tous les engagements bilan et hors bilan portés sur la clientèle des entreprises et professionnels.

Le suivi et la gestion des créances sensibles est assuré par :

- Le Risque Groupe pour les dossiers gérés par le Réseau des Centres d'Affaires de Casablanca, le Réseau de Détail de Casablanca et la Banque Corporate & Investment Banking (BC&IB) ;
- La fonction Gestion des Risques BPR pour les cas relevant de son périmètre.

II. RISQUE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, la BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres.

Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, la BCP s'est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

Gestion des limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions, d'autres limites sont instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change.

L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant et en VaR. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Risk Management.

Outils de suivi et de gestion des risques

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La méthode retenue pour le calcul de la VAR est celle basée sur un modèle historique. Un calcul de VaR Paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) est aussi effectué. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le reporting présenté aux différents comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

III. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Evolution des indicateurs de risque

Au 30 juin 2015, le profil des actifs et des passifs à court terme est à peu près le même que celui à fin décembre 2014. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- La baisse des prêts de trésorerie en dirhams d'environ 800 millions de dirhams ;
- La hausse du portefeuille obligataire à hauteur de 3,7 milliards de dirhams ;
- La baisse de la durée résiduelle des dépôts à terme, qui est passée de 6,1 mois en décembre 2014 à 5,8 mois en juin 2015.

Ces opérations ont eu pour effet une baisse des actifs à court terme et une hausse des passifs à court terme, ce qui s'est traduit par une inversion du profil de risque. Ainsi, en cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -65 millions de dirhams contre +56 millions de dirhams en décembre 2014. Cependant, la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste bien en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

A fin décembre 2015, le profil de risque est redevenu positif en raison de :

- La hausse des actifs à court terme avec principalement la hausse des pensions reçues (suite à une liquidité excédentaire) ;
- La baisse des actifs à court terme compte tenu du non renouvellement des pensions données ;
- Dans une moindre mesure la baisse des engagements de financement à court terme (3,9 milliards) et la baisse des engagements de garantie de 5 milliards sur le court terme.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois (court terme), sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique du Groupe en 2014 et 2015. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et 1,5% des fonds propres.

En % des emplois productifs CPM	Décembre 2014	Juin 2015	Décembre 2015
Impact sur le bénéfice (en millions)	56	-65	132
par rapport au produit net bancaire	0,53%	-0,59%	1,20%
Impact sur la valeur économique sur le CT (en millions)	-235	-241	-153
par rapport aux fonds propres réglementaires	-0,95%	-0,85%	-0,54%

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

Evolution des indicateurs de risque

Le total des actifs du Groupe s'est établi à 280 milliards de dirhams à fin décembre 2015 contre 266 en décembre 2014, soit une augmentation de 5,2%. En décembre 2015 et par rapport à décembre 2014, les dépôts de la clientèle ont progressé plus vite que les crédits. De ce fait, la situation de liquidité du GBP s'est nettement améliorée compte tenu des évolutions suivantes :

- Augmentation des dépôts à vue de la clientèle (à hauteur de 8,2 milliards de dirhams), des comptes d'épargne (+2,2 Mrd DH) et des DAT (+5 Mrd DH) ;
- Amélioration de la liquidité en provenance du marché : hausse de 1,2 Mrd DH des emprunts financiers et baisse de 1 Mrd DH des bons du Trésor suite au non renouvellement des tombées du PTF investissement ;
- Augmentation des capitaux propres due à l'augmentation de capital de la BCP dédiée aux agents du CPM (à hauteur de 1,7 Mrd DH)

Ces excédents de liquidité ont permis de :

- Financer la progression des crédits s'élevant à 2 milliards de dirhams ;
- Ne plus avoir recours aux REPO sur le marché monétaire (-7,5 Mrd DH) notamment avec Bank Al-Maghrib.

Le reste de liquidité a été prêté sur le marché monétaire sous forme de prêts de trésorerie ou de Reverse REPO avec les établissements de crédit et la clientèle financière.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 7,8%, passant de 207,4 milliards de DH en décembre 2014 à 223,5 milliards de DH à fin décembre 2015.

Cette hausse concerne les comptes sur carnet (+8,9%) et les dépôts à vue (+7,6%) alors que le refinancement, via le marché monétaire, a baissé (pensions BAM). Ainsi, la part des ressources rémunérées par rapport à la structure globale des ressources a connu une légère baisse entre 2014 et 2015.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 85,2% en décembre 2015 contre 91% un an auparavant du fait du développement plus important des dépôts de la clientèle par rapport à l'activité de crédit.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

Dispositif de gestion des risques opérationnels

Le GBP définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et de réputation, mais elle exclut le risque stratégique.

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, notre dispositif cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. Globalement, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue:

- collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- analyser les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et évaluer leurs conséquences financières ;
- communiquer les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) et apprécier l'exposition aux risques opérationnels ;
- faire engager des actions préventives et correctives qui s'imposent pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risques.

Organisation de la filière risques opérationnelle

La filière risques opérationnels s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau du siège qui est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un gestionnaire de risques par BPR, ils sont les relais de la fonction centrale au niveau du CPM ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion des risques mis à leur disposition ;
- Des correspondants au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils risques opérationnels en synergie avec le dispositif adopté au sein de la banque.

Principaux outils de gestion des risques opérationnels

Les quatre principaux outils méthodologiques sont : la cartographie des risques opérationnels, le processus de collecte des incidents, le suivi des risques liés aux activités externalisées et le plan de continuité d'activité.

Cartographie des risques

La démarche s'appuie sur le référentiel des processus et adopte le découpage déployé par l'organisation. A travers des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et décrits. Ces événements sont par la suite évalués suivant deux paramètres (impact financier unitaire moyen et fréquence).

Pour chaque événement, une appréciation du dispositif de maîtrise des risques (DMR) est réalisée selon trois niveaux (Satisfaisant, A renforcer ou Insatisfaisant).

Cet exercice permet une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d’actions par métier. En général, ces plans d’actions sont intégrés dans les projets lancés par la Banque et suivis dans le cadre de la commission contrôle permanent et risques opérationnels.

Collecte des incidents

Conformément à la réglementation, un système de collecte des pertes et incidents opérationnels basé sur un mécanisme déclaratif à double regard, a été mis en place.

Les correspondants de la collecte des différents métiers saisissent directement au niveau de l’outil informatique dédié. Un workflow est prévu pour permettre aux managers de contrôler la pertinence des informations remontées par les collaborateurs et d’être avertis en temps réel des événements intervenus dans leur périmètre afin de mettre en place des actions correctives.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d’évaluation sont mises en place:

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d’ordonner les prestations selon leur exposition au risque;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d’une même activité.

Plan de continuité d’activité

Les BIA (Business Impact Analysis) et les DMIA (Durée Maximum d’Interruption Admissible) permettent d’identifier les processus à restaurer en priorité en cas de crise. Pour chaque processus critique, il y a un plan de secours métiers (PSM) qui précise le rôle de tout un chacun au moment d’un sinistre, les moyens disponibles ainsi que les actions immédiates à mener en arrivant sur le site de repli.

Il est important de signaler qu’aucun sinistre majeur n’est survenu au cours du premier semestre 2016 obligeant la banque à activer son plan de continuité d’activité

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement de la présente note d'information préliminaire, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement de la présente note d'information préliminaire, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE X

ANNEXES

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES DE LA BCP

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1 janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

Périmètre de consolidation du groupe au 31 décembre 2015

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidatio n
Banque Centrale Populaire	100,00%	100,00%	1 822 547	IG*
BP Centre Sud	51,60%	100,00%	1 082 352	IG
BP El Jadida-Safi	54,74%	100,00%	901 771	IG
BP Fes Taza	52,75%	100,00%	1 123 122	IG
BP Laayoune	52,71%	100,00%	583 861	IG
BP Marrakech B Mellal	52,21%	100,00%	988 800	IG
BP Meknes	52,53%	100,00%	838 303	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	100,00%	857 389	IG
BP Oujda	52,47%	100,00%	748 844	IG
BP Tanger Tetouan	52,44%	100,00%	993 758	IG
BP Rabat Kenitra	52,51%	100,00%	1 881 534	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	37 478	IG
BPMC (EN KCFA)	62,50%	62,50%	10 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG

CCI	72,95%	72,95%	600 000	IG
IMC	45,60%	50,34%	34 240	IG
VIVALIS	74,96%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	89,95%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	83,76%	83,76%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	80,37%	100,00%	2 200	IG
BPMG (EN KGNF)	77,25%	77,25%	100 784 480	IG
BANK AL AMAL	29,24%	35,97%	600 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	-	IG
UPLINE GROUP	86,67%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	86,67%	100,00%	30 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	86,67%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	86,67%	100,00%	2 000	IG
MAGHREB MANAGEMENT LTD	22,32%	25,75%	90	MEE
MAGHREB TITRISATION	20,80%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	28,60%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	86,67%	100,00%	44 635	IG
ICF AL WASSIT	86,67%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	86,67%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTEMENT FUND	31,20%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	86,67%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	86,67%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	78,00%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	43,34%	50,00%	50	MEE
CHAABI MOUSSAHAMA	86,67%	100,00%	5 000	IG
ALHIF MANAGEMENT	34,67%	40,00%	5 000	MEE
EMERGENCE GESTION	28,89%	33,33%	300	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE	72,94%	100,00%	176 250	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	-	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	74,52%	100,00%	113 964 700	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	74,45%	100,00%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	41,75%	100,00%	6 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	39,89%	100,00%	6 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	73,78%	100,00%	14 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	40,93%	100,00%	5 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	57,84%	100,00%	7 500 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	49,65%	100,00%	13 570 053	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	62,81%	100,00%	8 752 876	IG

ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_IARD (En KCFA)	33,53%	100,00%	1 666 670	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE_VIE (En KCFA)	48,93%	100,00%	2 320 190	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE (En KCFA)	17,09%	100,00%	1 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE_IARD (En KCFA)	26,08%	100,00%	3 500 000	IG

(*) IG : Intégration globale.
Source : BCP

1.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre, même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Centrale Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en Goodwill.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation, ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standard des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (*day one profit*) :

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la

quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

I.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les règles d'évaluation des titres à revenus fixe ou variable non cotés sur un marché réglementé sont formalisées en interne et respectées d'un arrêté à l'autre.

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre

la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

1.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

1.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs financiers disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actif financiers à la juste valeur par résultat
▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotées ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements	▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.	▪ Titres de transaction ▪ Produits dérivés

1.8. OPERATIONS EN DEVICES

1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en

devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

1.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe Banque Centrale Populaire, anticipant les incidences potentielles de la conjoncture économique, a renforcé son provisionnement sur base individuelle en IFRS à travers notamment une contribution de son fonds de soutien.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

1.9.3. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Toutes les créances en souffrances qualifiées de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les créances en souffrances qualifiées de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque.

- Pour la provision collective

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

I.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.10.2. Options retenues par le Groupe Banque Centrale Populaire

Parts sociales :

Suite à une mise à jour de la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent désormais le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette nouvelle disposition a pour effet de ne plus reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

I.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

I.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.

- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. Options retenues par le Groupe BCP

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Au 30/06/2013, l'application de l'IAS 19 révisée a généré une baisse de la provision pour un montant de 259 millions de DH en contrepartie des capitaux propres. Cette baisse concerne principalement les points suivants :

-La suppression de la méthode du corridor a généré la baisse de la provision pour un montant de 281 MDH relatif au stock d'écarts actuariels non reconnus au 31/12/2012.

-L'application d'une table de mortalité prospective a généré une hausse de la provision pour un montant de 27 millions de DH

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

I.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. Options retenues par le Groupe

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de

bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires : Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International, Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore, FPCT Sakane et Infra Maroc Capital (IMC);
- Sociétés de financement spécialisées comprenant VIVALIS, Maroc Leasing et Chaabi-LLD ;
- Banque de détail à l'international comprenant Chaabi Bank, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Banque Populaire Marocco-Guinéenne et Atlantic Bank International.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;

- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

II.1. BILAN IFRS CONSOLIDE

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 798	7 707	9 666	10 524
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 862	22 299	25 335	26 785
Actifs financiers disponibles à la vente	16 422	28 390	26 512	31 146
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	11 537	11 689	19 798	15 180
Prêts et créances sur la clientèle	199 827	206 082	210 134	215 679
Placements détenus jusqu'à leur échéance	19 841	17 402	16 105	15 707
Actifs d'impôt exigible	586	818	731	1 442
Actifs d'impôt différé	294	288	480	725
Comptes de régularisation et autres actifs	3 874	4 834	8 913	7 171
Participations dans des entreprises mises en équivalence	73	54	43	39
Immobilisations corporelles	7 647	8 503	9 120	9 875
Immobilisations incorporelles	498	538	737	792
Ecarts d'acquisition	1 040	1 025	1 253	1 339
TOTAL ACTIF IFRS	290 299	309 630	328 829	336 405
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	101	70	550	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	53	-	-
Instruments dérivés de couverture	48	-	-	26 022
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	28 877	32 414	25 804	254 345
Dettes envers la clientèle	209 991	229 821	250 313	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	224
Titres de créance émis	8 095	270	224	1 442
Passifs d'impôt courant	887	1 127	1 100	436
Passifs d'impôt différé	1 032	996	436	8 418
Comptes de régularisation et autres passifs	3 510	5 643	5 721	1 114
Provisions techniques des contrats d'assurance	107	126	847	2 502

Provisions pour risques et charges	1 596	1 748	2 318	3 218
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 576	2 719	2 642	1 140
Dettes subordonnées	1 590	2 637	2 676	20 498
Capital et réserves liées	16 545	17 344	19 776	12 777
Réserves consolidées	11 111	10 101	11 847	4 387
- <i>Part du groupe</i>	3 294	3 294	3 700	-
- <i>Part des BPR</i>	5 758	5 001		8 390
- <i>Part des minoritaires</i>	2 059	1 806	8 148	2 016
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	1 028	1 304	1 551	1 341
- <i>Part du groupe</i>	1 021	1 333	1 231	-
- <i>Part des BPR</i>	7	-40		675
- <i>Part des minoritaires</i>	0	10	321	1 712
Résultat net de l'exercice	3 206	3 256	3 023	1 397
- <i>Part du groupe</i>	1 952	2 195	2 511	-
- <i>Part des BPR</i>	1 031	676		315
- <i>Part des minoritaires</i>	223	384	511	336 405
TOTAL PASSIF IFRS	290 299	309 630	328 829	336 405

II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En MDH	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Capitaux propres part des BPR	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2013	14 814		7 822	1 021	25 388	6 796	2 282	34 466
Opérations sur capital			7		7	370	1	379
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres						-2 310		-2 310
Affectation du résultat	1 685		-1 685					
Dividendes	-822				-822	195	-150	-777
Résultat de l'exercice			2 195		2 195	676	384	3 256
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				336	336	-46	20	309
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)			32	-23	9		-10	-1
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			32	312	344	-46	10	308
Variation de périmètre			-244		-244		-317	-561
Autres variations	-64		81		17	-43	-10	-36
Capitaux propres clôture 31.12.2014	15 613		8 209	1 333	26 886	5 638	2 200	34 724
Opérations sur capital	1 677		-14		1 662	-	-	1 662
Paiements fondés sur des actions					-	-	-	-
Opérations sur actions propres					-	-	-645	-645
Affectation du résultat	1 726		-1 726		-	-	-	-
Dividendes	-909				-909	-	60	-849
Résultat de l'exercice			2 511		2 511	-	511	3 023
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et						-	-	-

cessions (D)										
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)			-56	-56	-	365	308			
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)			36	-46	-10	-	-14	-24		
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			-	-	36	-103	-66	-	350	284
Variation de périmètre			-99		-99	-	854	755		
Autres variations			-62	-64	0	-126	-	11	-115	
Capitaux propres clôture 31.12.2015			17 953	-	8 853	1 231	29 860	-	8 980	38 840
Opérations sur capital							-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions							-	-	-	-
Opérations sur actions propres							-	-	-374	-374
Affectation du résultat			1 830	-1 830			-	-	-	-
Dividendes			-1 048				-1 048	-	78	-970
Résultat de l'exercice				1 397		1 397	-	315	1 712	
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					86	86	-	355	441	
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-	24	24	-	-1	24	
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)			-	-	-	111	111	-	354	465
Variation de périmètre				566		566	-	93	659	
Autres variations			-60	16	0	-44	-	-66	-111	
Capitaux propres clôture 30/06/2016			18 675	-	9 002	1 341	30 841	-	9 380	40 221

II.3. HORS BILAN – IFRS

Engagements de financement

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Engagements de financement donnés	36 654	29 388	30 510	30 262	-20%	4%	-1%
- Aux établissements de crédit	3 690	1 026	946	1 078	-72%	-8%	14%
- A la clientèle	32 964	28 362	29 565	29 184	-14%	4%	-1%
<i>Ouverture de crédit</i>	30 397	25 831	28 294	25 801	-15%	10%	-9%
<i>Autres engagement en faveur de la clientèle</i>	2 567	2 531	1 271	3 382	-1%	-50%	>100%
Engagements de financement reçus	919	77	857	405	-92%	>100%	-53%
- Des établissements de crédit	919	77	857	268	-92%	>100%	-69%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	-	-	-	137	n.a	n.a	>100%

Engagements de garantie

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2016	Δ 13/14	Δ 14/15	Δ 15/06-16
Engagements de garantie donnés	24 093	24 910	18 364	18 961	3%	-26%	3%
- D'ordre des établissements de crédit	5 227	5 502	3 087	4 325	5%	-44%	40%
- D'ordre de la clientèle	18 866	19 408	15 276	14 636	3%	-21%	-4%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	8 031	7 333	7 885	7 724	-9%	8%	-2%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	10 835	12 075	7 392	6 912	11%	-39%	-6%
Engagements de garantie reçus	10 455	16 603	21 006	31 217	59%	27%	49%
- Des établissements de crédit	8 867	11 289	12 664	14 814	27%	12%	17%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	1 588	5 314	8 342	16 404	>100%	57%	97%

II.4. COMPTE DE RESULTAT – IFRS

En Mdh	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	13 872	14 785	14 967	7 635	7 676
Intérêts et charges assimilés	-4 493	-	-4 478	-2 358	-2 421
MARGE D'INTERÊTS	9 379	14 785	10 489	5 278	5 255
Commissions perçues	2 101	-	2 183	1 002	1 228
Commissions servies	-205	-	-231	-98	-123
MARGE SUR COMMISSIONS	1 896	1 917	1 952	904	1 105
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 369	2 158	1 752	681	1 020
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	275	233	609	561	449
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	1 644	2 391	2 362	1 241	1 469
Produits des autres activités	547	715	1 113	557	651
Charges des autres activités	-284	-289	-575	-270	-349
PRODUIT NET BANCAIRE	13 181	14 747	15 341	7 710	8 132
Charges générales d'exploitation	-5 750	-6 065	-6 667	-3 347	-3 565
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-744	-804	-835	-436	-441
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 688	7 877	7 839	3 927	4 126
Coût du risque	-1 970	-3 027	-3 253	-1 530	-1 765
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 718	4 850	4 586	2 398	2 360
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5	-2	-8	-7	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	98	16	106	100	38
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	0	-3
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 821	4 864	4 684	2 492	2 398
Impôts sur les bénéfices	-1 615	-1 608	-1 661	-788	-686
RESULTAT NET	3 206	3 256	3 023	1 703	1 712
Résultat - part BPR	1 031	676	-	-	-
Résultat hors groupe	223	384	511	467	315
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	1 952	2 195	2 511	1 237	1 397

II.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - IFRS

(En MDH)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Résultat avant impôts	4 821	4 864	4 684	2 492	2 398
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	806	830	740	414	555
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	15	0	30	22	3
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2 141	2 917	2 167	1 361	1 361
+/- Dotations nettes aux provisions	-21	109	207	40	171
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-2	2	1	1	-
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-1 229	-1 051	-1 490	-1 078	-589
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	0	-	-	-	-
+/- Autres mouvements	326	232	177	145	75
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 035	3 038	1 832	903	1 576
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	5 248	5 248	-18 372	-2 160	5 749
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-9 511	11 065	14 869	2 422	-2 237
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 172	-11 826	526	-2 582	-4 713
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	915	1 343	-3 108	-217	5 106
- Impôts versés	-1 154	-1 775	-2 163	-1 188	-1 120
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-8 673	4 055	-8 249	-3 726	2 785
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 817	11 958	-1 733	-331	6 759
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 217	-283	130	1 252	-1 012
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	-	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 360	-1 695	-1 177	-262	-1 161
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 577	-1 977	-1 047	991	-2 172
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	822	-398	1 139	-847	-450
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 403	-7 040	-200	-74	-1 529
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 225	-7 439	939	-921	-1 979
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	18	12	15	10	25
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-152	2 554	-1 826	-252	1 695
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9 534	9 382	11 936	11 936	10 110
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 244	6 697	7 637	7 637	9 116
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 291	2 685	4 299	4 299	994
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 382	11 936	10 110	11 685	11 806
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 697	7 637	9 116	7 925	9 984
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 685	4 299	994	3 760	1 822
Variation de la trésorerie nette	-152	2 554	-1 826	-252	1 695

III. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

III.1. BILAN

ACTIF (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 975 211	2 261 158	2 945 799	4 888 062
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	22 479 705	23 925 503	35 472 240	36 893 832
A vue	2 650 720	4 336 303	8 655 445	13 219 714
A terme	19 828 985	19 589 200	26 816 795	23 674 118
Créances sur la clientèle	84 460 756	86 619 015	87 473 989	92 612 005
Crédits de trésorerie et à la consommation	32 085 572	33 748 401	30 986 635	31 602 339
Crédits à l'équipement	21 849 510	18 166 755	19 499 760	20 285 581
Crédits immobiliers	21 830 108	24 024 996	23 667 922	26 363 264
Autres crédits	8 695 566	10 678 863	13 319 672	14 360 821
Créances acquises par affacturage	2 132 776	2 310 802	1 580 174	1 517 708
Titres de transaction et de placement	31 931 306	29 980 994	30 806 706	33 500 895
Bons du Trésor et valeurs assimilées	21 441 638	17 365 678	16 672 823	17 704 823
Autres titres de créance	270 116	36 943	293 929	612 912
Titres de propriété	10 219 552	12 578 373	13 839 954	15 183 160
Autres actifs	1 513 572	1 872 918	2 234 175	4 111 788
Titres d'investissement	18 555 023	16 788 733	15 750 398	14 525 296
Bons du Trésor et valeurs assimilées	17 781 260	16 053 200	15 049 161	14 123 916
Autres titres de créance	773 763	735 533	701 237	401 380
Titres de participation et emplois assimilés	8 123 266	8 673 940	19 279 439	20 055 960
Créances subordonnées	1 154 139	797 513	636 195	644 756
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	198 371	208 472	322 102	362 006
Immobilisations corporelles	2 298 545	2 529 528	2 748 341	3 345 631
TOTAL DE L'ACTIF	174 822 670	175 968 576	199 249 558	212 457 939

PASSIF (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	14	10	5	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	85 422 165	92 436 741	107 455 464	115 860 405
A vue	60 312 915	67 328 291	90 123 717	97 885 043
A terme	25 109 250	25 108 450	17 331 747	17 975 362
Dépôts de la clientèle	51 201 533	54 510 056	59 712 798	64 046 416
Comptes à vue créditeurs	30 228 093	31 673 865	32 546 978	36 495 762
Comptes d'épargne	4 040 441	4 504 047	4 954 875	6 690 461
Dépôts à terme	14 650 594	16 129 442	18 454 264	19 169 303
Autres comptes créditeurs	2 282 405	2 202 702	3 756 681	1 690 890
Titres de créance émis	7 757 907	-	-	-
Titres de créance négociables	7 757 907	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres titres de créance émis	-	-	-	-
Autres passifs	6 118 280	2 262 635	2 704 524	3 447 965

Provisions pour risques et charges	1 968 030	2 416 048	2 573 762	3 035 685
Provisions réglementées	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 569 684	2 717 317	2 641 317	3 206 799
Dettes subordonnées	1 554 658	2 556 019	2 555 814	1 018 877
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	14 399 675	15 192 850	17 524 031	18 225 216
Capital	1 731 419	1 731 419	1 822 547	1 822 546
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	414 034	419 861	429 096	450 037
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 685 271	1 725 620	1 830 200	1 343 986
TOTAL DU PASSIF	174 822 670	175 968 576	199 249 558	212 457 939

III.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2016
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 066 628	1 406 628	1 624 403	1 480 803
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	30 830 719	24 258 681	24 077 877	19 766 857
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 184 099	7 645 159	8 369 922	4 254 980
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 229 082	11 204 696	7 949 901	8 154 791
Titres achetés à réméré	-	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-	1 379 045
TOTAL	48 310 528	44 515 164	42 022 103	35 036 476

Engagements reçus (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 563	3 700	7 056	6 303
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 165 515	8 306 386	13 982 067	10 991 004
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organisme de garantie divers	31 040	30 920	135 814	180 022
Titres vendus à réméré	-	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-	-
TOTAL	5 204 118	8 341 006	14 124 937	11 177 329

III.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES

CPC (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
Produits d'exploitation bancaire	8 956 151	10 024 451	10 576 967	5 934 760	6 180 542
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	922 302	750 438	782 486	372 749	424 864
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	3 833 697	4 319 461	4 207 059	2 152 952	2 099 423
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	831 816	880 286	923 737	475 480	429 739
Produits sur titres de propriété	521 910	412 772	402 373	402 684	1 017 297
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	46
Commissions sur prestations de service	395 943	444 098	424 234	211 415	241 966
Autres produits bancaires	2 450 484	3 217 396	3 837 078	2 319 480	1 967 207
Charges d'exploitation bancaire	4 712 169	4 823 099	5 279 595	3 027 435	2 348 517
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 417 819	2 568 664	2 450 800	1 218 342	1 169 067
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	613 464	675 456	786 735	383 636	483 554
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	244 243	201 331	-	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	21
Autres charges bancaires	1 436 643	1 377 648	2 042 060	1 425 457	695 875
Produit net bancaire	4 243 982	5 201 352	5 297 372	2 907 325	3 832 025
Produits d'exploitation non bancaire	1 313 875	1 409 690	2 039 063	1 339 090	591 742
Charges d'exploitation non bancaire	161 176	71 582	3 586	76 112	-
Charges générales d'exploitation	2 225 355	2 369 877	2 490 286	1 246 742	1 322 156
Charges de personnel	798 462	820 316	852 587	428 300	481 056
Impôts et taxes	33 030	40 662	81 882	47 189	25 249
Charges externes	1 100 598	1 216 819	1 281 535	622 768	655 055
Autres charges générales d'exploitation	102 139	64 098	70 402	30 889	45 805
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	191 126	227 982	203 880	117 596	114 992
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	1 225 926	1 864 590	2 343 056	1 222 740	2 347 989
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 016 474	1 035 959	1 944 900	289 375	1 410 477
Pertes sur créances irrécouvrables	73 957	191 964	168 891	52 536	648 836
Autres dotations aux provisions	135 495	636 667	229 265	880 829	288 676
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	397 191	499 478	918 439	192 369	959 847
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	258 117	373 779	502 506	99 407	920 256
Récupérations sur créances amorties	35 930	20 487	18 168	7 101	2 485
Autres reprises de provisions	103 144	105 212	397 765	85 861	37 106
Résultat courant	2 342 592	2 804 471	3 417 946	1 893 190	1 713 468
Produits non courants	821 972	2 754	3 308	1 727	8 345
Charges non courantes	751 803	48 015	571 377	74 220	41 054
Résultat avant impôts	2 412 761	2 759 210	2 849 877	1 820 697	1 680 759
Impôts sur les résultats	727 490	1 033 590	1 019 677	794 296	336 774
Résultat net de l'exercice	1 685 271	1 725 620	1 830 200	1 026 401	1 343 986

III.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION

ESG (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
(+) Intérêts et produits assimilés	5 587 816	5 950 185	5 913 282	3 001 181	2 954 026
(-) Intérêts et charges assimilées	3 275 526	3 445 451	3 237 535	1 601 978	1 652 621
Marge d'intérêt	2 312 290	2 504 734	2 675 747	1 399 203	1 301 405
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	46
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	21
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-	-	-	25
(+) Commissions perçues	396 881	445 325	424 332	211 513	241 966
(-) Commissions servies	78 906	98 227	30 930	24 867	9 079
Marge sur commissions	317 975	347 098	393 402	186 646	232 887
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	855 193	1 533 997	964 470	380 106	780 848
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	5 975	91 076	363 616	372 854	387 442
(+) Résultat des opérations de change	265 041	319 119	443 892	81 772	118 096
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	61 236	76 383	144 081	123 718	42 576
Résultat des opérations de marché	1 187 445	2 020 575	1 916 059	958 450	1 328 962
(+) Divers autres produits bancaires	535 180	416 480	406 374	410 131	1 030 102
(-) Diverses autres charges bancaires	108 907	87 535	94 210	47 105	61 356
Produit net bancaire	4 243 983	5 201 352	5 297 372	2 907 325	3 832 025
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-85 516	-88 416	579 942	591 315	-5 497
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 268 435	1 408 877	1 453 320	753 348	591 742
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	28 999	71 582	3 586	76 112	-
(-) Charges générales d'exploitation	2 225 355	2 369 877	2 490 286	1 246 742	1 322 156
Résultat brut d'exploitation	3 172 548	4 080 354	4 836 762	2 929 134	3 096 113
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-796 384	-833 657	-1 593 118	-235 403	-1 136 573
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-335 72	-442 226	174 302	-800 541	-246 072
Résultat courant	2 342 592	2 804 471	3 417 946	1 893 190	1 713 468
Résultat non courant	70 169	-45 261	-568 069	-72 493	-32 709
(-) Impôts sur les résultats	727 490	1 033 590	1 019 677	794 296	336 774
Résultat net de l'exercice	1 685 271	1 725 620	1 830 200	1 026 401	1 343 986

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2015	30/06/2016
(+) Résultat net de l'exercice	1 685 271	1 725 620	1 830 200	1 026 401	1 343 986
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	191 126	227 982	203 881	117 596	114 992
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	80 897	91 001	22 866	12 102	12 418
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	496 424	176 405	402 458	276 257
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-	-	-	-
(+) Dotations non courantes	672 118	-	-	-	-
(-) Reprises de provisions	82 117	67 128	317 066	17 675	10 042
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 234	112 362	109 904	111 154	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	444	10	3587	20	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	45 440	813	585743	585742	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	132 177	-	-	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-	-	-	-
(+) Capacité d'autofinancement	2 627 240	2 360 734	1 224 226	844 006	1 737 611
(-) Bénéfices distribués	822 424	822 424	908 995	-	-
(+) Autofinancement	1 804 816	1 538 310	315 231	844 006	1 737 611

III.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

TFT (en milliers de DH)	2013	2014	2015	30/06/2016
1) Produits d'exploitation bancaire perçus	7 958 388	9 210 108	9 916 696	5 688 767
2) Récupération de créances amorties	35 930	20 487	18 168	2 490
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 411 056	1 299 269	1 270 724	600 087
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-5 703 969	-6 072 568	-7 259 967	-4 370 559
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-79 685	-48 015	-571 376	-41 054
6) Charges générales d'exploitation versées	-2 034 229	-2 141 895	-2 286 406	-1 207 165
7) Impôt sur les résultats versés	-727 490	-1 033 590	-1 019 677	-336 774
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	860 001	1 233 796	68 162	335 792
<u>Variations des :</u>				
8) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1 501 225	-1 445 798	-11 546 737	1 724 555
9) Créances sur la clientèle	-5 649 961	-2 330 494	207 668	236 644
10) Titres de transaction et de placement	-10 827 332	1 950 312	1 494 068	-2 638 835
11) Autres actifs	462 347	-385 217	-363 771	-1 811 137
12) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 197 070	7 014 576	15 018 723	8 127 927
13) Dépôts clientèle	1 584 504	3 244 678	5 140 918	-3 338 885
14) Titres de créances émis	3 810 000	-7 660 000	-	-
15) Autres passifs	4 709 837	-3 855 645	441 889	691 069
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-214 760	-3 467 588	10 392 758	2 991 338
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	645 241	-2 233 792	10 460 920	3 327 130
16) Produits des cessions d'immobilisations financières	476 167	1 998 131	3 722 959	1 558 810
17) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	116 711	148 112	195 812	-
18) Acquisition d'immobilisations financières	-2 341 819	-658 499	-14 996 914	-1 310 342
19) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-602 157	-504 826	-625 817	-643 640
20) Intérêts perçus	872 301	1 001 003	866 412	505 131
21) Dividendes perçus	446 588	357 185	402 373	1 017 297
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 032 209	2 341 106	-10 435 175	1 127 256
22) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	101 986	76 061	-	-
23) Emission de dettes subordonnées	-	1 000 000	-	-
24) Emission d'actions	-	-	1 676 743	-
25) Remboursement des capitaux propres assimilés	-	-	-	-1 500 000
26) Intérêts versés	-75 000	-75 000	-108 847	-75 000
27) Dividendes versés	-822 424	-822 424	-908 995	-1 127 289
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-795 438	178 637	658 901	-2 702 289
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-1 182 406	285 951	684 646	1 752 097
VII- Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 157 603	1 975 197	2 261 148	3 135 958
VIII- Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 975 197	2 261 148	2 945 794	4 888 055

III.6. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 31/12/2015

A1. Etat des principes et méthodes d'évaluation

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETiC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 Présentation :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca.

A1.3 Principes généraux :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Elles sont présentées conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

A1.3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

-Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédits et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

-Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

-Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

-Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

A1.3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Compte à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte du résultat.

A1.3.3 Portefeuille titres :

● **Présentation générale**

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

● **Titres de transaction**

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

● **Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

● **Titres d'investissement**

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

● **Titres de participation**

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

- **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

A1.3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

A1.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

A1.3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

A1.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.
- **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

A1.3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

- **Intérêts**

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

- **Commissions**

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

A1.3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

III.7. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 30/06/2016

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

III.8. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 30/06/2016

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changement affectant les règles de présentation	Néant	Néant

III.9. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1)

Créances (en milliers de DH)	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	4 069 088	8 338 476	694 274	795 873	13 897 711	4 894 400	5 483 617	4 179 158
Valeurs reçues en pension	-	4 274 826	-	-	4 274 826	6 905 711	-	50 782
au jour le jour	-	2 999 989	-	-	2 999 989	5 600 114	-	-
- à terme	-	1 274 837	-	-	1 274 837	1 305 597	-	50 782
Prêts de trésorerie	-	1 734 257	10 183 100	48 897	11 966 254	14 977 814	8 714 462	7 748 788
- au jour le jour	-	377 257	-	-	377 257	1 100 000	400 000	-
- à terme	-	1 357 000	10 183 100	48 897	11 588 997	13 877 814	8 314 462	7 748 788
Prêts financiers	-	1 126 435	8 970 401	-	10 096 836	10 788 898	10 962 916	11 767 764
Autres créances	-	501 291	107 592	1	608 884	725 379	203 168	149 729
Intérêts courus à recevoir	-	5 314	86 243	26 852	118 409	125 837	122 460	119 844
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 069 088	15 980 599	20 041 610	871 623	40 962 920	38 418 039	25 486 623	24 016 065

III.10. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2)

Exercice 06/2016

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2016	Total 31/12/15
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	1 399 028	51 963	26 865 615	461 236	28 777 842	28 748 621
- Comptes à vue débiteurs	1 199 027	39 215	15 917 476	187 229	17 342 947	16 149 163
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 544 006	14 388	2 558 394	2 372 582
- Crédits à l'exportation	-	-	73 487	-	73 487	35 433
- Autres crédits de trésorerie	200 001	12 748	8 330 646	259 619	8 803 014	10 191 443
Crédits à la consommation	-	-	-	2 553 006	2 553 006	1 995 493
Crédits à l'équipement	2 296 578	1 185 303	16 352 795	122 477	19 957 153	19 237 040
Crédits immobiliers	66 350	-	11 096 484	14 966 720	26 129 554	23 484 409
Autres crédits	940 060	7 441 504	760 407	2 820 008	11 961 979	11 023 154
Créances acquises par affacturage	516 368	-	983 277	-	1 499 645	1 563 614
Intérêts courus à recevoir	68 969	107 879	588 969	227 124	992 942	823 352
Créances en souffrance	-	32	1 809 281	448 279	2 257 592	2 178 480
- Créances pré-douteuses	-	-	99 680	95 152	194 832	110 863
- Créances douteuses	-	-	116 339	90 097	206 436	1 449 759
- Créances compromises	-	32	1 593 261	263 031	1 856 324	617 858
TOTAL	5 287 353	8 786 681	58 456 828	21 598 850	94 129 713	89 054 163

Exercice 2015

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/15	Total 31/12/14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 433 466	124 697	25 935 621	254 837	28 748 621	31 748 600
- Comptes à vue débiteurs	1 615 298	124 692	14 287 455	121 718	16 149 163	17 944 456
- Créances commerciales sur le Maroc	880	-	2 359 654	12 048	2 372 582	3 186 391
- Crédits à l'exportation	-	-	35 433	-	35 433	76 442
- Autres crédits de trésorerie	817 288	5	9 253 079	121 071	10 191 443	10 541 311
Crédits à la consommation	-	-	-	1 995 493	1 995 493	1 745 299
Crédits à l'équipement	2 202 924	1 197 353	15 755 422	81 341	19 237 040	17 884 021
Crédits immobiliers	11 350	-	11 681 969	11 791 090	23 484 409	23 820 279

Autres crédits	1 177 016	6 208 054	945 827	2 692 257	11 023 154	9 148 124
Créances acquises par affacturage	520 444	-	1 043 170	-	1 563 614	2 283 407
Intérêts courus à recevoir	69 549	84 109	509 255	160 439	823 352	826 620
Créances en souffrance	137	95	1 930 187	248 061	2 178 480	1 473 467
- Créances pré-douteuses	-	-	33 337	77 526	110 863	111 789
- Créances douteuses	4	1	1 383 784	65 970	1 449 759	453 347
- Créances compromises	133	94	513 066	104 565	617 858	908 331
TOTAL	6 414 886	7 614 308	57 801 451	17 223 518	89 054 163	88 929 817

Exercice 2014

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/14	Total 31/12/13
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 225 678	40 347	29 203 868	278 707	31 748 600	29 686 632
- Comptes à vue débiteurs	1 350 886	40 347	16 514 992	38 231	17 944 456	19 096 255
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	3 174 353	12 038	3 186 391	2 490 197
- Crédits à l'exportation	-	-	76 442	-	76 442	95 890
- Autres crédits de trésorerie	874 792	-	9 438 081	228 438	10 541 311	8 004 290
Crédits à la consommation	-	-	-	1 745 299	1 745 299	2 183 964
Crédits à l'équipement	2 760 546	-	15 042 425	81 050	17 884 021	21 501 238
Crédits immobiliers	9 900	-	12 816 101	10 994 278	23 820 279	21 683 650
Autres crédits	750 000	6 281 310	10 042	2 106 772	9 148 124	7 360 094
Créances acquises par affacturage	403 589	-	1 879 818	-	2 283 407	2 117 343
Intérêts courus à recevoir	72 135	39 704	588 858	125 923	826 620	779 229
Créances en souffrance	491	112	1 070 917	401 947	1 473 467	1 281 382
- Créances pré-douteuses	-	83	26 095	85 611	111 789	174 293
- Créances douteuses	1	2	405 891	47 453	453 347	395 390
- Créances compromises	490	27	638 931	268 883	908 331	711 699
TOTAL	6 222 339	6 361 473	60 612 029	15 733 976	88 929 817	86 593 532

Exercice 2013

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/13	Total 31/12/12
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	2 327 660	55	27 190 044	168 873	29 686 632	31 268 386
- Comptes à vue débiteurs	1 982 887	55	17 086 735	26 578	19 096 255	15 830 635
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	2 490 197	-	2 490 197	2 460 797
- Crédits à l'exportation	-	-	95 890	-	95 890	66 385
- Autres crédits de trésorerie	344 773	-	7 517 222	142 295	8 004 290	12 910 569
Crédits à la consommation	-	-	-	2 183 964	2 183 964	1 999 756
Crédits à l'équipement	1 696 428	1 066 078	18 732 884	5 848	21 501 238	18 829 876
Crédits immobiliers	-	-	11 589 858	10 093 792	21 683 650	20 034 128
Autres crédits	1 998 442	3 619 734	432 255	1 309 663	7 360 094	4 989 009
Créances acquises par affacturage	387 215	-	1 730 128	-	2 117 343	2 277 937
Intérêts courus à recevoir	52 982	61 890	582 073	82 284	779 229	902 531
Créances en souffrance	-	-	806 581	474 801	1 281 382	645 402
- Créances pré-douteuses	-	-	81 174	93 119	174 293	149 935
- Créances douteuses	-	-	184 576	210 814	395 390	82 986
- Créances compromises	-	-	540 831	170 868	711 699	412 481
TOTAL	6 462 727	4 747 757	61 063 823	14 319 225	86 593 532	80 947 025

III.11. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6)

Exercice 06/2016

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				18 704 393	-35 392	304 413	18 435 371					941 082
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70%	15 060	2 171	-	12 890	31-déc-15	23 758	11 019	USD	69 256
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	37 478 EUR	100%	422 242	-7 441	-	429 682	31-déc-15	45 985	-444	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	63%	18 187	1 909	-	16 279	31-déc-15	8 062 269	-4 003 769	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77%	143 221	1 251	-	141 970	31-déc-15	111 451 987	18 084 797	GNF	10 265
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	75%	1 610 207	-33 281	-	1 643 488	31-déc-15	170 763 000	6 638 000	FCFA	133 549
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60%	141 052	-	-	141 052	31-déc-15	220 964	3 294	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const ⁶	177 000	66%	169 728	-	-	169 728	31-déc-15	753 574	91 193	MAD	58 743
BP REM	Immobilier/ Aménagement	188 000	43%	81 075	-	-	81 075	31-déc-15	187 937	2 167	MAD	
CHAABI LLD	Services Financiers	31 450	74%	23 152	-	-	23 152	31-déc-15	48 947	10 226	MAD	3 681
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77%	71 267	-	-	71 267	31-déc-15	250 863	53 571	MAD	
DAR ADDAMANE	Services Financiers	75 000	6%	4 694	-	-	4 694	31-déc-15	231 890	-22 926	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'invest	5 000	50%	2 500	-	-	2 500	30-juin-15	12 171	2 676	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	77%	777 225	-	-	777 225	31-déc-15	443 972	58 063	MAD	43 337
GENEX PARTICIPATIONS	services divers	1 250	100%	1 360	-	83	1 277	31-déc-15	1 276	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	100%	3 282	-	-	3 282	31-déc-13	-1 483	-198	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99%	814	-	-	814	31-déc-15	-457	-17	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	100%	1 936	-	-	1 936	31-déc-15	-116	-13	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	54%	324 600	-	177 759	146 841	31-déc-15	255 217	-59 862	MAD	

BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC	Banque	340 000	80%	272 000	-	-	272 000				MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier/ Aménagement	300	100%	300	-	-	300				MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier/ Aménagement	300	100%	300	-	-	300	31-déc-15	164	-136	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	55%	75 343	-	-	75 343	31-déc-15	41 537	6 405	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	32%	11 439	-	-	11 439	31-déc-15	55 373	5 551	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24%	144 848	-	-	144 848	31-déc-15	858 873	14 854	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90%	59 200	-	-	59 200	31-déc-15	10 318	242	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	64%	256 000	-	126 572	129 428	31-déc-15	169 876	4 138	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53%	493 623	-	-	493 623	31-déc-15	828 553	58 516	MAD	23 146
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90%	9	-	-	9	31-déc-10	80	-2	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	57%	2 870	-	-	2 870	31-déc-15	88 854	36 072	MAD	380
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	100%	110 000	-	-	110 000	31-janv-16	30 758	-2 917	MAD	
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'invest	34 240	44%	1 741 006	-	-	1 741 006	31-déc-15	2 924 245	4	MAD	
BP CENTRE SUD	Banques	1 132 592	52%	1 707 075			1 707 075	30-juin-16	4 627 174	154 125	MAD	117 094
BP EL JADIDA	Banques			808 133			808 133				MAD	88 893
BP FES-TAZA	Banques	1 162 402	53%	1 016 186			1 016 186	30-juin-16	3 030 059	156 554	MAD	35 918
BP LAAYOUNE	Banques	605 136	53%	515 799			515 799	30-juin-16	1 329 851	64 585	MAD	25 691
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banques	1 088 183	52%	950 718			950 718	30-juin-16	2 837 402	52 620	MAD	39 572
BP MEKNES	Banques	840 951	53%	1 059 959			1 059 959	30-juin-16	2 694 506	72 430	MAD	26 631
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banques	893 959	53%	1 527 084			1 527 084	30-juin-16	5 017 047	123 769	MAD	73 565
BP OUJDA	Banques	785 154	52%	1 220 009			1 220 009	30-juin-16	3 247 897	60 348	MAD	47 859
BP TANGER-TETOUAN	Banques	1 037 446	52%	1 059 427			1 059 427	30-juin-16	3 073 830	66 129	MAD	31 430
BP RABAT-KENITRA	Banques	1 917 031	53%	1 861 466			1 861 466	30-juin-16	4 389 879	216 582	MAD	112 072
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				156 991	-	32 173	124 818		-	-		7 857
ATPS	Services divers	300	100%	2 351	-	-	2 351	31-déc-15	2 272	74	MAD	
SOGEPOS	Immobilier/ Aménagement	35 000	13%	4 622	-	-	4 622	31-déc-15	43 263	7 895	MAD	707
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13%	12 853	-	-	12 853	31-déc-15	188 178	58 345	MAD	7 150
CASABLANCA FINANCE CITY AUTORITY	Financier	400 000	13%	50 000	-	6 739	43 261	31-déc-15	346 090	5 151	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0%	15 000	-	2 522	12 478	31-déc-15	3 327 346	-85 605	MAD	

SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	19 021	8%	31 373	-	-	31 373					
AUTRES				40 792		22 912	17 880					
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				103 631	-2 012	-	105 643					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940 EUR	33%	53 631	-2 012	-	55 643	31-juil-15	14 605	-33	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131 000 000	38%	50 000	-	-	50 000	30-juin-15	45 771	3 746	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 416 718	14 202	12 387	1 392 709					9 574
UBAF	Banque	250 727 EUR	5%	135 940	-4 938	-	140 878	31-déc-15	309 320	3 975	EUR	
BACB	Banque	104 150 GBP	6%	64 701	2 780	-	61 922	31-déc-15	217 223	-7 398	LS	
UBAE	Banque	159 861 EUR	5%	89 806	-3 262	-	93 068	31-déc-14	217 867	9 553	EUR	
BMICE	Banque	150 000 USD	4%	58 676	2 269	-	56 407				\$	
AUTRES (y compris C/C)				1 067 595	17 353	12 387	1 040 434					9 574
Total Général				20 381 733	-23 203	348 974	20 058 541					958 513

Exercice 2015

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/S/LIÉS				18 260 569	-52 463	272 107	18 040 925					300 334
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	15 247	2 358		12 890	30-juin-15	30 144	6 404	USD	74 549
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100,00%	418 920	-10 762		429 682	30-juin-15	46 992	527	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	18 044	1 765		16 279	30-juin-15	9 664 729	-1 682 270	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77,25%	142 094	124		141 970	30-juin-15	111 268 288	7 133 787	GNF	6 406
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	74,60%	1 597 540	-45 948		1 643 488	31-déc-14	165 675 000	23 885 000	FCFA	77 553
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-15	220 388	2 718	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit à la consommation	177 000	64,06%	166 929	-	-	166 929	30-juin-15	511 039	48 658	MAD	47 598
REM	Immobilier/ Aménagement	150 000	51,00%	76 500	-	-	76 500	30-juin-15	177 884	129	MAD	
CHAABI LLD	Services Financiers	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-15	41 601	2 915	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-15	226 862	30 177	MAD	20 132
DAR ADDAMANE	Services Financiers	75 000	5,71%	4 319	-	-	4 319	30-juin-15	228 872	-25 944	MAD	

STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'invest	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	30-juin-15	12 171	2 676	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375	-	-	760 375	30-juin-15	405 376	19 412	MAD	47 171
GENEX PARTICIPATIONS	services divers	1 250	100,00%	1 360	-	75	1 285	31-déc-14	1 285	-9	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-13	-1 483	-198	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	1	-	-	1	31-mars-15	-3	-13	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-14	-440	-23	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-14	-103	-16	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	-	150 557	143 443	30-juin-15	280 323	-34 152	MAD	
BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC	Banque	340 000	80,00%	272 000	-	-	272 000				MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300				MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier/ Aménagement	300	99,87%	300	-	-	300				MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	15 000	54,74%	75 343	-	-	75 343				MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-juin-15	52 624	2 838	MAD	1 516
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,11%	144 070	-	-	144 070	30-juin-15	852 014	7 996	MAD	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-14	10 056	176	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	-	121 475	118 525	30-juin-15	172 842	7 209	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-15	808 658	38 621	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-10	80	-2	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	52,00%	2 600	-	-	2 600	30-juin-15	52 782	42 324	MAD	
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	110 000	99,95%	110 000	-	-	110 000	31-juil-15	33 675	-5 436	MAD	
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'invest	34 240	41,34%	1 241 000			1 241 000	30-juin-15	2 449 640	-9 156	MAD	
BP CENTRE SUD	Banque	1 082 352	51,60%	1 707 075			1 707 075	31-déc-15	4 581 447	252 183	MAD	328
BP EL JADIDA-SAFI	Banque	901 771	54,74%	953 630			953 630	31-déc-15	2 010 884	113 022	MAD	1 859
BP FES-TAZA	Banque	1 123 122	52,75%	1 016 186			1 016 186	31-déc-15	2 904 364	73 887	MAD	107
BP LAAYOUNE	Banque	583 861	52,71%	515 799			515 799	31-déc-15	1 288 092	53 202	MAD	43
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	988 800	52,21%	950 718			950 718	31-déc-15	2 755 696	82 732	MAD	115
BP MEKNES	Banque	838 303	52,53%	1 059 959			1 059 959	31-déc-15	2 671 510	54 849	MAD	4

BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	857 389	52,63%	1 527 084			1 527 084	31-déc-15	4 961 031	147 704	MAD	336
BP OUJDA	Banque	748 844	52,47%	1 220 009			1 220 009	31-déc-15	3 224 200	100 004	MAD	28
BP TANGER-TETOUAN	Banque	993 758	52,44%	1 059 427			1 059 427	31-déc-15	3 025 887	65 666	MAD	395
BP RABAT-KENITRA	Banque	1 881 534	52,51%	1 861 466			1 861 466	31-déc-15	4 312 694	233 779	MAD	75
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				102 789	-	10 280	92 509					5 907
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	-	2 351				MAD	
SOGEPPOS	Immobilier/ Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-14	50 447	5 640	MAD	707
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-14	169 113	40 260	MAD	5 200
CABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Financier	400 000	12,50%	50 000	-	785	42 215	31-déc-14	337 721	- 32 251	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	411	12 589	31-déc-14	3 356 058	- 184 528	MAD	
AUTRES				17 964	-	84	17 880				MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				103 209	- 2 434	-	105 643					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	14 940 EUR	33,03%	53 209	- 2 434		55 643	31-juil-15	14 605	- 33	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	131 000 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-juin-15	45 771	3 746	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 098 252	20 710	37 181	1 040 361					60 883
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	134 870	- 6 007		140 878	31-déc-14	313 196	2 896	EUR	
BACB	Banque	79 453 £.S	8,26%	71 885	9 963		61 922	31-déc-14	202 169	5 341	LS	
BACB	Banque			120 980	19 950		101 030				\$	
UBAE	Banque	159 861 EUR	4,66%	89 099	- 3 969		93 068	31-déc-14	217 867	9 553	EUR	
BMICE	Banque	150 000 USD	4,00%	59 405	2 451		56 954				\$	
AUTRES				622 013	- 1 678	37 181	586 510					60 883
Total Général				19 564 819	- 34 188	319 568	19 279 439					367 124

Exercice 2014

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/S ES LIEES				4 504 231	- 17 334	256 071	4 265 494					183 416
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70%	13 924	1 035		12 890	30-juin-14	18 320	7 000	USD	25 607
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100%	426 166	- 3 517		429 682	30-juin-14	47 969	- 751	EUR	
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	63%	18 356	2 078		16 279	30-juin-14	13 626 905	443 770	FCFA	
BPMG	Banque	100 000 000 GNF	77%	144 552	2 582		141 970	30-juin-14	124 735 775	7 660 080	GNF	4 769
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	65%	1 344 226	- 19 511		1 363 737	30-juin-14	122 712 229	7 810 546	FCFA	23 124
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60%	141 052	-	-	141 052	30-juin-14	218 258	6 475	MAD	
VIVALIS SALAF	Crédit Const°	177 000	64%	166 882	-	-	166 882	30-juin-14	496	35	MAD	22 664
REM (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51%	76 500	-	-	76 500	30-juin-14	176 364	1 029	MAD	3 481
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	74%	23 152	-	-	23 152	30-juin-14	36 880	2 947	MAD	
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77%	71 267	-	-	71 267	30-juin-14	199 739	25 155	MAD	20 132
DAR ADDAMANE	Caution de Crédit	75 000	6%	4 319	-	-	4 319	30-sept.-14	82 865	1 356	MAD	
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50%	2 500	-	-	2 500	31-déc.-13	5 895	- 2 807	MAD	
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	75%	760 375	-	-	760 375	30-juin-14	577 650	56 851	MAD	44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100%	1 360	-	66	1 294	31-déc.-13	1 294	- 7	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	100%	3 282	-	-	3 282	31-déc.-13	- 1 483	- 198	MAD	
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95%	0	-	-	0	31-déc.-13	- 3 553	-150	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99%	814	-	-	814	31-déc.-13	- 417	- 18	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	100%	1 936	-	-	1 936	31-déc.-13	- 87	-13	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49%	294 000	-	129 578	164 422	30-juin-14	388 752	- 25 565	MAD	
CHAABI DOC NET	Gestion des archives	36 626	32%	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	51 692	2 656	MAD	1 575
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24%	144 035	-	-	144 035	31-déc.-12	811 123	21 652	MAD	

SIBA	Immobilier	3 333	90%	59 200	-	-	59 200	31-déc.-13	9 862	228	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60%	240 000	-	126 428	113 572	30-juin-14	194 463	3 246	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53%	493 623	-	-	493 623	30-juin-14	790 945	35 372	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90%	9	-	-	9	31-déc.-10	80	- 2	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	52%	2 600	-	-	2 600	30-juin-14	34 457	27 221	MAD	12 480
ATLANTIC MICROFINANCE	Holding	10 000	100%	10 000	-	-	10 000					
BPR	Banques			48 665	-	-	48 665		-	-		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				93 266	-	31 584	61 682		-	-		15 815
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10%	2 000	-	-	2 000	31-déc.-12	44 014	6 509	MAD	
SOGEPPOS	Services	35 000	13%	4 622	-	-	4 622	31-déc.-13	46 463	1 915	MAD	215
BENAF	Immobilier	192	100%	22 828	-	22 828	-	31-déc.-13	1 481	- 31	MAD	
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18%	180	-	-	180	31-déc.-13	3 456	- 306	MAD	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13%	12 853	-	-	12 853	30-juin-14	152 011	23 159	MAD	15 600
MITC	Services	46 000	18%	8 050	-	-	8 050	31-déc.-13	49 924	1 727	MAD	
EUROCHEQUE	Services	1 500	17%	84	-	84	-		-	-	MAD	
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20%	400	-	-	400	31-déc.-13	2 089	21	MAD	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	160 000	13%	20 000	-	6 914	13 086	31-déc.-13	104 692	3 459	MAD	
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	13%	250	-	-	250	31-déc.-13	3 398	- 18	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENT	Services	17 400	11%	2 000	-	-	2 000					
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0%	15 000	-	1 759	13 241	31-déc.-13	3 514 121	- 338 863	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	13%	5 000	-	-	5 000	31-déc.-13	81 058	28 603	MAD	
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				104 129	- 1 514		105 643					-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33%	54 129	-1 514		55 643	31-déc.-13	14 642	- 0	EUR	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45%	50 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	- 27 766	MAD	
D) EMPLOIS ASSIMILES				4 278 415	11 182	26 112	4 241 120					158 078
OCP	Industrie	8 287 500	4%	3 300 000	-	-	3 300 000	30-juin-14	54 538 000	2 398 000	MAD	145 592
UBAF	Banque	250 727 EUR	5%	137 203	- 3 675		140 878	31-déc.-13	327 207	20 214	EUR	

BACB	Banque	79 453 LS	8%	69 191	7 269		61 922	31-déc.-13	196 828	14 258	LS	
BACB	Banque			110 485	9 455		101 030					
UBAE	Banque	151 061 EUR	5%	90 640	- 2 428		93 068	31-déc.-13	208 484	10 153	EUR	
BMI	Banque	150 000 USD	4%	54 251	1 163		53 089					
AUTRES				516 645	- 601	26 112	491 134					12 486
Total Général				8 980 042	- 7 665	313 767	8 673 940					357 308

Exercice 2013

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/S ES LIEES		-	-	4 080 667	20 891	194 474	3 865 300					149 151
CHAABI INTER.BANK OFF SHORE (CIB)	Banque offshore	2 200 USD	70,00%	12 601	-288	-	12 889	30-juin-13	15 523	3 669	USD	27 774
CHAABI BANK	Banque	37 478 EUR	100,00%	436 305	6 623	-	429 682	31-déc-12	30 142	25	EUR	-
BPMC	Banque	10 000 000 FCFA	62,50%	18 793	2 514	-	16 279	30-juin-13	15 495 877	-297 792	FCFA	-
BPMG	Banque	50 000 000 GNF	55,94%	90 529	6 256	-	84 272	30-juin-13	82 310 386	11 773 880	GNF	3 807
ATLANTIC BANK INTERNATIONAL (ABI)	Holding	113 964 700 FCFA	50,00%	975 583	5 786	-	969 797	30-juin-13	116 694 435	2 960 258		-
MEDIAFINANCE	M/ché de capitaux	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-juin-13	440 300	-974	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Const ^o	177 000	64,01%	166 842	-	-	166 842	30-juin-13	452 486	27 125	MAD	19 264
REM (ESSOUKNA)	Immobilier	150 000	51,00%	76 500	-	-	76 500	30-juin-13	182 543	13 720	MAD	4 055
CHAABI LLD	Loc long durée	31 450	73,62%	23 152	-	-	23 152	30-juin-13	31 426	-537	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assistance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-juin-13	178 154	19 726	MAD	20 131
DAR ADDAMANE	Cauti on de Crédi t	75 000	5,71%	4 319	-	-	4 319	31-déc-12	223 318	1 091	MAD	-
STE H. PARTNERS GESTION	Sté de gestion	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-12	8 592	-8 878	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	46 784	74,87%	760 375	-	-	760 375	31-déc-12	1 332 914	66 463	MAD	44 176
GENEX PARTICIPATIONS	Sté de portefeuille	1 250	100,00%	1 360	-	58	1 309	31-déc-12	1 302	-7	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	-	3 282	31-déc-12	-1285	-180	MAD	-
SCI AL MASSIRA	Immobilier	10	95,00%	-	-	-	-	31-déc-12	-3 403	-125	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-12	-398	-18	MAD	-

SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-12	-74	-12	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'invest	600 000	49,00%	294 000	-	69 803	224 197	30-juin-13	539 524	-28 226	MAD	-
CHAABI DOC NET	Services	36 626	31,84%	11 439	-	-	11 439	30-juin-13	51 502	2 860	MAD	816
BANK AL AMAL	Banque	600 000	24,03%	143 921	-	-	143 921	31-déc-12	811 123	21 652	MAD	-
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-12	9 631	191	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'invest	400 000	60,00%	240 000	-	124 613	115 387	31-déc-12	207 579	-106 100	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-juin-12	778 725	34 495	MAD	22 120
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-10	80	-2	MAD	-
BP SHIRE GROUP	Holding	5 000	52,00%	2 600	-	-	2 600	30-juin-13	14 386	9298	MAD	3 718
BPR	Banques	-	-	48 665	-	-	48 665		-	-		3 290
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				91 266	-	10 433	80 833		-	-		15 080
IDMAJ SAKANE	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	-	2 000	31-déc-12	44 014	6 509	MAD	-
SOGEPOS	Services	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-12	43 725	4 042	MAD	-
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	10 111	12 717	31-déc-12	1 512	-2	MAD	-
REGIONAL GESTION	Sté de gestion	1 000	18,00%	180	-	-	180	31-déc-12	-75	-1 760	MAD	-
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-12	232 896	66 163	MAD	15 080
MITC	Services	46 000	17,50%	8 050	-	-	8 050	31-déc-12	47 041	2 204	MAD	-
EUROCHEQUE	Services	1 500	17,48%	84	-	84	-		-	-	MAD	-
MITC CAPITAL	Sté de gestion	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-12	1 972	112	MAD	-
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Financier	140 000	14,29%	20 000	-	-	20 000	31-déc-12	102 569	-147	MAD	-
FIROGEST	Sté de gestion	2 000	12,50%	250	-	-	250	31-déc-12	3 416	4	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services	4 000 000	0,38%	15 000	-	239	14 761	31-déc-12	3 936 342	-59908	MAD	-
CASABLANCA AMENAGEMENT	Services	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-12	42 274	1 731	MAD	-
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		-	-	105 417	-266	-	105 643		-	-		-
AWB MOROCCO MAURITANIE	Financier	14 940 EUR	33,03%	55 417	-226	-	55 643		-	-		-
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement	111 000	45,05%	50 000	-	-	50 000	30-juin-12	50 116	-27 766	MAD	-
D) EMPLOIS ASSIMILES		-	-	4 092 742	2 637	18 615	4 071 490		-	-		282 357

OCP	Industrie	8 287 500	3,88%	3 300 000	-	-	3 300 000	30-juin-13	56 736 983	2 779 859	MAD	242 664
UBAF	Banque	250 727 EUR	4,99%	140 467	-410	-	140 878	31-déc-12	303 828	17 603	EUR	8 164
BACB	Banque	79 453 LS	8,26%	66 229	4 307	-	61 922	31-déc-12	189 770	10223	LS	7 735
BACB	Banque	-	-	99 607	-1424	-	101 030		-	-		-
UBAE	Banque	151 061 EUR	4,66%	92 797	-271	-	93 068	31-déc-12	210 722	15 833	EUR	13 771
AUTRES		-	-	393 642	435	18 615	374 592		-	-		10 023
Total Général		-	-	8 370 092	23 302	223 523	8 123 266		-	-		446 588

III.12. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8)
30/06/2016

NEANT

III.13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 30/06/2016

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	731 198	40 284	8 275	763 207	379 311	22 573	-	401 201	362 006
-Droit au bail	145 643	1 600	7 592	139 651		-	-	-	139 651
-Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	585 555	38 684	683	623 556	379 311	22 573	-	401 201	222 355
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	4 987 791	609 898	71 145	5 526 543	2 130 643	92 440	284	2 180 919	3 345 630
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 378 146	78 546	33 094	1 423 598	702 854	24 339	284	711 862	711 736
Terrain d'exploitation	199 829	61 861	2 188	259 502		-	-	-	259 502
Immeubles d'exploitation bureaux	1 177 242	16 685	30 907	1 163 021	701 826	24 336	284	710 831	452 190
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 028	3	-	1 031	44
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	668 532	20 942	14 635	674 839	521 746	16 694	-	526 668	148 177
Mobilier de bureau d'exploitation	198 192	2 695	5 614	195 274	139 876	5 466	-	141 298	53 982
Matériel de bureau d'exploitation	42 228	1 057	3 028	40 257	30 637	944	-	29 383	10 875
Matériel informatique	323 633	16 913	4 827	335 719	286 272	6 200	-	287 653	48 066
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 951	-	-	2 951	2 742	56	-	2 799	153
Autres matériels d'exploitation	101 527	276	1 166	100 637	62 219	4 027	-	65 536	35 101
-AUTRES IMMOBILISATIONS	654 366	18 098	21 602	650 862	409 462	21 452	-	416 902	233 961

**CORPORELLES
D'EXPLOITATION**

-IMMOBILISATIONS

CORPORELLES HORS EXPLOITATION	2 286 746	492 312	1 814	2 777 243	496 581	29 955	-	525 487	2 251 756
Terrain hors exploitation	1 083 372	372 184	730	1 454 826	-	-	-	-	1 454 826
Immeubles hors exploitation	920 618	110 965	521	1 031 061	371 578	17 877	-	388 934	642 127
Mobilier et matériel hors exploitation	77 474	2 298	91	79 681	43 711	2 863	-	46 483	33 198
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	205 282	6 865	472	211 676	81 292	9 214	-	90 070	121 605
TOTAL	5 718 989	650 182	79 420	6 289 750	2 509 954	115 013	284	2 582 120	3 707 636

III.14. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B9 BIS) 30/06/2016

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
-Droit au bail						
-Immobilisations en recherche et développement						
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
-Immobilisations incorporelles hors exploitation						
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>						
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

N E A N T

III.15. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 30/06/2016

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2016	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	98 962 382	641 357	133 809	99 737 548	90 466 719	67 721 732
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	99 950	-	-	99 950	-	7 545 615
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	99 950	-	-	99 950	-	7 545 615
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	878 154	4 521 253	3 104 436	8 503 843	10 795 576	12 431 015
- au jour le jour	-	520 601	211 924	326 055	1 058 580	692 592	700 000
- à terme	-	357 553	4 309 329	2 778 381	7 445 263	10 102 984	11 731 015
EMPRUNTS FINANCIERS	1 209	-	1 558 465	2 135 508	3 695 182	3 313 755	3 263 167
AUTRES DETTES	-	2 717 987	-	-	2 717 987	1 821 109	556 913
INTERETS COURUS A PAYER	6	1 092 860	5 321	7 715	1 105 902	1 058 310	918 299
TOTAL	1 215	103 751 333	6 726 396	5 381 468	115 860 412	107 455 469	92 436 741

III.16. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 30/06/2016

DETTES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			Total 30/06/2016	Total 31/12/15	Total 31/12/14
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle			
COMPTES A VUE CREDITEURS	775 376	1 037 717	12 046 294	22 633 007	36 492 394	32 543 840	31 669 825
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	6 656 303	6 656 303	4 929 260	4 470 994
DEPOTS A TERME	77 188	3 326 703	2 955 203	12 499 689	18 858 783	18 221 653	15 981 937
AUTRES COMPTES CREDITEURS	6 001	306 852	492 039	885 612	1 690 504	3 756 466	2 202 574
INTERETS COURUS A PAYER	1 344	54 942	49 883	242 263	348 432	261 579	184 725
TOTAL	859 909	4 726 214	15 543 419	42 916 874	64 046 416	59 712 798	54 510 055

III.17. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14)

Exercice 06/2016

RUBRIQUE	Encours 31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2016
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	5 291 011	1 227 408	975 410	-18 916	5 561 925
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	122 820		122 820	-	-
Créances sur la clientèle	4 775 440	1 214 977	797 335	-18 916	5 211 998
Titres de placement et d'investissement	49 274	13	48 335	-	954
Titres de participation et emplois assimilés	343 477	12 418	6 921	-	348 974
Immobilisations en crédit-bail et en location	-		-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	2 615 277	471 257	30 285	20 564	3 035 685
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature		-			
Provisions pour risques de change	414 528	195 000,00	100	20 563,00	588 865
Provisions pour risques généraux	72 147	-	1 724	-	70 423
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	1 891 346	276 257	3 121	-	2 164 483
Provisions pour autres risques et charges	37 309		-	-	37 309
Provisions réglementées	199 947		25 341	1	174 606
<u>TOTAL GENERAL</u>	7 906 288	1 698 665	1 005 696	1 648	8 597 610

Exercice 2015

RUBRIQUE	Encours 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2015
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 938 988	1 690 049	525 277	27 215	5 076 545
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	6 000	-	122 820
Créances sur la clientèle	3 467 479	1 642 405	496 506	27 215	4 586 163
Titres de placement et d'investissement	28 922	24 778	5 705	-	47 995
Titres de participation et emplois assimilés	313 767	22 866	17 065	-	319 568
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	2 416 048	508 895	380 701	-	2 573 762
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	75 639	302 496		-	407 654
Provisions pour risques de change	74 176	-	2 029	-	72 147
Provisions pour risques généraux	2 003 185	176 405	300 000	-	1 879 591
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845				33 845

Provisions pour autres risques et charges	229 203	29 993	78 672		180 525
Provisions réglementées					
<u>TOTAL GENERAL</u>	6 355 036	2 198 943	905 978	-	2 305 7 650 307

Exercice 2014

RUBRIQUE	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2014
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	3 259 667	1 131 926	447 294	5 312	3 938 988
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	0	0		128 820
Créances sur la clientèle	2 810 611	1 035 959	373 779	5 312	3 467 479
Titres de placement et d'investissement	96 715	4 965	72 759		28 922
Titres de participation et emplois assimilés	223 521	91 001	756		313 767
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	0	0		0
Autres actifs	-				
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 968 029	545 666	103 439	-5 793	2 416 048
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	69 846	0		-5 793	75 639
Provisions pour risques de change	83 792	0	9 615		74 176
Provisions pour risques généraux	1 572 118	496 423	65 356		2 003 185
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	24 478	24 478		33 845
Provisions pour autres risques et charges	208 428	24 765	3 989		229 203
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	5 227 697	1 677 591	550 733	-481	6 355 036

Exercice 2013

RUBRIQUE	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
<u>PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR</u>	2 506 013	1 109 501	359 332	3 485	3 259 667
-					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	128 820	-	-	-	128 820
Créances sur la clientèle	2 038 491	1 013 076	244 441	3 485	2 810 611
Titres de placement et d'investissement	116 185	15 529	34 999	-	96 715
Titres de participation et emplois assimilés	222 518	80 897	79 893	-	223 521
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	1 276 071	730 115	34 702	-3 454	1 968 030
-					
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	83 577	3 399	13 676	-3 454	69 846
Provisions pour risques de change	82 839	952	-	-	83 792
Provisions pour risques généraux	900 000	672 118	-	-	1 572 118

Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	33 845	22 450	20 152	-2 299	33 845
Provisions pour autres risques et charges	175 809	31 194	874	2 299	208 428
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	3 782 084	1 839 616	394 034	31	5 227 697

III.18. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REQUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 30/06/2016

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	204 088	-	-
Autres titres	21 715 408	-	-
Hypothèques	6 199 062		
Autres valeurs et sûretés réelles	76 552 167	-	-
TOTAL	104 670 725	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	404 500	-	-
Autres titres		-	-
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles		-	-
TOTAL	404 500	-	-

III.19. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 30/06/2016

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		93 083 115	94 787 367	52,01%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		10 897 674	10 382 992	5,70%
OCP		2 408 548	0	0,00%
SFI		8 657 096	8 657 096	4,75%
DIVERS		67 208 222	68 427 200	37,54%

Total	182 254 656	182 254 656	100,00%

III.20. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 30/06/2016

Exercice 06/2016

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 22/05/2016 par BCP et 18/05/2016 pour BP El Jadida	Montants		Montants
Report à nouveau	429 096	Réserve légale	9 113
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	692 071
Résultat net de l'exercice	1 943 222	Dividendes	1 127 289
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	93 808
Autres prélèvements		Report à nouveau	450 037
TOTAL A	2 372 318	TOTAL B	2 372 318

Exercice 2015

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 21/05/2015	Montants		Montants
Report à nouveau	419 861	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	745 566
Résultat net de l'exercice	1 725 620	Dividendes	908 995
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	61 824
Autres prélèvements		Report à nouveau	429 096
TOTAL A	2 145 481	TOTAL B	2 145 481

Exercice 2014

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O	Montants		Montants
Report à nouveau	414 034	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres réserves	793 175
Résultat net de l'exercice	1 685 270	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices	-	Autres affectations	63 844
Autres prélèvements	-	Report à nouveau	419 861
TOTAL A	2 099 304	TOTAL B	2 099 304

Exercice 2013

A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/05/2013	Montants		Montants
Report à nouveau	387 958	Réserve légale	24 148

Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	464 322
Résultat net de l'exercice	1 706 361	Dividendes	822 424
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	369 391
Autres prélèvements		Report à nouveau	414 034
TOTAL A	2 094 319	TOTAL B	2 094 319

III.21. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 30/06/2016

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 30/06/2016
 * Date d'établissement des états de synthèse: Juillet 2016

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant



**TRADUCTION DU RAPPORT DE STANDARD & POOR'S SUR LA NOTATION DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

16 Décembre 2015

Premier Analyste de Crédit :

Stephanie Mery, Paris (33) 1-4420-7344; stephanie.mery@standardandpoors.com

Deuxième Contact :

Samira Mensah, Johannesburg (44) 20-7176-3800; samira.mensah@standardandpoors.com

Clement Bonnin, Paris +33 1 44 20 67 03; clement.bonnin@standardandpoors.com

TABLE DES MATIERES

- FACTEURS MAJEURS DE RATING
- PERSPECTIVES
- RÉSUMÉ
- ANALYSE ET CRITERES LIES

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Note Intrinsèque (SACP)	BB+	+	Support	0	+	Facteurs additionnels	0
Ancrage	BB		Soutien de l'Etat (GRE)	0	Rating Crédit Emetteur (ICR) BB+ / Stable / B		
Position commerciale	Forte	+1	Soutien du Groupe	0			
Capital et bénéfices	Modérés	0	Soutien Souverain	0			
Position en matière de risques	Adéquate	0					
Financement	Moyen	0					
Liquidité	Adéquate						

FACTEURS MAJEURS DE NOTATION

Forces	Faiblesses
- Position commerciale dominante au Maroc ; - Gestion & stratégie relativement conservatrices ; - Profil de financement meilleur que ses confrères.	- Exposition élevée aux secteurs cycliques ; - Concentration sectorielle et par contrepartie des créances sur la clientèle ; - Capitalisation modérée, eu égard à nos critères de capital ajusté par le risque.

PERSPECTIVES

Les perspectives stables de la Banque Centrale Populaire du Maroc BCP reflètent la prévision des services de rating de Standard & Poor's relatif au profil commercial et financier du Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) qui restera relativement inchangé au cours des 12 mois prochains. Nous prévoyons que le GBCP poursuit progressivement & prudemment sa stratégie d'expansion en Afrique à travers de petites acquisitions. Nous estimons également que la banque vise à préserver sa position diversifiée au sein du marché marocain et rester essentiellement un acteur local.

Malgré le récent désengagement de l'Etat du capital de la BCP, nous pensons que, en raison de sa part de marché significative et ses liens historiques privilégiés avec les pouvoirs publics, le Groupe conservera son importance systémique élevée dans le système bancaire marocain.

Notre évaluation du profil de crédit du GBCP est soutenue par l'approche conservatrice de la banque en matière de crédit et d'acquisition. Si la banque devait adopter une stratégie d'acquisition agressive et afficher une détérioration plus élevée que prévu de la qualité des actifs, nous pourrions à ce moment revoir à la baisse notre évaluation de son profil de capitalisation, de sa capacité bénéficiaire ou de son profil de risque

Bien que peu probable à notre avis, une très forte amélioration du capital ou du profil de risque du groupe pourrait conduire à une révision à la hausse du rating de la BCP, en supposant que la notation souveraine en devises étrangères demeure à son niveau actuel.

RESUME

Le rating de la Banque Centrale Populaire reflète notre point de vue sur la notation du Groupe BCP constitué de la BCP et de 10 Banques Régionales. Le profil de crédit du Groupe (GBCP) reflète son ancrage 'BB' ainsi que sa position commerciale de premier plan au Maroc, sa gestion & sa stratégie relativement conservatrices et un profil de financement & de liquidité adéquat. Les facteurs négatifs de notation sont constitués de l'exposition élevée aux secteurs cycliques, la concentration sectorielle et par contrepartie de ses créances sur la clientèle et sa capitalisation modérée.

Ancrage

Nos critères bancaires utilisent les scores du risque économique et du risque industriel de la méthodologie BICRA (Evaluation du risque pays de l'industrie bancaire) pour déterminer l'ancrage d'une banque ou point de départ pour établir un Rating Crédit Emetteur (ICR). Le point d'ancrage pour une banque commerciale opérant uniquement au Maroc est 'BB'.

Nous considérons le Maroc comme un pays à revenu faible ou moyen dont l'économie est concentrée sur certains secteurs à rendement cyclique, notamment l'agriculture, ce qui rend sa performance économique vulnérable aux facteurs externes.

Concernant les risques de l'industrie, le secteur bancaire marocain est caractérisé par une large et grande concentration des actifs bancaires et un accès important aux dépôts des particuliers, en grande partie non rémunérés, y compris ceux des Marocains Résidents à l'Etranger. Néanmoins, nous estimons que le marché des capitaux du Maroc n'offre toujours pas une source alternative de financement de taille et que l'accès aux financements externes est limité ; ce qui mène les banques marocaines à afficher une sensibilité envers la position externe du Maroc dans les périodes de forte croissance du crédit.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs du Groupe Banque Centrale Populaire

(En Millions MAD)	Juin 2015	2014	2013	2012	2011
Actifs ajustés	317.354,8	308.066,6	288.761,2	269.958,0	236.568,6
Créances sur la clientèle (brutes) *	219.567,7	216.248,1	204.758,7	191.477,3	174.952,5
Fonds propres ajustés	32.608,2	30.738,7	28.501,4	25.101,4	23.265,3
Revenus d'exploitation	8.074,1	15.049,9	13.568,1	11.518,0	10.231,8
Dépenses hors intérêts	4.052,8	7.158,6	6.777,8	5.361,1	4.937,1
Résultats nets	1.703,4	3.255,7	3.205,7	3.209,1	3.039,6

(*) Ajustées par les valeurs en pension.

Position commerciale : Forte en raison d'une position dominante sur le marché marocain

Nous évaluons la position commerciale du GBCP comme étant «forte», car nous anticipons que le groupe maintienne sa position commerciale dominante au Maroc, et considérons sa gestion et sa stratégie comme prudentes. Le GBCP a un total actif de 319 milliards de dirhams marocains (MAD) au 30 Juin 2015 (32 milliards de \$), faisant de lui le deuxième plus grand acteur bancaire au Maroc en termes de crédits et le premier en matière de dépôts. Le GBCP agit comme une banque commerciale généraliste, mais bénéficie d'un lien privilégié avec l'Etat marocain, même si ce dernier a cédé sa participation résiduelle de 6% dans le capital de la BCP en Avril 2014.

Le Groupe a toujours été présent dans les segments à faible revenu, en encourageant l'inclusion financière, et a été un acteur majeur dans le financement de projets d'infrastructure liés aux pouvoirs publics. Nous estimons que le Groupe préservera son business profil actuel, visant à maintenir ses solides parts de marché au Maroc et va étendre au fur et à mesure sa présence dans les autres pays africains pour cibler une contribution de 20%-25% des revenus.

Afin de soutenir sa croissance sur une base consolidée, le Groupe a consolidé sa présence sur les marchés africains. En Juin 2012, il a investi 1 milliard de dirhams pour une participation de 50% dans le Groupe Atlantic Bank international en Côte-d'Ivoire avec des filiales bancaires dans la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. En Septembre 2014, le GBCP a annoncé son intention d'augmenter sa participation à 65% puis en Juin 2015 le groupe acquiert 10% pour augmenter sa participation dans le Groupe ABI à 70%. Les efforts de restructuration du Groupe ABI ont relativement bien réussi, à notre avis. Par ailleurs, bien que la présence dans ces pays augmente les risques de crédit, elle sous-tend également la rentabilité actuelle et future. Nous nous attendons à ce que la banque poursuivra une stratégie d'expansion progressive et prudente en dehors du Maroc n'affectant pas considérablement son profil d'exploitation. Néanmoins, avec environ 10% des actifs en dehors du Maroc à fin juin 2015, nous considérons toujours le GBCP comme un acteur local et prévoyons qu'il le restera, surtout en comparaison avec ses pairs marocains.

Tableau n°2 : Ratios de la position commerciale du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2015	2014	2013	2012	2011
Part de marché (domestique) en crédits	24,8	24,6	24,3	24,0	24,3
Part de marché (domestique) en dépôts	26,7	26,8	26,8	27,9	28,0
Revenus d'exploitation (en Millions MAD)	8.074,1	15.049,9	13.568,1	11.518,0	10.231,8
Rentabilité des fonds propres*	9,5	9,3	10,7	12,1	11,6

(*) Le résultat retenu dans le calcul de ce ratio est net des intérêts minoritaires dans les filiales consolidées.

Capital et bénéfices : capitalisation « modérée » soutenue par de grandes réserves du Fonds de Soutien

Notre évaluation du capital et des bénéfices «modérés» reflète la capacité adéquate du GBCP en matière de bénéfices et notre estimation d'un ratio modéré de capital ajusté par le risque (RAC) avant ajustement légèrement au-dessus de 5% pour les 12-18 mois prochains. Bien que le ratio de capital de la banque soit parmi les plus élevés, par rapport aux confrères domestiques notés, nous estimons que la capitalisation du GBCP est modeste sur une base comparative mondiale.

Le GBCP dispose d'un ratio réglementaire de solvabilité Tier 1 fort, dans le cadre de Bâle II (en ligne avec les directives du régulateur national) se situant à 11,4% à fin 2014. La différence entre notre ratio RAC estimé et la mesure réglementaire nationale provient, essentiellement, de la pondération plus élevée des risques que nous appliquons aux différentes classes d'actifs. Cela inclut la participation importante du GBCP dans l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et la forte concentration de ses actifs au Maroc. En 2014, le ratio RAC estimé du groupe a baissé de 5,7% l'année précédente à 5,6% principalement dû à la consommation de capital liée à l'acquisition prévue d'une part supplémentaire de 15% dans le capital du groupe ABI et le précédent rachat en avril 2014 de 6% d'actions détenues par l'Etat dans la BCP. La consommation de capital résultant de l'acquisition des parts de l'Etat dans la BCP par les banques régionales s'élevait à 2 milliards de dirhams et a diminué le RAC de près de 40 points de base (pb). Le Groupe BCP bénéficie également d'une forte flexibilité financière. Cela est dû au grand matelas de 2,5 milliards de dirhams que constitue le Fonds de Soutien alimenté par la BCP et les banques régionales en vue de maintenir la solvabilité des entités en difficulté en cas de besoin. Cette réserve est incluse dans le capital Tier 2 du reporting réglementaire Bâle II et nous l'avons prise

en considération dans notre calcul du RAC. On estime que le ratio RAC va se renforcer légèrement pour atteindre 5,8% sur le moyen terme.

Nos projections estiment :

- Une croissance annuelle des prêts de près de 2,5% en 2015 et 4% en 2016 puisque les investissements non agricoles et les besoins de fonds de roulements vont augmenter suite aux belles perspectives économiques au Maroc et en Europe ;
- Une stabilité de la marge nette d'intérêts autour de 3,5%-3,6% en 2015 et 2016 due à la croissance des prêts qui sont financés par des structures de fonds dont 85% proviennent de leurs dettes sous forme de dépôts de base des clients et 15% des structures de financement en gros ;
- Une hausse des revenus d'honoraires en ligne avec la croissance du crédit ;
- Une baisse des revenus de négociation en 2016 au vu de la stabilisation des taux ;
- L'évolution des frais autres que d'intérêts de quasiment 5% sur les deux prochaines années et la stabilité des produits d'exploitation juste en dessous de 50% ;
- Une baisse du coût de risque de près de 1,0%-1,2% sur les deux prochaines années en parallèle avec une amélioration attendue de la qualité des actifs mais contraint d'une exposition au-dessus de la moyenne pour les petites et moyennes entreprises de crédit ;
- Un ratio des dividendes versés de 30% en ligne avec les deux années précédentes.

Nous prévoyons que la consommation du capital liée à l'acquisition des 10% supplémentaires dans le Groupe ABI en 2015 n'affectera pas le ratio RAC prévu, tant que cela représente moins de 1% du total du capital ajusté.

Nous voyons positivement la politique interne adéquate du Groupe en matière de consolidation des fonds propres du fait des gains hors provisionnement, soutenue par une proportion élevée des dépôts non rémunérés (environ 63,7% des dépôts au 30 juin 2015) et une politique de dividende prudente

Tableau n°3 : Ratios de capital et des bénéfices du Groupe Banque Centrale Populaire

(En %)	Juin 2015	2014	2013	2012	2011
Ratio de capital Tier 1	11,6	11,4	11,6	10,1	10,4
Ratio RAC de S&P avant diversification	NS	5,6	5,7	5,8	NS
Ratio RAC de S&P après diversification	NS	4,9	5,0	4,8	NS
Fonds propres ajustés / Capital total ajusté	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu d'intérêt net / Revenus d'exploitation	65,4	66,5	69,1	74,6	76,4
Commissions / Revenus d'exploitation	11,2	12,7	14,0	11,6	9,6
Revenu des opérations de marché / Revenus d'exploitation	15,4	15,9	12,1	10,0	10,2
Dépenses hors intérêts / Revenus d'exploitation	50,2	47,6	50,0	46,5	48,3
Résultat d'exploitation / Actifs moyens	2,6	2,6	2,4	2,4	2,3
Résultat net / Actifs moyens gérés	1,1	1,1	1,1	1,3	1,3

(ND : Non disponible. NS : Non significatif)

Tableau n°4 : Données sur le RACF (cadre de capital ajusté par le risque) du GBCP

(En Millions MAD)	Exposition en cas de défaut	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)
Risque de crédit			
Etat et Banques Centrales	60.065	34.156	57
Institutions	19.666	17.224	88
Corporate	185.085	289.394	156
Retail	59.044	51.996	88
Hypothèque	40.862	26.152	64
Sécurisation	0	0	0
Autres actifs	21.125	45.042	213
Risque de crédit total	344.985	437.812	127
Risque de marché			
Actions dans le portefeuille bancaire	8.155	85.233	1.045
Risque de marché sur le portefeuille de trading	-	0	-
Total risqué de marché	-	85.233	-
Risque d'assurance			
Total risque d'assurance	-	0	-
Risque opérationnel			
Total risque opérationnel	-	28.129	-

(En Millions MAD)	S&P Actifs pondérés	S&P Poids du risque moyen (%)
Ajustements de diversification		
Actifs pondérés avant diversification	551.264	100
Total ajustements de diversification/concentration	78.832	14
Actifs pondérés après diversification	630.096	114

(Sources : Données de la banque à fin décembre 2014 - Standard & Poor's)

(En Millions MAD)	Total Capital Ajusté	Ratio RAC de S&P (%)
Ratio du capital		
Ratio du capital avant ajustements	30.739	5,6
Ratio du capital après ajustements	30.739	4,9

(Sources : Données de la banque à fin décembre 2014 - Standard & Poor's)

Position en matière de risque : Faible qualité des actifs reflétant le ralentissement de l'économie marocaine

Nous évaluons la position du GBCP en matière de risque comme étant «adéquate». Cependant, le taux des créances en souffrance s'est accru à 7% et le coût du risque a atteint 127 points de base (pb) au cours du 1^{er} semestre 2015. Cette montée provient notamment de la détérioration de la qualité globale du crédit en raison du ralentissement dans les secteurs non agricoles.

À notre avis, le GBCP a tendance à suivre une politique prudente de couverture des risques et affiche des ratios de couverture (couverture des créances en souffrance par les provisions) plus élevés que ses pairs. Le ratio de couverture de la banque a augmenté à 73% au milieu de l'année 2015 contre 70% à fin 2013 et reste au-dessus de celui des concurrents locaux.

Nous restons prudents quant à l'exposition du GBCP aux secteurs cycliques. Celle-ci représente plus de 20% du portefeuille de prêts à fin d'année 2014. Nous estimons que l'exposition à ces secteurs pourrait générer des pertes inattendues sur créances en cas de ralentissement économique soutenu. A fin 2014, l'exposition aux promoteurs immobiliers s'est élevée à 12% de l'encours des crédits. Nous incluons aussi le tourisme, la construction, le transport maritime et la concession automobile dans notre définition de secteurs cycliques au Maroc.

Par ailleurs, le GBCP affiche une concentration élevée par secteur et par contrepartie avec les 20 premiers risques ayant représenté 1,4 fois le total des créances sur la clientèle à fin décembre 2013 (même si cela est en ligne avec les normes des marchés émergents).

D'autre part, la pression potentielle sur la qualité des actifs, résultant d'opérations du Groupe à l'étranger, reste marginale, jusqu'à présent, en raison de la concentration du GBCP sur le marché local. Nous considérons que le Groupe maintiendra son approche prudente de crédit et d'acquisition. À notre avis, le GBCP adopte une approche de croissance prudente et tente de minimiser les risques de la qualité des actifs de ses acquisitions.

Le portefeuille de titres du Groupe représente 23% de ses actifs et comprend près de 70% de titres de l'Etat marocain. Les Bons du Trésor et obligations de l'Etat représentent 1,5 fois le capital total ajusté. Nous considérons par conséquent que le risque sur le portefeuille de titres est en conformité avec les normes sur les marchés émergents et continuera d'être fortement corrélé avec la santé financière de l'Etat.

Tableau n°5 : Ratios de la position du GBCP en matière de risque

(En %)	Juin 2014	2013	2012	2011	2010
Croissance des créances sur la clientèle	3,1	5,6	6,9	9,4	15,9
Total ajustements de diversification/ Poids du risque moyen S&P avant diversification	NS	14,3	13,3	20,6	NS
Total actifs gérés / Fonds propres ajustés (x)	9,8	10,1	10,2	10,8	10,2
Provisions des pertes sur créances / Créances clientèle moyennes	1,4	1,4	1,0	0,7	0,4
Créances en souffrance brutes / Créances sur la clientèle + autres biens en propriété	7,0	6,4	5,8	5,2	5,4
Provisions/ Créances en souffrance brutes	73,2	74,7	70,6	76,9	62,8

Financement et liquidité : Moyens, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés

Le GBCP a un financement moyen et une liquidité adéquate. Il continue de bénéficier d'un profil de financement et de liquidité relativement satisfaisant comparativement aux confrères, avec un bon accès aux dépôts non rémunérés (ces derniers ont représenté 63,7% du total des dépôts au 30 juin 2015). A la même date, le ratio crédits/dépôts s'est situé à 89% légèrement en baisse par rapport l'année précédente. Nous estimons cette baisse est due au ralentissement considérable de la croissance du crédit principalement pour les entreprises et à l'amélioration du présent déficit du Maroc. Nous prévoyons une stabilisation du ratio crédits/dépôts dans les 12 mois prochains et une croissance modérée des crédits en ligne avec notre projection de croissance des dépôts. Le Groupe affiche également un ratio de financement stable dépassant 110%, meilleur que la moyenne des concurrents.

En outre, le GBCP demeure le leader du marché en matière de dépôts des Marocains Résidant à l'Etranger (51,3% de part de marché à fin 2014), soit près de 40% de la base des dépôts en 2015. Bien

que le groupe a jusqu'ici bénéficié du niveau relativement élevé de la rigidité de ces dépôts, nous nous attendons à ce que les transferts des Marocains Résidant à l'Etranger soient corrélés avec la conjoncture économique dans la zone euro.

La faible dépendance de gros financements non garantis est une source de force, à notre avis. Le Groupe présente un rapport des actifs liquides par rapport au financement total à court terme supérieur à la moyenne, soit 2 fois au 30 juin 2015. En outre, il conclut des accords de rachat (valeurs en pension) sur seulement 3% de ses engagements avec la Banque Centrale du Maroc, un ratio inférieur à la moyenne de ses concurrents marocains. Toutefois, la BCP a besoin, à notre avis, de trouver d'autres sources de financement pour financer la croissance interne (avec la montée potentielle de la concurrence en matière des dépôts). Nous reconnaissons néanmoins que le Groupe cherche à diversifier ses sources de financement, notamment par le biais de levée de fonds en devises. Par exemple, le Groupe a levé un emprunt syndiqué de \$ 227 millions de dollars en Septembre 2014

Tableau n°6 : Ratios de financement et de liquidité du GBCP

(En %)	Juin 2015	2014	2013	2012	2011
Base de Dépôts / Base de Financement	85,9	86,2	83,6	84,5	88,5
Créances sur la clientèle (nettes) / Dépôts de la clientèle	89,2	90,0	93,5	91,8	92,4
Ratio de financement à long terme	88,4	88,6	86,8	87,7	91,8
Ratio de financement stable	109,9	109,6	105,3	105,5	104,8
Financement total à court terme / Financement de base	13,1	12,9	14,8	13,7	9,2
Actifs liquides / Financement total à court terme (x)	2,0	2,0	1,5	1,6	1,9
Actifs étrangers nets liquides / dépôts de la clientèle à court terme	19,2	17,9	11,5	11,4	11,3
Financement total à court terme / Financement total	92,8	92,9	90,3	88,4	79,6

Soutien extérieur : Importance systémique élevée, mais sans augmentation du rating

Nous considérons que le GBCP a une importance systémique "élevée" dans le secteur bancaire marocain, en raison de son positionnement solide et ses liens historiques avec l'Etat marocain, et estimons, conformément à nos critères, que l'Etat marocain serait «favorable» à un soutien du secteur bancaire. Par conséquent, nous estimons qu'il y a une probabilité "modérément élevée" que le GBCP reçoive le soutien financier de l'Etat marocain, en cas de besoin.

Cependant, nous n'avons pas ajouté de note de soutien implicite au rating intrinsèque du Groupe, conformément à nos critères et à la lumière du rating souverain en monnaie locale (voir le tableau 22 de l'article "Banques : Méthodologie de notation et hypothèses", le 9 novembre 2011," publié le 9 novembre 2011).

Facteurs de notation additionnels : Aucun

Aucun facteur additionnel n'affecte ce rating

ANALYSE ET CRITERES LIES

Critères liés

- Méthodologie d'évaluation du groupe, le 19 Novembre 2013.
« *Group Rating Methodology, Nov. 19, 2013* »
- Mesures quantitatives pour l'évaluation des banques à l'échelle mondiale : Méthodologie et hypothèses, le 17 Juillet 2013.
« *Quantitative Metrics For Rating Banks Globally: Methodology And Assumptions, July 17, 2013*»
- Révision des charges du risque de marché pour les banques sous notre cadre de capital ajusté au risque, le 22 Juin 2012
« *Revised Market Risk Charges For Banks In Our Risk-Adjusted Capital Framework, June 22, 2012* »
- Evaluation des banques : Méthodes et hypothèses, le 9 Novembre 2011
« *Banks: Rating Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011*»
- Evaluation du risque-pays de l'industrie bancaire (BICRA) : Méthodologie et hypothèses, le 9 novembre 2011.
« *Banking Industry Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 9, 2011* »
- Rating des entités publiques liées (GRE) : Méthodologie et hypothèses, le 6 décembre 2010.
« *Bank Capital Methodology And Assumptions, Dec. 6, 2010* »
- Méthodologie de recensement de l'évaluation des émetteurs de crédits à court et à long terme pour les banques, le 4 mai 2010.
« *Methodology For Mapping Short- And Long- Term Issuer Credit Ratings For Banks, May 4, 2010* »
- L'utilisation des CreditWatch et perspectives, le 14 septembre 2009.
« *Use Of CreditWatch And Outlooks, Sept. 14, 2009*»
- Papier Commercial I: Banques, le 23 Mars 2004
Commercial Paper I : Banks, March 23, 2004

Recherche liée

- Evaluation du risque-pays de l'industrie bancaire : Maroc, le 30 novembre 2015.
« *Banking Industry Country Risk Assessment: Morocco, Nov. 30, 2015*»

Matrice d'Ancrage

Risque de l'industrie	Risque Economique									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	a	a	a-	bbb+	bbb+	bbb	-	-	-	-
2	a	a-	a-	bbb+	bbb	bbb	bbb-	-	-	-
3	a-	a-	bbb+	bbb+	bbb	bbb-	bbb-	bb+	-	-
4	bbb+	bbb+	bbb+	bbb	bbb	bbb-	bb+	bb	bb	-
5	bbb+	bbb	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb-	b+
6	bbb	bbb	bbb-	bbb-	bbb-	bb+	bb	bb	bb-	b+
7	-	bbb-	bbb-	bb+	bb+	Bb	bb	bb-	b+	b+
8	-	-	bb+	bb	bb	Bb	bb-	bb-	b+	b
9	-	-	-	bb	bb-	bb-	b+	b+	b+	b
10	-	-	-	-	b+	b+	b+	b	b	b-

Détail du Rating

Banque Centrale Populaire

Rating de contrepartie de crédit : BB+/Stable/B

Historique du rating de contrepartie de crédit

20-Novembre-2013 :	BB+/Stable/B
12-Octobre-2012 :	BBB-/Négative/A-3
24-Mars-2010 :	BBB-/Stable/A-3

Rating souverain

Royaume du Maroc :	
<i>Devise étrangère</i>	BBB-/Stable/A-3

▪ **Contact supplémentaire :** Financial Institutions Ratings Europe ;
 FIG_Europe@standardandpoors.com

GREEN IMPACT REPORT

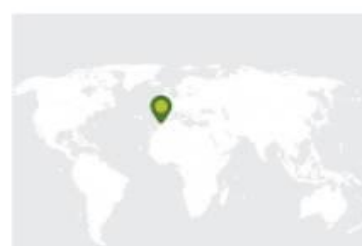
Green Impact Report

External review of Green Bond to be issued by Banque Centrale Populaire

**Green
Investment
Bank**

Executive summary

UK Green Investment Bank plc ("GIB") has been engaged by Banque Centrale Populaire ("BCP") to prepare this report in connection with the bond to be issued by BCP (the "BCP Green Bond"). The proceeds of the BCP Green Bond (expected to amount to €100m in total) are due to be used by BCP to refinance its investments in selected renewable energy projects in Morocco (the "Projects"). GIB has assessed the Green Impact of the Projects and is pleased to set out its assessments in this Report, as summarised below.



Green Bond summary

Proceeds are to be used to refinance BCP's Investments in selected renewable energy assets (the "Projects").

Technology:	Onshore wind energy
Location:	Morocco
Design life:	20 years
Total generation capacity:	401.5 MW
Remaining lifetime generation:	28,783 GWh
Total forecast average annual generation:	1,555 GWh

Green Projects

- The Projects are forecast by GIB to have positive Green Impact that will contribute to environmental sustainability objectives that are recognised within GIB's Green Impact assessment criteria and the Green Bond Principles
- GIB has prepared quantified Green Impact forecasts for these Green Projects, as set out below

Green Impact forecasts

GIB's Green Impact forecasts for the Projects, taken together, are:

- Average annual greenhouse gas savings of 938 kt CO₂e over the Projects' remaining lifetimes
- A total of 17,360 kt CO₂e of greenhouse gas savings over their remaining lifetimes
- The further Green Impact metrics set out in the table below and subsequent pages of this Report

Green Impact Forecast Accuracy: GIB has assessed at Level 4 (High) its level of confidence in the accuracy of these Green Impact forecasts. Further details of this assessment are provided on page 3.

Alignment with Green Bond Principles

- The selected Projects are within one of the Green Project categories (renewable energy) recognised by the Green Bond Principles 2016 (the "GBP") of the International Capital Markets Association (ICMA)
- GIB therefore considers that the BCP Green Bond will meet the cornerstone requirement of a Green Bond, being a bond instrument where the proceeds are due to be applied to refinance a Green Project aiming to provide recognised and quantifiable environmental benefits
- Further details of the scope and basis of GIB's External Review for the purpose of the GBP, and of the assumptions on which it is based, are set out on page 4

Green Impact Forecast Accuracy:
Level 4 (High)



Green Impact forecast metrics

Greenhouse gas emissions avoided (carbon dioxide equivalent)

Remaining lifetime	17,360 kt CO ₂ e
Average annual	938 kt CO ₂ e / yr

Fossil fuel consumption avoided (oil equivalent)

Remaining lifetime	6,545 ktoe
Average annual	358.6 ktoe / yr

Other emissions to air avoided (oxides of nitrogen)

Remaining lifetime	57,360 t NO _x
Average annual	3,099 t NO _x / yr

Full details of the Project's Green Impact forecasts and our opinion on the Green Impact Forecast Accuracy can be found on subsequent pages of this Report. Data is presented on an anonymised basis derived from selected assets within BCP's current Investments in Green Projects.

Important note: This Report has been prepared by GIB on the basis of, and should be read in conjunction with, the methodology, assumptions, limitations and other terms set out in the terms and conditions referred to in Appendix 2.

Green Impact Report

External review of Green Bond to be issued by Banque Centrale Populaire

Green Impact forecasts

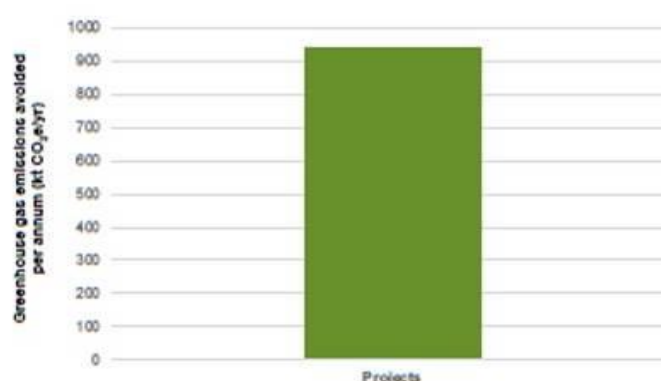
In this Report, we use the term "Green Impact" to refer to the environmental benefits estimated to be achievable by the Projects, and this includes estimated avoidance of greenhouse gas emissions, other emissions to air and resource use consumption (fossil fuel equivalent). Green Impact is calculated based on forecast energy generation figures provided to us by BCP. The actual Green Impact is likely to vary annually once all of the Projects are fully operational. Each of the Green Impact forecasts set out below is based on project data provided by BCP and its Independent advisers (please see Appendix 1) and is subject to GIB's assessment of Green Impact Forecast Accuracy (as set out on page 3). The Green Impact forecasts and Green Impact Forecast Accuracy are subject to the assumptions, limitations and methods set out in Appendix 2.

Green Impact forecast: Greenhouse gas emissions avoided

The Projects are forecast to avoid emissions of 938 kt CO₂e annually

Avoidance of greenhouse gas (GHG) emissions (measured in carbon dioxide equivalent – CO₂e), both actual and forecast, is derived by comparing the emissions associated with the Projects to a counterfactual (alternative) method of energy generation, e.g. Moroccan marginal grid electricity generation.

GIB has assessed the Projects, taken together, as having the potential to avoid emissions amounting in aggregate to 17.4 million tonnes CO₂e over their remaining lifetimes, resulting in an average annual avoidance of 938 thousand tonnes CO₂e for each year of operation.



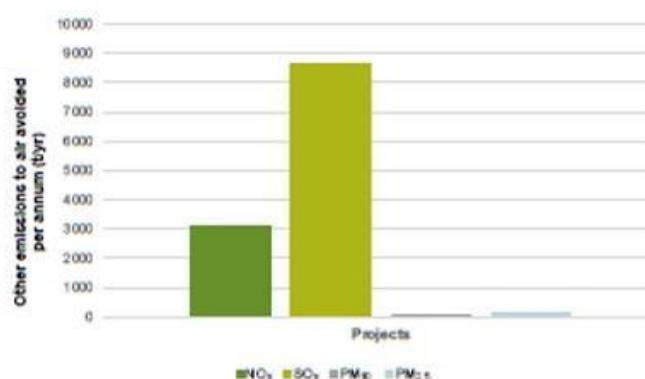
Measure	Total GHG emissions avoided
Remaining lifetime GHG emissions avoided	17360 kt CO ₂ e
Average annual GHG emissions avoided	9378 kt CO ₂ e / yr

Green Impact forecast: Other emissions to air avoided

The Projects are forecast to avoid emissions of NO_x, SO_x and particulates

Other emissions to air avoided is a measure of net air pollutant emissions compared to the counterfactual method of energy generation. Quantified air pollutant emissions include oxides of nitrogen (NO_x), oxides of sulphur (SO_x), particulates 10 micrometres in diameter (PM₁₀) and particulates 2.5 micrometres in diameter (PM_{2.5}).

GIB has assessed the Projects, taken together, as having the potential to avoid emissions amounting in aggregate to the equivalent of 3,100 tonnes NO_x, 8,600 tonnes SO_x and 209 tonnes of particulates annually.



Measure	Total emissions to air avoided
Nitrogen oxides emissions avoided	3099 tNO _x /yr
Sulphur oxides emissions avoided	8636 tSO _x /yr
Particulate matter 10µm emissions avoided	68 tPM ₁₀ /yr
Particulate matter 2.5µm emissions avoided	141 tPM _{2.5} /yr

Green Impact Report

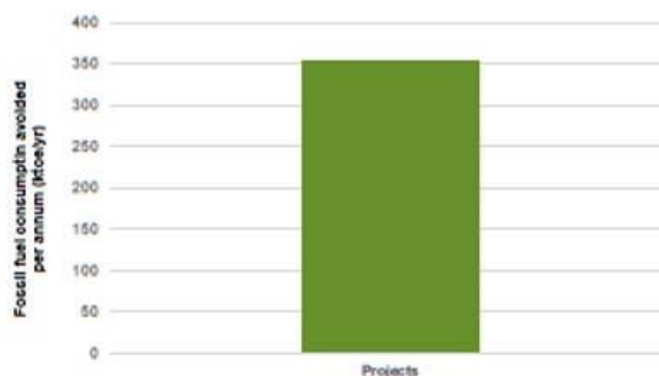
External review of Green Bond to be issued by Banque Centrale Populaire

Green Impact forecast: Fossil fuel consumption avoided

The Projects are forecast to avoid the consumption of 35.4 kt of equivalent each year

Fossil fuel consumption avoided is a measure of the net consumption of natural resources compared to the counterfactual method of energy generation, and is normalised to tonnes of oil equivalent (toe) as a proxy measure.

GIB has assessed the Projects, taken together, as having the potential to avoid the consumption of 6.5 million tonnes of oil equivalent over their remaining lifetimes, resulting in an average annual avoidance of 354 thousand tonnes of oil equivalent for each year of operation.



Measure	Total fossil fuel consumption avoided
Remaining lifetime fossil fuel consumption avoided	6,545 ktoe
Average annual fossil fuel consumption avoided	353.6 ktoe/yr

Green Impact Forecast Accuracy

Green Impact Forecast Accuracy is GIB's assessment of the level of confidence that can, in its opinion, reasonably be placed on the accuracy of any quantified Green Impact forecast. The assessment is based on information provided by BCP and its independent advisers, and has been undertaken according to the methodology referred to in Appendix 2.

GIB assesses Green Impact Forecast Accuracy at levels ranging from Level 1 (Low) to Level 5 (Very High), which represent the combined and weighted average of a series of factors as presented on the right.

GIB has assessed the Green Impact Forecast Accuracy of the Green Impact forecasts set out in this Report at Level 4 (High). This reflects the current status of the Projects' stages of development.

Green Impact Forecast Accuracy: Level 4 (High)



Green Impact Report

External review of Green Bond to be issued by Banque Centrale Populaire

Alignment with the Green Bond Principles

This report constitutes a partial External Review of the extent of the alignment of the BCP Green Bond with the definition of a "Green Bond" and the four components of the Green Bond Principles¹ (the "GBP").

Use of Proceeds

The cornerstone of a Green Bond is the utilisation of the proceeds of the bond exclusively for one or more Green Projects that are within the project categories recognised by the GBP as aiming to provide clear environmental benefits that are capable of being quantified.

On the assumption that the proceeds of the BCP Green Bond will be duly applied by BCP exclusively in refinancing the Projects, GIB is of the opinion that the BCP Green Bond will be aligned with this component of the GBP on the basis that:

- Green Projects: the Projects are within at least one of the Green Project categories (renewable energy) that are recognised by the GBP; and
- Quantified environmental benefits: the forecast environmental benefits of the Projects can be assessed and quantified as shown in GIB's Green Impact forecasts set out in this Report.

Process for Project Evaluation and Selection

The GBP require the Issuer of a Green Bond to outline a process to determine how projects fit within an eligible Green Project category, the related eligibility criteria and environmental sustainability objectives.

GIB is of the opinion that the BCP Green Bond will be aligned with this component of the GBP on the basis that:

- Process for project selection: the Projects as at the date of this Report have already been identified and selected for refinancing by BCP from the proceeds of the BCP Green Bond;
- Project eligibility criteria: Each of the Identified Projects is an onshore wind farm project for the production of renewable energy, which is explicitly recognised by the GBP as a category of eligibility for designation as a Green Project; and
- Environmental sustainability objectives: The Projects as at the date of this Report are forecast to have Green Impact that will contribute to a number of environmental sustainability objectives (including avoidance of greenhouse gas emissions, other emissions to air and fossil fuel consumption) which are recognised within GIB's Green Impact assessment criteria.

GIB has not conducted any audit or review of the process for selection by BCP of any future investment in Green Projects.

Management of Proceeds

The GBP require the net proceeds of Green Bonds to be tracked in an appropriate manner and attested to by a formal internal process linked to the Issuer's lending and investment operations for Green Projects. The GBP also require Issuers to make arrangements to secure that the amount of outstanding Green Bonds is matched at all times by the outstanding amount of financings allocated to eligible Green Projects (and to disclose to investors any arrangements for the temporary placement of unallocated proceeds).

BCP has confirmed to GIB that in line with these requirements of the GBP:

- the entire net proceeds of the BCP Green Bond will be immediately applied in repaying, reducing or otherwise refinancing the sources of funding utilised by BCP to make cash advances that have been exclusively used to finance the Projects as at the date of this Report;
- BCP will ensure that the balance outstanding under the BCP Green Bond is at all times equal to or exceeded by outstanding amounts lent or invested by BCP into the Projects and/or other eligible Green Projects recognised by the GBP (or in any temporary placements of a type that has been disclosed to bond investors); and
- BCP's implementation of these arrangements will be controlled and attested to by BCP internal governance and compliance procedures within its lending and investment operations, and will be subject to verification by its external auditors.

On the assumption that above arrangements will be duly implemented by BCP, GIB is of the opinion that the Green Bond would be aligned with this component of the GBP. GIB has not conducted any audit or other review of BCP's internal tracking methods or other arrangements for the allocation of funds into Green Projects (or other temporary placements) in accordance with the above requirements, for which BCP and/or its auditors will be solely responsible.

Reporting

The GBP require Issuers to make available and renew annually up-to-date information about the projects to which Green Bond proceeds have been allocated, including transparent reporting on the expected impact of the projects, based on specified performance indicators and quantified performance measures.

To assist BCP to align its initial reporting with this component of the GBP, GIB has prepared the Green Impact Forecasts based on the performance indicators and measures, and on the methodology, referred to in this report. BCP has also confirmed to GIB that it intends to prepare and make available formal annual reports on the allocation of the BCP Green Bond proceeds to renewable energy infrastructure and other eligible Green projects in Morocco, in line with the requirements in the GBP.

On the assumption that these reporting arrangements will be duly implemented by BCP, GIB is of the opinion that the Green Bond would be aligned with this component of the GBP. GIB has not conducted any audit or other review of BCP's reporting framework in connection with its allocation of funds and expected impact of Green Projects in accordance with the above requirements, for which BCP will be solely responsible.

¹ www.icmagroup.org/Regulatory-Policy-and-Markets-Practices/green-bonds/green-bond-principles/

www.greeninvestmentsbank.com
November 2015

Green Impact Report

External review of Green Bond to be issued by Banque Centrale Populaire

Appendix 1

User Input: Project data

Project Information*		Unit
Technology	Onshore wind energy	
Country	Morocco	
Stage	Operational and under construction	Pre-construction, under construction, or operational
Design life	20	Yrs
Electrical Output**		
Capacity	401.5	MW
Generation	1,555	GWh/yr
Data type	P75 forecast data – checked against actual operational data where applicable	Forecast or actual data

*Source: Data provided by BCP. **Source: Lender's Technical Advisor's reports.

Appendix 2

Scope and distribution of this document

UK Green Investment Bank plc ("GIB") has prepared this document (the "Report") for the exclusive use of the person with whom GIB has contracted to produce it (together with its subsidiaries and affiliates (the "Recipient"). In connection with the project or projects referred to on page 1.

This Report has been prepared on the basis of the scope of work and subject to the terms and conditions set out referred to in the terms of engagement agreed between GIB and the Recipient (the "Terms of Engagement"). The Terms of Engagement accordingly apply in full to the provision, receipt and use of this Report.

Liability and reliance

Unless GIB has expressly agreed in the Terms of Engagement, neither GIB nor any of its subsidiaries, holding companies (if any), joint ventures or affiliates (the "GIB Group") nor any of the directors, officers, employees, consultants, shareholders, sub-contractors or advisers of any member of the GIB Group (each of the foregoing being a "GIB Party") shall have or assume any liability whatsoever (whether direct or indirect, and whether arising in contract, in tort or otherwise) to the Recipient, or to any of its affiliated companies or to any other person for or in connection with, and no claim shall be made by the Recipient or any other person in relation to, the provision, receipt or use of this Report or any of its contents or any error or inaccuracy in this Report.

The disclosure to, or receipt by, any other person of this Report shall not give rise to any legal or contractual relationship between any GIB Party and such other person, nor shall it give rise to any duty or assumption of responsibility in favour of such other person. No third party may rely upon the content of this Report and any use of this Report by such third party shall be at its own risk.

No GIB Party shall be liable to any such third party in relation to such use or reliance.

Intellectual Property Rights

All rights are reserved by GIB which, together with its relevant licensors, shall remain the exclusive owners of all intellectual property rights of whatsoever nature subsisting in (1) this Report, (2) any other document or materials provided by any GIB Party in connection with the evaluation of green impact and/or the preparation of this Report, (3) any systems, methodologies,

software, algorithms or outputs used produced or developed by or for GIB in connection with this Report or any of its contents, and (4) otherwise made available for use by any person in connection with this Report.

Nature of the contents of this Report

The forecasts and assessments expressed in this Report are not ratings; they are, and shall be construed solely as, statements of opinion as to the relative prospects that particular environmental benefits can be achieved by a specified project or other asset that is the subject of any securities or other investment, and not as statements of current or historical or scientific fact, or as an endorsement of the accuracy of any data or conclusion or as any assurance that any environmental impact (either positive or negative) or risks will or will not occur.

The contents of this Report may not be relied upon as being a conclusive, complete or accurate representation of all elements and factors relating to any project.

Furthermore, this Report is not, and shall not be interpreted or construed as, an assessment of the economic performance or creditworthiness of any person or project.

This Report is valid only as at the date of issue based on the information, data and/or documents provided to GIB by the Recipient or any relevant third party, or obtained using publicly available sources, as at the date of issue and shall not take account of any future information, events or changes with respect to the Recipient or any other person, any business, any financial instrument, any relevant project or transaction, any financial market or any relevant sector or otherwise (unless this Report is specifically amended at GIB's discretion).

This Report is not a offer or solicitation to buy or sell any investment or product or service, nor is it financial advice or trading advice or any other advice as to the merits of any investment, nor is it a recommendation regarding any investment decision or any decision to purchase, hold or sell any investment.

Publication and use of this Report

This Report has been provided at the request of the Recipient and is not for general circulation to the public and must not be provided to any person other than the original Recipient, nor published, reproduced or transmitted, unless such disclosure, publication, reproduction or transmission is expressly permitted by the Terms of Engagement.

Neither the Recipient nor any other person may in any way alter, modify or change this Report without the prior written consent of GIB. In particular, without limitation, the Recipient (and any person in receipt of this Report) may only use or disclose this Report in its original, whole and complete format and shall not summarise, dissect or in any way use or display only part of this Report without the prior written consent of GIB.

Neither the Recipient nor any other person may disclose, publish or reproduce this Report in any manner which is misleading or which impairs the relevant data being disclosed, published or reproduced or in any manner which creates a false impression as to the origin or value of the information or which has an adverse impact upon GIB's reputation as a provider of the relevant services.

The Recipient's right to use this Report may be terminated in certain circumstances, as more fully detailed in the Terms of Engagement.

This Report is not for use by the Recipient or any other person in:

- evaluating specific technical or scientific aspects of relevant projects;
- carrying out financial, commercial, economic or investment-related due diligence in relation to the Recipient or any other person, any financial instruments issued or to be issued, by the Recipient or any other person, or relevant projects or transactions;
- providing investment or financial advice, making investment decisions or recommendations or evaluating financial performance of any person or financial instrument;
- valuing financial instruments;
- verifying the accuracy or completeness of any information, data, documents or representations provided to GIB by the issuer by a third party;
- verifying the accuracy or completeness of any publicly available information, data, documents or representations; or
- providing or obtaining advice on legal, regulatory, environmental, accounting or taxation matters.

No GIB Party shall be liable to the Recipient or any third party for any losses suffered in connection with such use.

Gavin Templeton
+44 (0)330 123 2167
Sustainable.Finance@greeninvestmentbank.com